

PAYS BASSIN D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE

CANDIDATURE LEADER 2014-2020



« Vers une territorialisation de l'économie pour un développement équilibré et durable du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre : construire les bases d'un partenariat Territoire-Entreprises innovant »

Juillet 2015

GAL Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre
20, Route de Suzon - 33 830 BELIN-BELIET
Tel.05 56 88 55 28 Fax 05 56 88 08 42
paysbassindarcachon@valdeleyre.fr

SOMMAIRE

EDITO	P.03
I-LE PAYS BASSIN D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE	P.04
Présentation du territoire	P.04
Organisation du territoire	P.06
Synthèse des actions menées 2008-2014	P.08
Diagnostic du territoire	P.09
Dynamique démographique et typologie des populations	P.09
Développement Economique	P.11
Accueil des populations	P.29
Environnement et cadre de vie	P.43
Synthèse AFOM	P.47
II-STRATEGIE ET OBJECTIFS PRIORITAIRES	P.48
La synthèse du diagnostic et grands enjeux du territoire	P.48
Les trois orientations stratégiques et priorités d'actions du Pays	P.49
La stratégie LEADER	P.50
III-PROCESSUS D'IMPLICATION DES ACTEURS	P.57
De la révision de la charte à la candidature LEADER	P.57
Mise en œuvre et suivi de la stratégie LEADER	P.59
IV-PLAN DE DEVELOPPEMENT	P.60
Fiche Action Objectif Stratégique 1	P.61
Fiche Action Objectif Stratégique 2	P.65
Fiche Action Objectif Stratégique 3	P.69
Fiche Action COOPERATION	P.73
Fiche Action ANIMATION	P.76
Fiche Action COMMUNICATION	P.77
Fiche Action EVALUATION	P.78
PLAN DE FINANCEMENT : MAQUETTE PREVISIONNELLE	P.80
V-PILOTAGE DU PROGRAMME	P.81
ANNEXES	P.87

EDITO

Le Pays Bassin d’Arcachon-Val de l’Eyre bénéficie d’un environnement d’exception, souvent qualifié de privilégié, aux portes de la métropole bordelaise.

Si les fondements de sa notoriété sont bien réels, l’image « carte postale » masque une réalité bien plus complexe, d’un territoire en profonde mutation, soumis à de fortes pressions.

Croissance démographique et vieillissement de la population, niveaux de revenus élevés et précarisation des ménages, économie résidentielle dynamique et taux de chômage élevé, fragilités environnementales et risques naturels, sont autant de situations contrastées qui caractérisent notre territoire, et ce, de manière différenciée au sein même de ses trois composantes.

Le défi que nous nous sommes donné dans le cadre du Pays Bassin d’Arcachon-Val de l’Eyre est celui de construire une communauté de destin permettant un développement maîtrisé, équilibré et durable de notre territoire.

Pour cela, nous avons procédé à la révision de la charte du Pays, qui nous a permis de bâtir un véritable projet de territoire partagé.

Aussi, face aux défis importants que le territoire doit relever, la Communauté de Communes du Bassin d’Arcachon Nord, la Communauté d’Agglomération du Bassin d’Arcachon Sud et la Communauté de Communes du Val de l’Eyre qui composent le Pays ont décidé de porter une nouvelle candidature au programme européen LEADER.

Forts de leur 1^{ière} expérience, les acteurs du territoire souhaitent en effet mobiliser à nouveau ce programme afin d’accompagner la construction identitaire de ce territoire et de renforcer son développement.

Les fondements même du programme européen LEADER, qui reposent sur une approche ascendante, collective et innovante, en font un outil de cohésion et de développement particulièrement adapté aux enjeux du Pays Bassin d’Arcachon-Val de l’Eyre.

Le Président de la
Communauté de Communes
du Bassin d’Arcachon Nord



Bruno LAFON

Le Président de la
Communauté d’Agglomération du
Bassin d’Arcachon Sud



Marie-Hélène DES ESGAULX

La Présidente de la
Communauté de Communes
du Val de l’Eyre



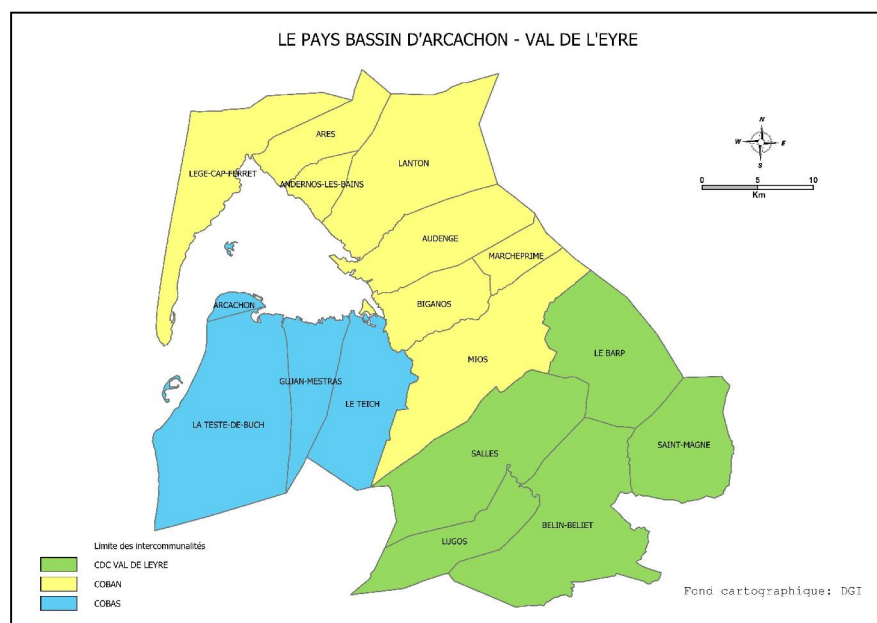
Marie-Christine LEMONNIER

I. LE PAYS BASSIN D'ARCACHON - VAL DE L'EYRE : UN TERRITOIRE EN CONSTRUCTION

PRESENTATION DU TERRITOIRE

Le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre a été créé, par arrêté préfectoral du 13 décembre 2004, à l'initiative de trois structures intercommunales :

- ◆ La Communauté de communes du Bassin d'Arcachon Nord Atlantique (COBAN)
- ◆ La Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS)
- ◆ La Communauté de communes du Val de l'Eyre (CDC Val de l'Eyre)



Sa pertinence a été confortée par la création au 1^{er} janvier 2007 d'un arrondissement sur le même périmètre.

Il s'étend sur un vaste territoire, peu dense (94 habitants/km² en moyenne), qui regroupe un bassin de vie de 17 communes (Andernos-les-Bains, Arcachon, Arès, Audenge, Le Barp, Belin-Beliet, Biganos, Gujan-Mestras, Lanton, Lège-Cap Ferret, Lugos, Marcheprime, Mios, Salles, Le Teich, La Teste de Buch, Saint Magne). Il compte au 1^{er} janvier 2014 un peu plus de 140 000 habitants.

Le territoire du Pays s'appuie sur une cohérence géographique, paysagère, économique, sociale et culturelle, dont les acteurs maîtrisent la cohésion et construisent la légitimité.

Un Pays d'eau et de forêts.

Les actions entreprises au XVIII^{ème} siècle ont transformé le paysage de landes et de marécages en une vaste pignada, devenue un marqueur fort de l'identité du territoire. Fonctions identitaire, économique, paysagère ou écologique caractérisent cet espace de nature. Sa diversité en fait sa richesse puisque la forêt peut être usagère ou productive, domaniale ou privée, dunaire ou rurale....

L'espace forestier constitue le premier mode d'occupation du sol du territoire avec 113 544 ha en 2004, soit environ 77 % de sa superficie. Essentiellement forêt de production, majoritairement privée, elle est intégrée dans le plus grand massif forestier d'Europe occidentale. Elle constitue ici la plus grande coupure d'urbanisation entre le Bassin d'Arcachon et l'agglomération bordelaise.

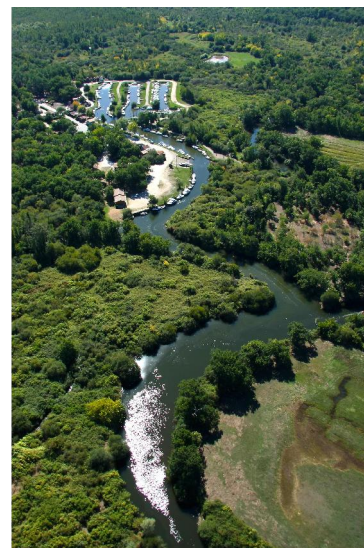


De même, l'eau omniprésente sur le territoire fonde son identité. L'eau du Bassin d'Arcachon dont la qualité est le bien le plus précieux, à l'origine de la qualité environnementale et de l'attractivité du Pays, est également source de multiples activités économiques (la pêche, la conchyliculture,...) et récréatives (les loisirs nautiques ...).

Le réseau hydrographique, caractérisé par une continuité des milieux aquatiques et des zones humides, a modelé le territoire et fonde sa cohésion géographique.

Une entité culturelle historique.

Aux Boïens de l'époque romaine ont succédé les habitants du captalat de Buch au Moyen-âge puis ceux du XIX^{ème} siècle qui asséchèrent les marais, plantèrent des forêts, créèrent les infrastructures de transports, posèrent les bases de l'ostréiculture proprement dite. Le Pays de Buch est devenu Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre. Un territoire, qui n'est ni les Landes, ni le Médoc, ni le Bordelais mais, un joyau fondé sur une mosaïque, une diversité, à la fois patrimoniale, paysagère et culturelle, qui constitue l'identité de ce territoire en mutation.



Bénéficiant d'un patrimoine naturel exceptionnel, situé sur la façade littorale, à proximité des grands axes de déplacement et de la métropole bordelaise, le territoire connaît une forte attractivité résidentielle et touristique. Cette attractivité sera renforcée par la future Ligne à Grande Vitesse Sud-Europe-Atlantique (LGV SEA) qui mettra le territoire à 2h30 de Paris en 2017.

De même, la métropolisation de l'agglomération bordelaise, qui vise une population d'un million d'habitants à l'horizon 2030, ne peut qu'accentuer les dynamiques à l'œuvre sur le territoire.

Des disparités infra territoriales, composantes d'un projet commun.

Le Pays rassemble 3 intercommunalités qui recouvrent des réalités territoriales très différentes :

- ◆ le sud constitue le principal pôle urbain du territoire autour de 4 communes représentant au total la plus forte densité moyenne. Il s'agit du 1^{er} pôle économique, mais également démographique du territoire bien qu'il tende à être progressivement rattrapé par le Nord.

Il bénéficie des principales infrastructures de transports et regroupe la majeure partie des services publics du territoire. L'intercommunalité ancienne de ce territoire lui a en effet permis d'aborder les questions du transport et de l'habitat. La population du sud bassin est toutefois celle qui a le moins progressé entre 1999 et 2011 et son taux de croissance diminue.

- ◆ le nord est composé d'un chapelet de communes moyennes, sur un territoire étendu qui connaît une croissance démographique significative (+14 968 habitants entre 1999 et 2011), avec un pôle administratif et économique émergent.
- ◆ le Val de l'Eyre, territoire plus rural, est celui qui connaît la croissance démographique la plus importante (+ 45% d'augmentation entre 1999 et 2011), avec une population de jeunes actifs avec enfants.

Ce sont ces disparités à l'intérieur même de ce territoire mosaïque qui fondent l'ambition de construire un projet commun.

ORGANISATION DU TERRITOIRE

Le Pays Bassin d’Arcachon-Val de l’Eyre est avant tout un territoire de projets et de solidarité de trois établissements de coopérations intercommunale (EPCI) qui ont donc décidé d’instituer ce Pays sans structure juridique propre.

Cette organisation se traduit par un portage juridique des actions et recrutements par l’un ou l’autre de ces trois EPCI pour le compte des deux autres, par l’intermédiaire de conventions tripartites.

Il ne constitue donc pas un échelon administratif supplémentaire. Il s’agit d’un territoire de projet qui n’a pas vocation à gérer mais à encourager, impulser et coordonner les initiatives locales et développer les coopérations entre les collectivités.

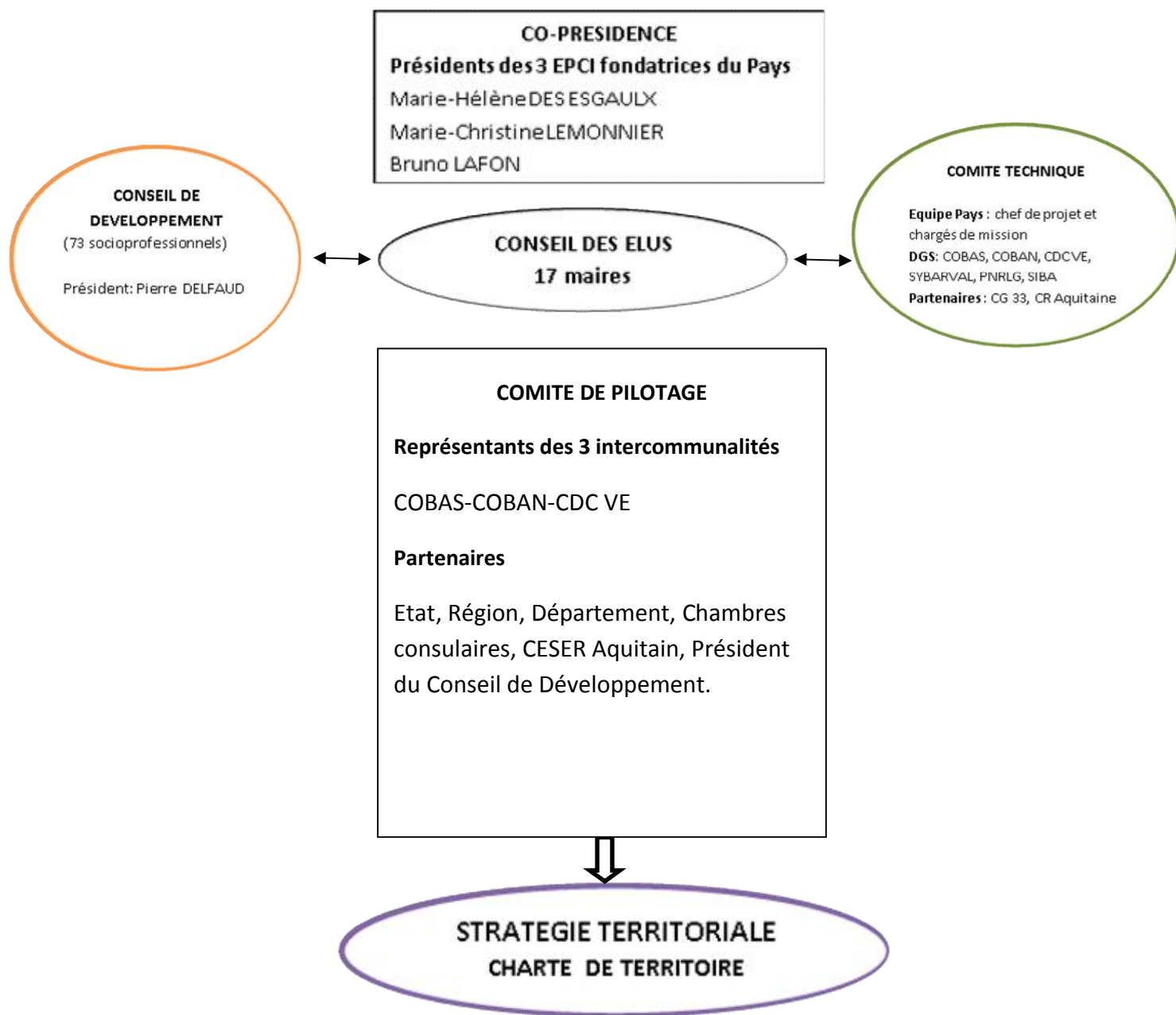
Il constitue le cadre de l’élaboration d’un projet commun de développement durable, la charte de Pays, destiné à développer les atouts du territoire et à renforcer les solidarités réciproques entre la ville et l’espace rural, la zone littorale et l’intérieur. La charte du Pays élaborée en 2004, actualisée en 2007, vient de faire l’objet d’une révision.

Le Pays a un rôle fédérateur pour élaborer et conduire le développement du territoire à long terme, en abordant ses enjeux de façon transversale. Il s’appuie pour cela sur les collectivités locales qui le composent mais également sur les acteurs de la société civile à travers le Conseil de développement.

De même, il travaille en lien étroit avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (PNRLG), le Syndicat Intercommunal du Bassin d’Arcachon (SIBA) et le Syndicat Mixte Intercommunal du Bassin d’Arcachon-Val de l’Eyre (SYBARVAL), qui participent à ses instances. D’autres partenariats sont également développés autour de l’élaboration et de la mise en œuvre du programme d’actions du Pays, avec l’Europe, l’Etat, le Conseil Régional d’Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde, ...ou encore le futur Parc Naturel Marin.

Il repose sur une organisation à plusieurs niveaux :

- ◆ un comité de pilotage qui réunit les représentants de chacune des trois intercommunalités fondatrices et ses partenaires, ainsi que le Président du Conseil de Développement;
- ◆ un conseil des élus qui rassemble les 17 maires du territoire ;
- ◆ un conseil de développement qui représente la société civile et qui réunit 73 représentants socioprofessionnels ;
- ◆ un comité technique qui associe les techniciens des trois intercommunalités, du PNRLG, du SIBA, du SYBARVAL et du Pays.



Le Pays est le fruit d'une ambition collective : faire de cet espace de projet une intercommunalité intégrée, au service du territoire et de ses habitants.

SYNTHESE DES ACTIONS MENEES (2008-2014)

Le Pays a permis dans un 1^{ier} temps de développer la connaissance du territoire sur un certain nombre de thématiques ciblées, pour anticiper les évolutions et besoins des populations, mais également de créer et renforcer des habitudes de travail des acteurs. Ainsi, 5 études ou schémas stratégiques ont été réalisés (déplacements, habitat, services à la population, commerce et artisanat, ressources numériques).

Le Pays est également un outil opérationnel qui a permis :

- ◆ de développer des projets et des démarches en communs tels que le site de covoiturage, l'expérimentation sur les accueils atypiques des jeunes enfants, ou encore le développement des produits bio et locaux de la mer en restauration collective, la promotion des marchés etc.
- ◆ et de mobiliser des moyens humains et financiers, à travers différents dispositifs pour soutenir des projets publics et privés concourant à la stratégie définie :
 - Le 2nd contrat de Pays et son avenant signés avec la Région Aquitaine (2010-2013) pour développer les équipements et services des collectivités (zones d'activités économiques intercommunales, rénovation et mises aux normes des marchés, structures multi-accueils du jeune enfant...).
 - Les deux programmes européens de développement local, mobilisés pour la 1^{ère} fois sur le territoire :
 - LEADER (2009-2014) pour renforcer le lien littoral intérieur, qui a été mobilisé principalement sur le développement et l'innovation en matière de services aux populations ;
 - FEP AXE 4 (2010-2014) pour soutenir les projets maritimes innovants;
 - L'Opération Collective de Modernisation du commerce et de l'artisanat (tranche 1 :2012-2014), pour soutenir le développement des entreprises commerciales et artisanales et renforcer les centralités.

Ce sont au total 133 projets qui ont été accompagnés, 4.2 millions d'euros de subventions qui ont été mobilisés permettant de soutenir près de 16 millions d'euros d'investissements sur le territoire. L'axe prioritaire qui a été le plus investi sur cette période est celui des services et équipements à la population.

A partir du travail accompli, les élus ont souhaité franchir une nouvelle étape dans la construction d'un projet territorial commun.

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

1. Dynamique démographique et typologie des populations

Une croissance démographique soutenue

Le Pays Bassin d’Arcachon-Val de l’Eyre est le territoire de Gironde qui connaît depuis plusieurs décennies la plus forte croissance démographique. Ce territoire a gagné 28 047 habitants entre 1999 et 2011, soit une croissance totale de 25.4 %.

Territoire	Long terme 1982-2011		Court terme 1999-2011	
COBAN	+ 110.1 %	31 009	+ 33.9 %	14 968
COBAS	+ 44.5 %	19 061	+ 14.3 %	7 734
Communauté Communes du Val de l’Eyre	+ 81.3 %	7 718	+ 45.1 %	5 351
Pays Bassin Arcachon et Val de l’Eyre				
	+ 71.7 %	57 788	+ 25.4 %	28 047
Gironde				
	+ 29.8%		+ 13.7 %	

L’évolution démographique affiche de plus une nette accélération, tirée par le taux de croissance annuel moyen du Val de l’Eyre qui s’élève à plus de 3%.

Territoire	Population 2011	Taux de croissance annuel moyen 90/99	Taux de croissance annuel moyen 99/2009
COBAN	59 175	+ 2.5 %	+ 2.5 %
COBAS	61 938	+ 1.6 %	+ 1.2 %
Communauté Communes du Val de l’Eyre	17 209	+ 1.4 %	+ 3.5 %
Pays Bassin Arcachon et Val de l’Eyre			
	138 322	1.9 %	+ 2 %
Gironde			
	1 463 662	+ 0.7%	+ 1.1 %

Ainsi, le poids démographique du Pays en Gironde progresse, le Pays représente 9.5 % de la population départementale en 2011 (contre 8.6 % en 1999).

Sa densité moyenne est ainsi en progression (94.1 habitants/km² en 2011) mais elle reste très inférieure à la moyenne départementale (146.7 habitants/km²), avec de fortes disparités territoriales entre le Sud Bassin qui compte près de 188 habitants au km², contre 31 sur le Val de l’Eyre.

Un territoire attractif mais vieillissant

Si l'évolution démographique du territoire provient essentiellement des flux migratoires, traduisant sa forte attractivité, le solde naturel s'est redressé pour atteindre l'équilibre. Les soldes naturels positifs sur le Val de l'Eyre, et dans une moindre part sur le Nord Bassin, compensant le solde négatif du sud Bassin.

Le territoire se caractérise par une part importante de personnes âgées de plus de 60 ans (30.4 % en 2011), supérieure à la moyenne départementale (23.1%), en progression depuis de nombreuses années, et qui devrait connaître une croissance renforcée selon les projections INSEE. Le Pays est le territoire girondin qui présente le plus fort pourcentage de population de plus de 75 ans (11.8%-2011).L'INSEE estime que leur nombre progressera de + 22.8% entre 2010 et 2020.

Une typologie des populations en évolution

Bien qu'elle reste légèrement supérieure à la moyenne départementale, la part des couples avec enfants diminue désormais (26 % en 2011 contre 31.2% en 1999), sur l'ensemble du territoire.

A l'inverse, la part des familles monoparentales progresse (8.1% en 2011) ainsi que celle des ménages d'une seule personne (30.5% des ménages en 2011).

Ainsi, le territoire accueille des profils de population qui se diversifient.

Si le Pays reste fiscalement plus riche que la moyenne girondine (le revenu net moyen des ménages¹ s'élève à 26 734 € en 2009, contre 24 935 € au niveau girondin), sauf sur le Val de l'Eyre, on constate une baisse significative de la médiane du revenu fiscal (-20% entre 2002 et 2010), dans une proportion un peu supérieure à celle du département. Ceci signifie que le territoire accueille plus de personnes qui présentent des revenus fiscaux moindres.

Le rapport entre les revenus plus élevés et les revenus les plus faibles reste inférieur sur le Pays comparé à l'échelle départementale. Ce qui signifie que le Pays reste moins inégalitaire (rapport de 4.1 contre 5 en Gironde), avec toutefois des disparités entre l'agglomération et le reste du territoire.

Le Pays se distingue toujours au niveau départemental par le poids des revenus des retraites (32.7% en 2010) et leur part continue de progresser, sauf sur le Val de l'Eyre.

¹ Revenus nets déclarés localement.

2. Développement économique

Le territoire bénéficie d'un important tissu économique avec un total de 15 026 établissements actifs recensés au 31 décembre 2011, principalement dans le commerce, les activités de transport et les services (9 149 établissements)². L'économie locale est caractérisée par une forte présence des entreprises de moins de 10 salariés (96%) et par la prépondérance de la sphère présenteielle.

Répartition des établissements et des postes salariés par sphère d'activités³

	Sphère non présenteielle				Sphère présenteielle			
	Etablissements		Postes salariés		Etablissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
COBAS	2 353	32,5	2 466	16,2	4 883	67,5	12 778	83,8
COBAN	2 018	32,3	2 132	19,1	4 222	67,7	9 055	80,9
CDC Val de l'Eyre	709	45,7	1 916	52,4	841	54,3	1 739	47,6
Pays	5 080	33,8	6 514	21,7	9 946	66,2	23 572	78,3
Gironde	59 465	40,8	168 934	32,1	86 329	59,2	357 188	67,9

Une économie non présenteielle diversifiée liée aux ressources du territoire et une économie présenteielle majeure

Des filières identitaires dynamiques mais vulnérables au climat économique et à leur environnement (filières pêche, ostréiculture, nautisme, bois et forêt...).

L'ostréiculture et la pêche : des activités emblématiques et identitaires, vulnérables mais à fort dynamisme, qui participent au développement d'autres secteurs (tourisme, culture, filière nautique).

L'ostréiculture :

L'ostréiculture est une activité traditionnelle qui a façonné l'identité du territoire et qui demeure une activité économique importante et dynamique.



² INSEE, Arrondissement d'Arcachon, dossier complet.

³ Données CLAP INSEE au 31 décembre 2011.

Malgré les difficultés survenues depuis 2008 (manque de naissain sur plusieurs années, fortes mortalités...), la filière structurée autour du Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon Aquitaine, a réussi à conserver le nombre d'entreprises et d'emplois avec 315 entreprises pour environ 1 100 emplois et 7 à 10 000 tonnes d'huîtres marchandes produites chaque année.

La force du Bassin d'Arcachon est aussi d'être un site propice à la reproduction naturelle de l'huître, l'activité de captage contribue fortement à la richesse de la filière et à sa capacité à résister aux mortalités. Ces deux dernières années, le Bassin est redevenu le 1^{er} centre naisseur en France.

L'activité est fortement dépendante de l'environnement, notamment de la qualité de l'eau, ainsi que des conditions climatiques. La préservation du milieu, à l'origine de toute production ostréicole est donc une priorité de la filière.

La pêche :

Activité traditionnelle du Bassin d'Arcachon, la pêche artisanale conserve un poids économique significatif. Ainsi, 135 navires sont enregistrés sur le Bassin d'Arcachon et se répartissent en plusieurs flottilles : pêche intra-bassin (73%), fileyeurs et chalutiers océan (18%) et vedettes océan (9%). A ces chiffres il est important de rajouter ceux des ostréiculteurs pêcheurs (CMPP), qui sont à ce jour 27 entreprises à détenir au moins une licence de pêche sur le Bassin.



En 2012, ces navires ont débarqué 2 603 tonnes de poissons en criée d'Arcachon, pour un chiffre d'affaires de 16,33 millions d'euros. Sur cette criée d'importance nationale, on retrouve une trentaine d'acheteurs agréés : poissonniers, mareyeurs et restaurateurs. Environ 90% des achats effectués par ces 1^{ers} acheteurs sont ensuite vendus en dehors du territoire du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre.

La profession est localement structurée, représentée par le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de la Gironde (CDPMEM33) et l'organisation de producteurs Pêcheurs d'Aquitaine.

Les activités de pêche sont fortement encadrées aux niveaux européen, national et régional et sont dépendantes de l'état des stocks et des conditions climatiques et environnementales. Ainsi, les prix et le chiffre d'affaires dépendent directement des marchés et de la Politique Commune des Pêches (PCP).

Afin d'améliorer la rentabilité des armements girondins, la pêche professionnelle s'oriente toujours vers la diversification des activités afin d'améliorer les prix de vente de ses produits de la mer. Cette logique s'entend d'être menée avec la filière aval, notamment pour la transformation/commercialisation (conserveries...), mais pas seulement : la vente directe, la dégustation sont aussi des réponses à une attente forte de la population venant sur les ports du Bassin d'Arcachon, tout comme l'organisation d'évènements de mise en avant des produits et des savoir-faire de la filière.

Ainsi, une vaste opération réalisée sur les moules et palourdes du Bassin d'Arcachon a été menée en 2013 avec pour objectif de renforcer les liens entre les acteurs de la filière et sensibiliser les consommateurs à ces produits, en les présentant sur les étals des poissonniers et dans les assiettes des restaurateurs du pourtour du Bassin. De la même façon, les possibilités de développement des produits locaux de la pêche en restauration collective ont été expérimentées en partenariat avec le Pays dans le cadre des programmes LEADER et AXE 4 du FEP, et les premiers résultats obtenus se montrent encourageants.

Le territoire a en effet bénéficié pour la 1^{ère} fois d'un programme européen Axe 4 du Fond Européen pour la Pêche, sur la période 2010-2014, qui a notamment permis de renforcer les démarches collectives des deux filières ostréiculture et pêche, et de développer les actions de communication, de valorisation et de diversification de leurs activités (exemple : le Pescatourisme).

L'exploitation forestière : une activité patrimoniale et un moteur de développement économique à consolider

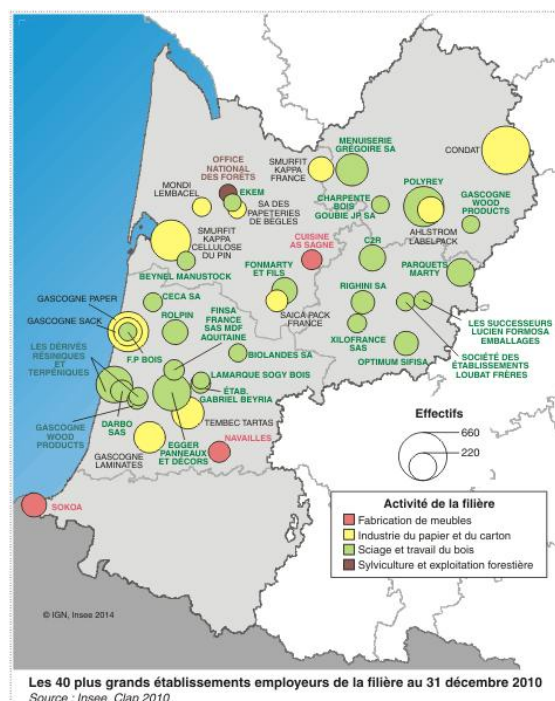
Le territoire, inscrit dans la plus grande forêt cultivée d'Europe, bénéficie d'une très importante ressource en bois, qui couvre plus de 66 % de son territoire.

La filière présente sur le territoire est complète, avec une représentation de tous les secteurs, de la production à la filière aval.

En 2014, on dénombre 142 établissements répartis dans les secteurs noyaux de la filière ⁴:

- sylviculture et exploitation forestière,
- équipement pour l'exploitation forestière,
- sciage et travail du bois,
- industrie du papier et du carton,
- bois/construction (travaux de charpente).

Le territoire abrite deux des 40 plus gros employeurs de la filière régionale : SMURFIT KAPPA sur le site de Biganos et Beynel Manustock à Belin-Beliet, ce qui implique une forte spécialisation de l'emploi de la filière sur le secteur papier/carton (avec près de 450 salariés, SMURFIT KAPPA est le 2^o employeur sur la zone d'emploi de La Teste de Buch⁵).



⁴ Données extraites des inscriptions au Registre du Commerce et des Sociétés en date du 1^{er} juillet 2014.

⁵ Approche économique des 15 zones d'emploi d'Aquitaine, INSEE 2012.

La fragmentation des parcelles peut être forte sur certaines communes et le nombre de propriétaires forestiers reste élevé. Ainsi, le secteur de la sylviculture et de l'exploitation forestière compte le plus grand nombre d'établissements (72) car ces derniers sont de petites tailles et donc très atomisés.

La filière reste vulnérable aux événements climatiques et aux nuisibles, (tempêtes de 1999, tempête Klaus et attaques de scolytes) qui ont entraîné une baisse de la productivité du massif. De plus, elle subit la pression de l'urbanisation, de la production photovoltaïque et la concurrence de l'agriculture. Les scieries sont particulièrement menacées car elles n'ont pas toujours la capacité financière pour réaliser les investissements nécessaires à leur rentabilité. Or le secteur de scierie est le premier maillon créateur de valeur ajoutée dans la filière.

Les tempêtes de 1999 et 2009 ayant limité les capacités de production du massif, cette dernière est aujourd'hui consommée par les entreprises présentes. Des difficultés d'approvisionnement sont donc attendues avec un risque de tension du marché du bois devant les demandes multiples, traditionnelles ou liées à la diversification de la filière (bois d'œuvre, biomasse, chimie verte...). La production nécessite donc d'être consolidée (volumes) et adaptée (essences) pour permettre la diversification de la filière aval et assurer une meilleure rentabilité du massif.

Le nautisme : vers une filière vitrine du territoire

Cette filière traditionnelle, ancrée sur le Bassin d'Arcachon depuis plus d'un siècle possède un poids économique significatif avec un chiffre d'affaires estimé à 115 millions d'euros sur le territoire⁶. Ainsi, en 2013, elle compte 110 entreprises pour environ 1 000 emplois⁷, soit 59% des établissements et 37,7% des effectifs salariés liés aux activités nautiques en Gironde⁸.



La filière est localement très diversifiée et regroupe la quasi-totalité des compétences du domaine, notamment grâce à des entreprises artisanales polyvalentes : maintenance et réparation, vente de pièces ou de bateaux, location, construction navale, mécanique moteur, voile, sellerie, électronique ou hivernage. Il est à noter l'émergence de filières relatives au développement d'un nautisme plus respectueux de l'environnement, de déconstruction et recyclage, de bateaux partagés, des transports nautiques du public ou encore de carénage écologique.

De plus, le territoire bénéficie d'une filière de formation spécialisée sur deux établissements (Lycée des Métiers de la Mer de Gujan-Mestras et BASSIN Formation COBAS), allant du CAP au BTS.

⁶ La filière nautique en Aquitaine, DIRECCTE Aquitaine, collection « Etudes », septembre 2012.

⁷ Données CMARA 33.

⁸ Tendances Nautisme, CCI Bordeaux, mars 2012.

La structuration de la filière est en cours et doit se poursuivre, afin notamment, de renforcer son poids socio-économique et favoriser sa représentation. Des associations se sont donc créées à l'échelle régionale (Association des professionnels du nautisme aquitain) ou localement (Association des professionnels du nautisme gujanais).

Malgré ses nombreux atouts, la filière présente des fragilités récurrentes. Ainsi, composée majoritairement de TPE/PME (65% de moins de 5 salariés), elle a rapidement souffert des effets de la crise de 2008, avec une nette diminution du nombre de salariés (passé sous le niveau de 2003), et des établissements sur les années 2009 et 2010.

Le secteur fait, par ailleurs, face à d'importantes échéances de transmission (21% de chefs d'entreprises de plus de 55 ans⁹) et à un manque de main d'œuvre qualifiée. Les métiers les plus en tension sont ceux d'agent composite, de menuisier, d'accastilleur, d'agent de maintenance et de mécanicien.

Depuis 2011, la croissance du nombre des établissements a repris, en particulier dans le secteur de la maintenance. Néanmoins, en ce qui concerne la construction de bateaux de plaisance, le nombre d'établissements reste inférieur d'un quart à son niveau de 2008 avant la crise (45 établissements en 2013 contre 60 en 2008¹⁰).

Par ailleurs, le secteur du nautisme, à l'exception de quelques grands noms, souffre d'un déficit de visibilité au niveau national et à l'international. Des démarches sont ainsi menées localement pour renforcer leur promotion, tel le salon nautique d'Arcachon dont la première édition a été organisée en 2014 par la ville et le Port d'Arcachon.

L'agriculture : une activité peu présente mais un employeur significatif

Les surfaces exploitées sont faibles mais restent stables et représentent 6,5% du territoire en 2010.

Le nombre d'unités agricoles sur le territoire s'élève à 106 en 2010 et a diminué de 45% sur les 10 dernières années. Malgré cette baisse, le secteur agricole conserve un volume d'emplois significatif avec un total de 1 200 emplois permanents et, dans le secteur de la production, 350 emplois saisonniers.

Les filières agricoles locales sont diversifiées (élevage, maraîchage, production horticole et florale) mais restent marquées par une prédominance des grandes cultures qui représentent près de 95% de la surface agricole du territoire.

Les exploitations se répartissent sur deux zones principales du territoire :

- en limite nord, deux pôles se détachent, celui de Lanton/Audenge et celui de Le Barp,
- en limite sud, on retrouve des exploitations, en continuité des cultures du nord des Landes, sur Lugos, Belin-Beliet et Gujan-Mestras.

⁹ Etude préalable à une Opération collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, 2011.

¹⁰ Données CMARA 33.

Notamment sur le Val de l'Eyre, les terres agricoles subissent la pression urbaine et les installations sont rares. Ainsi, elles ne représentent que 1,7% des installations non ostréicoles du département.

En lien avec les nouveaux modes de consommation et des consommateurs en quête de produits de qualité, la vente en circuit court offre des perspectives de commercialisation rémunératrice pour les agriculteurs. Aujourd'hui le territoire compte cinq AMAP (Belin-Beliet, Gujan-Mestras, Marcheprime, Le Barp et Salles), une « Ruche qui dit oui »¹¹ et quelques entreprises pratiquant la vente directe à l'établissement (Ferme Saint Henri à Gujan-Mestras...). Un soutien aux initiatives locales a notamment pu être expérimenté sur le territoire via le programme LEADER qui a accompagné le CIVAM¹² Aquitain.

Enfin, il est à noter, la présence du Groupement de Recherche sur les Cultures et Techniques Agricoles des Sols Forestiers d'Aquitaine sur la commune de Belin-Beliet, qui a pour objectif d'aider les agriculteurs à améliorer leurs résultats technico-économiques en respectant l'environnement.

L'aquaculture et les énergies renouvelables : de nouvelles filières porteuses d'opportunités de développement.

Aquaculture

Deux des quatre producteurs de caviars d'Aquitaine sont installés sur le territoire (Biganos et Le Teich). Ces deux éleveurs d'esturgeons produisent respectivement 1 et 4 tonnes de caviar par an¹³, sur les 20 tonnes de production régionale. Les producteurs aquitains réunis ont déposé un dossier de labellisation d'Indication Géographique Protégée (IGP) devant l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), au début de l'année 2014, pour une meilleure reconnaissance du produit et des savoirs faire.

Le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre abrite également une production de sangsues, qui vend 100 000 animaux par an dont 70% à l'export, principalement vers les Etats-Unis, le Canada, la Corée et l'Europe. On compte également une production de spiruline¹⁴ créée en 2012 sur la commune de Lugos et unique exploitation de ce type en Gironde. Sur 300 m² de serres, la société a pour objectif la production de 100 kg de spiruline par an. La production de l'entreprise est actuellement commercialisée quasi exclusivement sur le territoire du Pays.

Enfin, une pisciculture de truites est installée sur la commune de Belin-Beliet, produisant principalement des spécimens de grande taille pour l'industrie du fumage ou la production d'œufs de truite (200 tonnes de truites pour la fumaison et quatre tonnes d'œufs par an).

¹¹ AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.

La ruche qui dit oui : système de vente en circuit court avec commande sur internet au producteur et livraison dans une des 350 « ruches » implantées en France et en Belgique.

¹² CIVAM : Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et Milieu rural

¹³ Caviar de France Moulin de la Cassadote, Sud Ouest du 28/08/2012 et L'Esturgeonnière.

¹⁴ Micro algue d'eau douce de couleur bleue-verte, utilisée en tant que complément alimentaire et dans la production cosmétique.

Le site exploité par la société Aqualande s'insère dans une démarche de culture raisonnée, visant à réduire les apports de nourriture d'origine animale dans l'alimentation des poissons, à assurer la préservation de la qualité de l'eau et de l'écosystème de la rivière¹⁵. De nouveaux projets d'aquaculture sont actuellement en réflexion sur le territoire et offrent d'intéressantes perspectives de développement.

Un potentiel d'installation de nouvelles entreprises existe sur le territoire, notamment sur le Val de l'Eyre en raison des disponibilités foncières et d'un accès facilité à l'eau douce.

Les nouvelles énergies à l'étude

Le GIP littoral a engagé une étude sur les potentiels en énergie marine de la façade Aquitaine qui ouvre des perspectives de long terme et la COBAS étudie les opportunités liées à ces nouvelles énergies.

Par ailleurs, le SIBA étudie actuellement les possibilités de récupération des calories sur les réseaux d'assainissement.

Un secteur de la recherche et du développement en plein essor mais dont les retombées locales ne sont pas encore ressenties.

Le Pays est concerné par la présence de deux pôles de compétitivité¹⁶ d'envergure nationale ainsi que de centres de recherche spécialisés, porteurs de perspectives de développement pour le territoire.

Pôle de compétitivité Route des Lasers et Laser Mégajoule

Le Pôle de compétitivité Route des Lasers, labellisé en 2005, a vocation à constituer le pôle de référence en développement et diffusion des technologies innovantes, de même qu'en recherche et en formation dans le domaine de l'optique et des lasers.

Le projet mené en Aquitaine est global et dispose de plusieurs outils dont la Ligne d'Intégration Laser (LIL), le Laser Mégajoule (LMJ) et l'Institut Laser et Plasma. Le pôle de compétitivité compte une centaine d'adhérents pour 230 projets labellisés depuis sa création¹⁷. Sur le territoire, 2 zones d'activités lui sont dédiées sur la commune du Barp et gérées par la SEML Route des Lasers.

Le centre du Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives (CEA) du Cesta au Barp, qui abrite le LMJ, comprend environ 1 000 salariés¹⁸. En comptant le personnel des entreprises sous-traitantes on avoisine les 1 200 personnes en activité sur le site, dont 350 directement occupées sur le Laser Mégajoule. Néanmoins, en dehors de l'effet chantier, les retombées sur l'économie et l'emploi local ne sont pas encore ressenties.

¹⁵ Aquaculture durable : la truite des landes, www.alimentation.gouv.fr, 29/04/2011.

¹⁶ « Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, petites et grandes, des laboratoires de recherche et des établissements de formation ». <http://competitivite.gouv.fr/politique-des-poles/la-politique-des-poles-depuis-2005-472.html>.

¹⁷ Site du Pôle de compétitivité Route des Lasers.

¹⁸ CEA, dossier de presse Laser Mégajoule, juillet 2012.

Pôle de compétitivité Xylofutur

Sa mission principale est de faire émerger des projets innovants au profit de la filière Forêt-Bois-Papier d'Aquitaine.

Le pôle compte 150 adhérents dont une majorité d'entreprises, des centres de recherche et de formation et d'autres partenaires (fédérations, collectivités...), pour 154 projets labellisés depuis 2005, représentant 280 millions d'euros de budget.

Les activités du pôle participent à la recherche pour le développement de la filière aval. Il est actuellement en phase de consolidation, et vient de voir son label renouvelé pour la période 2014-2018.



Le centre d'essais aéronautiques

Le site aéronautique de Cazaux abrite l'un des deux seuls centres d'essais en vol de la Direction Générale de l'Armement (DGA) ainsi que la Base Aérienne 120. Le CEV gère le champ de tir de Calamar qui s'étend sur quelques 2 000 ha.

La BA 120 assure des missions structurées autour de trois pôles :

- formation en vol des équipages de combat, formation des techniciens de sécurité de l'armée de l'air, des équipages d'hélicoptères et des personnels dans le domaine du tir aérien (la base accueille ainsi environ 2 500 stagiaires par an),
- expérimentation et qualification de tous les armements français aéroportés, expérimentation dans le domaine nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC)...
- opérations : recherche et sauvetage, contre-terrorisme maritime, opérations spéciales...

Le site est un employeur important avec 10 industriels présents sur la plateforme, et occupe près de 3 000 permanents¹⁹.

Des activités commerciales extrêmement dynamiques mais consommatrices d'espace.

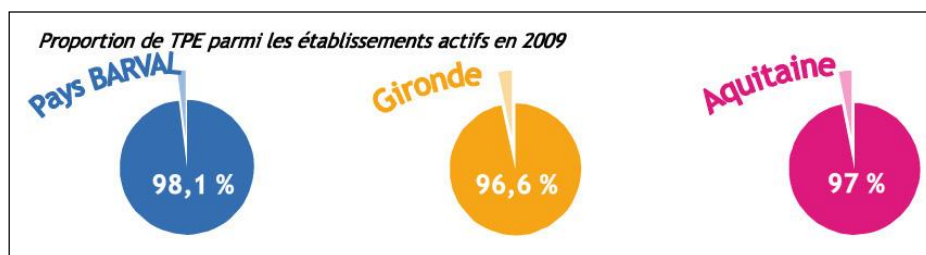
Activités commerciales

L'offre en commerce est très importante sur le territoire, malgré des déséquilibres infra territoriaux. Ainsi, la COBAS et la COBAN représentent à elles deux 95% de l'offre commerciale du Pays. Le Val de l'Eyre souffre notamment d'un déficit en commerce d'équipement de la personne et de la maison.

Le secteur bénéficie d'un excellent dynamisme, avec 23,6% de croissance du nombre d'établissements commerciaux et de services entre 2007 et 2013, soit 1 104 établissements en plus. Cette hausse est principalement liée à la hausse du nombre d'établissements de services.

¹⁹ Données BA 120.

La filière est caractérisée par la présence quasi exclusive de TPE/PME (98,1% de la totalité des établissements actifs) avec des disparités selon les intercommunalités. Le nord du bassin compte ainsi des unités plus petites et plus fragiles que le reste du territoire²⁰.



La structure du secteur est identique à la moyenne girondine malgré une légère surreprésentation du secteur CHR (cafés-hôtels-restaurants) liée à la forte activité touristique du Pays (7,6% sur le territoire contre 6,4% de moyenne départementale).

Bien que la croissance du commerce de proximité se maintienne, la surreprésentation du secteur des grandes et moyennes surfaces (GMS), constatée à l'échelle de la Gironde est particulièrement visible sur le territoire. Cette organisation implique une forte consommation de l'espace avec 192 866 m² commerciaux recensés en 2011²¹.

En effet, de 2010 à 2013, le Pays a la plus forte demande de m² commerciaux en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) sur la Gironde (14 700 m² demandés en 2013, soit 33% de la demande sur le Département²²), ce qui a nécessité une prise en compte dans les documents d'urbanisme commercial, afin notamment de préserver le commerce de proximité fragilisé par les projets en périphérie.

Le commerce non sédentaire

Les marchés traditionnels bénéficient d'une bonne implantation sur le territoire du Pays et constituent un atout majeur pour l'animation des centralités. Ainsi, 14 des 17 communes du Pays possèdent un marché, ce qui représente un total de 21 marchés permanents, dont 4 marchés couverts (deux communes disposent également de halles pour l'organisation de marchés de plein vent), pour environ 400 commerçants non sédentaires présents.

Par ailleurs, le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre compte 4 des 10 associations de commerçants non sédentaires de Gironde, témoignant du dynamisme des marchés du territoire²³.

En raison de l'intérêt que représente le commerce non sédentaire pour la vie des communes, nombre d'entre elles ont réalisé ou projettent des aménagements de modernisation et d'équipement (ex. rénovation du marché d'Arcachon, création de la halle de Biganos, projet de création de halle sur Audenge...).

²⁰ Etude sur la TPE Artisanat, Commerce et Services, CECOGEB, octobre 2012.

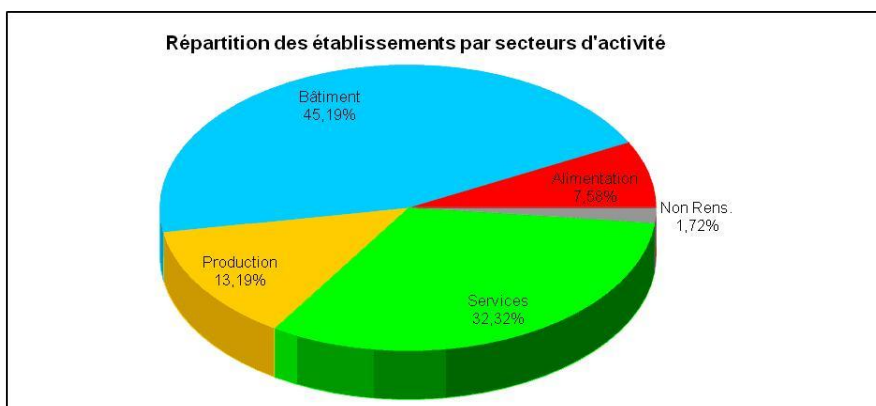
²¹ Diagnostic commercial du Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre en vue de la mise en place d'un Document d'Aménagement Commercial, CCI Bordeaux, septembre 2011.

²² Chiffres clés CDAC 2013, CCIB, Collection études, n°3, janvier 2014.

²³ Données CCIB.

Un secteur artisanal en expansion et créateur d'emplois mais dont les faiblesses perdurent (moyenne d'âge élevée des dirigeants, difficultés de recrutement...).

Les activités artisanales représentent une filière de première importance sur le territoire, caractérisée par une prédominance du secteur du BTP et des activités garage mécanique. La couverture du territoire est totale avec un maillage dense.



Ainsi, au 31 décembre 2013, on dénombrait 3 571 établissements artisanaux (dont doubles inscrits CCI/CMA), 4 545 salariés et 380 apprentis²⁴. Les établissements du Pays représentent 12% des établissements de Gironde.

Il s'agit d'une filière dynamique, qui présente une hausse du nombre d'établissements sur les 4 secteurs (alimentaire, bâtiment, production, services) entre 2008 et 2013. Notamment, après deux années en creux, en 2009 et 2010, le secteur de la production a repris son expansion.

Le secteur du BTP, bien que principal secteur artisanal du territoire, est légèrement sous-représenté par rapport à la moyenne départementale, au profit du secteur alimentaire.

Ce dernier bénéficie d'une hausse globale du nombre d'établissements (+300 depuis 2008). Les hausses les plus fortes sont observées sur les activités d'installation électrique et de menuiserie/serrurerie.

De même, on constate une nette accélération de la croissance du nombre d'établissements de maçonnerie passant de 273 établissements en 2011, à 306 en 2013.

L'artisanat de production qui compte 479 établissements (dont les doubles inscrits) en 2013 est principalement centré sur les activités liées au nautisme et à l'industrie bois forêt. Ce secteur est plus vulnérable aux aléas économiques et a été le seul à connaître une baisse du nombre des établissements sur les deux années suivant la crise de 2009.

La filière est marquée par une proportion élevée de chefs d'entreprises de plus de 55 ans (18%), bien que légèrement inférieure à la moyenne départementale (19%). Les deux secteurs ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont l'alimentaire et la production²⁵.

²⁴ Données CMARA 33.

²⁵ Données CMARA 33 et Etude préalable à une Opération collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, 2011

Par ailleurs, notamment dans le secteur de l'alimentaire, des rénovations des établissements sont nécessaires, pour maintenir leur compétitivité (13% de rénovations de plus de 8 ans²⁶).

Enfin, les entreprises artisanales font face à des difficultés de recrutement, auxquelles les acteurs publics et les chambres consulaires tentent de répondre en développant des initiatives locales (ex. sur l'apprentissage : forum de l'apprentissage du CFA de la COBAS). Face à ces problématiques, les entreprises sont en demande d'accompagnement et de conseil pour pérenniser leurs activités.

Un tourisme moteur de l'activité économique, en cours de structuration et qui génère une forte activité saisonnière, avec les problématiques que cela induit.

Le tourisme et activités de loisirs

Le tourisme est un secteur économique phare du territoire, en termes de revenus et d'emplois. Ainsi, il concentre 12,6% de l'emploi local (jusqu'à 20% en juillet et août) et génère plus de 346 millions d'euros par an sur les 10 communes du Bassin d'Arcachon, dont 293 millions de mai à septembre²⁷.

Sur le secteur du commerce, ce sont 19% du chiffre d'affaire qui sont liés au tourisme sur le Pays²⁸.



Le tourisme est essentiellement littoral et maritime avec trois types d'activités principales pratiquées par les vacanciers et excursionnistes : la découverte du territoire, la découverte des produits locaux et la pratique de loisirs (baignade, vélo...).

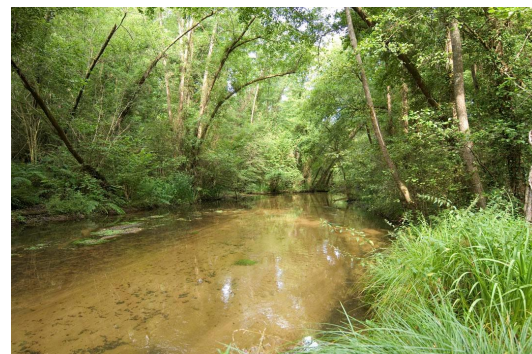
Cependant, plusieurs filières différenciantes composent l'offre du territoire (plaisance, patrimoine maritime, vélo, écotourisme, glisse...) et de nouvelles apparaissent et sont à développer telles le tourisme d'affaires, le tourisme académique et scientifique, en rapprochement avec le pôle universitaire (congrès et séminaires internationaux...), la filière bien-être, la filière golfique ou le tourisme de nature sur l'intérieur du territoire.

²⁶ Etude préalable à une Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, 2011.

²⁷ Comité Régional du Tourisme Aquitaine (CRTA), 2011.

²⁸ Diagnostic commercial du Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre en vue de la mise en place d'un Document d'Aménagement Commercial, CCI Bordeaux, septembre 2011.

Ainsi, le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (dont le périmètre couvre 11 des 17 communes du territoire) accompagne des prestataires d'accueil touristique « dans un développement fondé sur la valorisation durable des atouts du territoire »²⁹.



L'offre d'hébergement touristique est riche et variée mais fortement hétérogène, notamment entre le littoral et l'intérieur du territoire. Sur le Bassin d'Arcachon, on compte 44 420 lits touristiques marchands, par opposition aux lits non marchands composés par les résidences secondaires et largement majoritaires (133 845 lits non marchands). Ces lits touristiques sont constitués à 63,6% par les hébergements en campings, puis les résidences de tourisme et les hébergements de jeunes et de groupes (respectivement 11,5 et 10,7%). Les hébergements en hôtellerie classée et chambres d'hôtes ne représentent que 6,1% et 0,3% du nombre de lits marchands proposés sur le Bassin d'Arcachon³⁰.

La clientèle du territoire est majoritairement familiale, avec un âge moyen des visiteurs de 45 ans. Elle est principalement composée de touristes aquitains (22%), d'île de France (14%) ou de l'étranger (16%). 52% des touristes se concentrent sur trois communes du Bassin d'Arcachon : Arcachon, La Teste de Buch et Andernos-les-Bains.

La demande touristique est aujourd'hui en mutation. Bien que le nombre de séjours reste stable, leur durée diminue, avec une durée moyenne de onze jours sur le Bassin, et des contenus spécifiques sont recherchés. L'offre doit donc être adaptée aux nouvelles populations touristiques et à leurs modes de consommation des produits touristiques.

Pour faire face à cette demande, le territoire dispose de sites et équipements de loisirs diversifiés et en partie renouvelés.

Ainsi, de nombreux sites et équipements attirent plus de 10 000 visiteurs par an avec en tête la Dune du Pilat (environ 1 500 000 visiteurs annuels), suivie par le Bassin des loisirs à Gujan-Mestras (400 000 visiteurs par an environ) et le phare du Cap Ferret (environ 60 000 par an) dont l'aménagement a été entièrement revu pour intégrer les nouvelles technologies. Le programme européen Leader a contribué à la modernisation de cette institution du tourisme local en accompagnant la muséographie et les aménagements scénographiques visant à valoriser l'identité maritime du territoire, par l'usage de supports de lecture classique et anciens alliés à des outils et développements de nouvelle génération (tablettes tactiles, vidéo projections...).

²⁹ Charte du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, 2014-2026.

³⁰ Comité Départemental du Tourisme de Gironde, 2013.

Le Syndicat Intercommunal du Bassin d’Arcachon (SIBA)³¹ assure, parmi ses missions, la promotion touristique du Bassin d’Arcachon.

Dans le cadre de cette action, il développe des labels pour assurer la qualité des prestations touristiques fournies sur le territoire (ex. Naturellement Bassin pour les locations saisonnières), participe à la professionnalisation des acteurs du tourisme (Eductour, rencontres du tourisme...) organise et coordonne les campagnes de communication sur le Bassin d’Arcachon.

La gouvernance touristique est multiple et répartie entre les communes (offices de tourisme), les intercommunalités, le SIBA et le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. Malgré cet éclatement, des initiatives ont vu le jour grâce à des partenariats initiés entre les acteurs. Ainsi, le SIBA, le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et le Pays Bassin d’Arcachon-Val de l’Eyre se sont associés depuis 2009 dans un travail sur la thématique de l’écotourisme. En effet, convaincu de l’enjeu que représente l’écotourisme pour son territoire, le Pays a souhaité l’intégrer comme un axe prioritaire des programmes européens Leader et Axe 4 du FEP avec pour objectifs à terme de développer une filière économique locale, préservant les fondements de l’attractivité du territoire et proposant des produits écotouristiques marchands. Les produits écotouristiques (visites guidées, pescatourisme...) représentent environ 57 000 visiteurs en 2012, pour un peu plus de 2 400 animations réalisées par les offices de tourisme et les structures d’éducation à l’environnement³² par an.

La saisonnalité et ses impacts

En raison de la forte activité touristique du territoire, 4 137 saisonniers sont employés sur sa partie littorale pendant l’été³³, dont un quart sur des contrats d’employés de commerce, et près de la moitié dans la restauration.

Toutefois, des disparités importantes sont observées entre le littoral et l’arrière pays du territoire. Ainsi la saison représente 30% du chiffre d’affaires des commerces de la commune de Lège-Cap-Ferret contre 9% pour ceux des communes de la CDC Val de l’Eyre³⁴.

Le salaire moyen des saisonniers est plus faible que sur l’ensemble des salariés (7,9 € nets/h en 2006, contre 9,9 € nets/h sur l’ensemble des salariés). Sur le littoral les salariés saisonniers sont jeunes (22 ans d’âge médian) et les femmes sont plus nombreuses que les hommes (55% et jusqu’à 66% dans les emplois dans les commerces). Elles travaillent le plus souvent sur des contrats à temps partiel.

³¹ Le SIBA regroupe les 10 communes riveraines du Bassin d’Arcachon, Arcachon, La Teste de Buch, Gujan Mestras, Le Teich, Biganos, Audenge, Lanton, Andernos-les-Bains, Arès, Lège-Cap Ferret.

³² Etude des acteurs de l’écotourisme et de l’éducation à l’environnement, Pays Bassin d’Arcachon-Val de l’Eyre, 2012.

³³ Données INSEE 2006.

³⁴ Diagnostic commercial du Bassin d’Arcachon-Val de l’Eyre en vue de la mise en place d’un Document d’Aménagement Commercial, CCI Bordeaux, septembre 2011.

Un peu moins de la moitié des saisonniers employés sur le Bassin d’Arcachon réside en dehors du territoire, soit 1 800 personnes. 62% de ces salariés proviennent d’un territoire limitrophe, dont 19% de la CUB. Cet afflux de saisonniers pendant la période estivale n’est pas sans poser de problème de logement et de transports.

Le territoire bénéficie d’un équipement local dédié sur le sud du Bassin d’Arcachon qui intervient par conventionnement également sur la communauté de communes du Val de l’Eyre : la Maison des Saisonniers (MDS) de la COBAS. Par ses missions, la MDS traite tous les champs de la problématique saisonnière.

Son action est organisée autour de quatre grands volets :

- ◆ Gestion, animation, coordination et expertise,
- ◆ Hébergement des saisonniers,
- ◆ Emploi et gestion des ressources humaines,
- ◆ Information et dialogue social.

Parmi ses actions phares, la Maison des Saisonniers organise avec ses partenaires, le salon des saisonniers de la COBAS qui accueille chaque année un peu plus d’un millier de visiteurs (1 271 en 2013) et permet de favoriser la rencontre entre l’offre et la demande d’emploi saisonnier.

La plateforme d’été de la MDS a accueilli 1 019 personnes en 2013, dont 442 personnes suivies en accompagnement individuel. Les demandes recensées par la MDS concernent la recherche d’emploi saisonnier, de logement pour la saison, de véhicule, des questions sur le droit du travail, la médiation sociale et les emplois sur la saison d’hiver.

L’action de la Maison des Saisonniers s’inscrit dans le réseau et les démarches menées au niveau national et régional. Ainsi, elle participe à la mise en œuvre du plan régional des saisonniers adopté en octobre 2012 par le Conseil Régional d’Aquitaine.

Malgré les démarches initiées localement, notamment par la Maison des Saisonniers de la COBAS, (ex. le Visa du Saisonnier³⁵), le taux de fidélisation des salariés saisonniers sur le territoire est le plus bas constaté sur le littoral aquitain³⁶, qu’il s’agisse de fidélisation dans le même établissement ou simplement dans la même activité. Ce constat pose la question de la précarité des statuts sur le territoire et de la professionnalisation des saisonniers. En parallèle, les employeurs soulignent les difficultés auxquelles ils font face, dans la recherche de profils qualifiés et dans la gestion des ressources humaines en saison. La réduction de la précarité de l’emploi est donc une question centrale, et impose de réfléchir à la professionnalisation des saisonniers.

³⁵ Outil de professionnalisation du saisonnier, rempli par l’employeur à la fin de la saison et recensant les compétences acquises sur le poste. Ce document, présenté à un nouvel employeur favorise la reconnaissance des compétences du salarié.

³⁶ 23% de fidélisation sur le territoire contre 27% de moyenne sur le littoral aquitain, Enquête INSEE sur le tourisme en Aquitaine, janvier 2010.

En dehors de la période estivale, les activités hospitalières, l'action sociale, le commerce de détail et la restauration emploient également des saisonniers. Il existe ainsi plusieurs saisonnalités qui ouvrent des perspectives en termes de pluriactivité comme, par exemple, dans le secteur de l'ostréiculture, où des compléments de main d'œuvre sont nécessaires sur la fin d'année. Une étude a d'ailleurs été menée avec le soutien du programme LEADER pour identifier les potentiels de pluriactivité sur le territoire.

Des complémentarités sont donc à développer, notamment entre la partie littorale et l'arrière pays. L'action actuelle de la MDS pourra être consolidée par le renforcement des moyens humains qui lui sont affectés et son élargissement au périmètre du Pays, permettant d'accompagner cette réflexion.

Un réseau de structures d'accueil et de services aux entreprises qui s'enrichit d'initiatives innovantes qui doit être consolidé.

Les zones d'activités économiques

Le territoire bénéficie d'un maillage complet et équilibré avec une trentaine de zones d'activités pour un peu moins de 1 000 ha. Les modes de gestion diffèrent sur les trois intercommunalités, ainsi, les zones d'activités sont gérées par les communes sur la COBAN³⁷, alors qu'elles dépendent des intercommunalités sur la COBAS et la CDC du Val de l'Eyre.

Elles sont caractérisées par des niveaux d'aménagements (y compris paysagers) et d'équipements hétérogènes et une faible spécialisation. On note par ailleurs, une forte présence d'établissements commerciaux (grandes et moyennes surfaces commerciales), alors que l'offre en immobilier de bureaux et en tertiaire y est par ailleurs réduite. Peu de ces zones offrent des services mutualisés ou de l'accompagnement des entreprises.

Malgré des typologies de zones variées, l'offre de foncier ne répond pas totalement aux besoins des entreprises locales, notamment du fait de son coût. Ainsi, la taille des lots ou le prix du m² constituent des freins à l'installation d'entreprises sur certaines communes.

De plus, en l'absence de schéma d'ensemble pour la création des zones d'activités à l'échelle du territoire, ces dernières présentent, pour certaines, des difficultés d'accessibilité, nécessitant une refonte des dessertes voiture/logistique/transports en commun et intégrant les modes de déplacements doux.

Afin d'améliorer la lisibilité de l'économie du territoire, les travaux du SCOT préconisent la spécialisation des implantations des entreprises sur six sites d'intensité économique majeurs dédiés au tertiaire, à la recherche, à l'industrie ou à la logistique et à même de porter l'image économique du territoire³⁸.

³⁷ La COBAN conserve toutefois la maîtrise des zones d'activités destinées à l'accueil des entreprises industrielles et de commerce de gros de plus de 50 hectares.

³⁸ SCOT Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, Document d'orientation et d'objectifs.

Les pépinières d'entreprises :

Le territoire compte deux pépinières d'entreprises, la pépinière de la COBAS qui offre une capacité d'accueil de 14 entreprises en bureaux, ateliers ou open space et celle de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre qui propose 8 locaux.

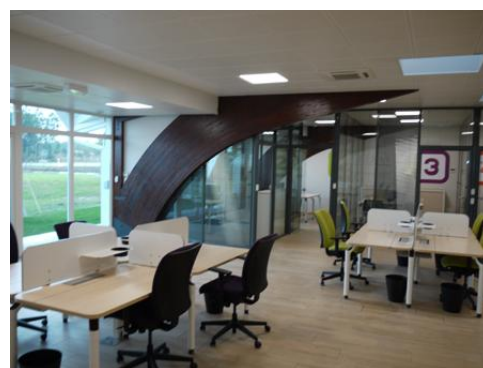
Ces deux structures offrent des services mutualisés et un accompagnement des entreprises par les services économiques des intercommunalités.



Leurs capacités d'accueil complètent l'offre du secteur privé en proposant à la fois un foncier accessible aux entreprises nouvellement créées et un accompagnement des porteurs de projet. Le parc privé compte aujourd'hui cinq hôtels d'entreprises répartis sur les communes d'Arcachon, La Teste de Buch, Gujan-Mestras et Andernos-les-Bains et deux projets sont en cours sur la commune de La Teste.

Les espaces de coworking :

Face au constat de l'émergence de nouvelles formes de travail sur son territoire (télétravail, augmentation du nombre d'indépendants et d'auto entrepreneurs travaillant à domicile...) et suite à l'étude réalisée par l'association Agenoriae³⁹ à l'échelle du Pays dans le cadre du programme Leader, la Communauté de Communes du Val de l'Eyre a souhaité se doter d'un outil pour apporter une réponse à ces nouveaux besoins, nécessitant des structures d'accueil souples. Ces réflexions ont donc donné lieu à la création d'un espace de coworking qui a également été soutenu par le programme LEADER.



Proposant cinq bureaux individuels, des « wagons » pour l'organisation de rendez-vous d'affaires, un open space, une salle de réunion, et une salle de conférence, ce tiers lieu a pour objectif de favoriser l'activité en créant les conditions adéquates pour rompre l'isolement des travailleurs, réduire leurs charges par mutualisation, et limiter les déplacements.

D'autres projets publics ou privés sont aujourd'hui en réflexion sur le nord et le sud du Bassin d'Arcachon.

³⁹ Etude de préfiguration ayant pour objectif d'évaluer l'opportunité de créer un ou plusieurs espace(s) de travail partagé (co-working) afin de mailler le territoire du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, Association Agenoria, 2013.

<http://www.leader-paysbarval.com/projet1.html>

Le site internet de promotion économique:

Cet outil en cours de développement par la COBAS à l'échelle du Pays, grâce au programme LEADER, a pour objectif d'accompagner l'implantation et le développement des entreprises par un accès aux données concernant les disponibilités foncières et immobilières d'entreprise.

Par ailleurs, véritable vitrine et source de données sur l'économie du territoire, le site est un outil de marketing territorial au service des entreprises.

Des potentiels de développement d'activités: l'économie sociale et solidaire.

L'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondées sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

En 2010, l'INSEE estime que 10% de la population active travaille dans l'ESS en Aquitaine. Les effectifs les plus importants interviennent dans les domaines de l'action sociale, des activités financières et d'assurance, de l'enseignement et de la santé.

Les structures présentes localement interviennent sur des champs variés et sont de taille diverse: association REP'EYRE à Belin-Beliet (recyclerie d'objets et deux-roues), association d'insertion Bassin Solidarité Emploi à Audenge (aide à la personne), l'atelier-chantier d'insertion Fringuette situé à Belin-Beliet et Biganos (récupération de vêtements, retouche, couture), l'association INSERCYCLES (atelier d'insertion, maintenance de 2 roues pour la mobilité vers l'emploi), le Groupement d'Employeur Insertion Qualification Hôtellerie de plein air....

La connaissance de la réalité et des potentiels de développement de l'ESS sur le territoire reste à développer, sachant qu'un livre blanc est actuellement en cours d'élaboration par le Conseil Général de la Gironde.

SYNTHESE :

Une économie non présentielle diversifiée liée aux ressources du territoire et une économie présentielle majeure.

Des filières identitaires dynamiques mais vulnérables au climat économique et à leur environnement (filières pêche, ostréiculture, nautisme, bois et forêt...).

L'aquaculture et les énergies renouvelables : de nouvelles filières porteuses d'opportunités de développement.

Un secteur de la recherche et du développement en plein essor mais dont les retombées locales ne sont pas encore ressenties.

Des activités commerciales dynamiques mais fragiles et consommatrices d'espace.

Un secteur artisanal en expansion et créateur d'emplois mais dont les faiblesses perdurent (moyenne d'âge élevée des dirigeants, difficultés de recrutement...).

Un tourisme moteur de l'activité économique, en cours de structuration et qui génère une forte activité saisonnière, avec les problématiques que cela induit.

Un réseau de structures d'accueil et de services aux entreprises qui s'enrichit d'initiatives innovantes, à conforter.

Des potentiels de développement d'activités à explorer (l'économie sociale et solidaire...).

ENJEUX

- ⇒ Accompagner la valorisation des productions locales et les activités de diversification.
- ⇒ Optimiser les retombées sur le territoire des pôles de compétitivité et accompagner la réflexion sur de nouveaux pôles.
- ⇒ Rééquilibrer l'offre commerciale au profit des centralités pour conforter leur dynamisme.
- ⇒ Favoriser l'installation, la transmission et la modernisation des entreprises artisanales.
- ⇒ Accompagner le développement d'une filière touristique durable, structurée et tournée vers les nouvelles technologies.
- ⇒ Favoriser l'innovation.
- ⇒ Appréhender la saisonnalité à l'échelle du Pays et tendre à la réduction de la précarité des saisonniers.
- ⇒ Renforcer la lisibilité de l'économie du territoire et définir un positionnement stratégique autour de filières vitrines.
- ⇒ Développer l'accompagnement des entreprises par de l'animation économique, la mise en réseau des acteurs et la mutualisation des services.
- ⇒ Harmoniser les compétences économiques des trois intercommunalités du Pays.

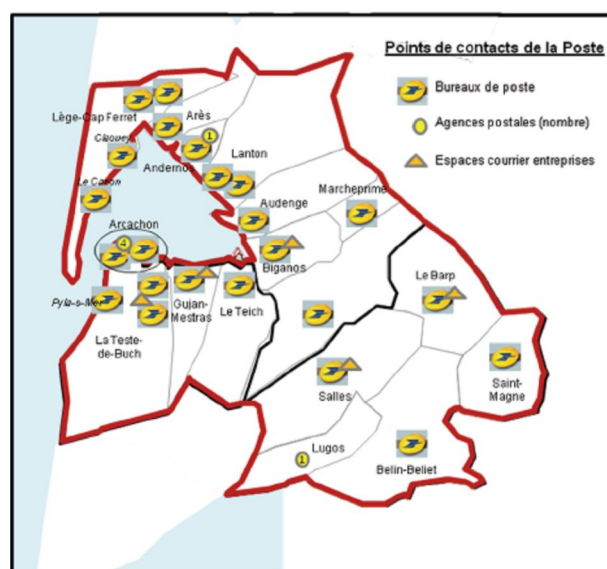
3. ACCUEIL DES POPULATIONS

Un territoire globalement bien doté en matière d'équipements et de services publics et au public, avec toutefois des inégalités territoriales

Un schéma de service a été mené à l'échelle du Pays dans le cadre du programme LEADER afin d'adapter au mieux l'offre de service aux besoins présents et à venir. Cette étude menée en 2010 a permis au territoire de se doter d'un cadre stratégique d'intervention globale.

L'organisation des services déconcentrés de l'Etat à l'échelle de l'arrondissement couvre le périmètre du Pays. Le Val de l'Eyre est caractérisé par une présence des services de l'Etat minimale et concentrée sur le chef-lieu de canton. Le territoire dispose également d'un maillage postal complet.

En effet, la Poste assure une présence dans toutes les communes sous la forme de bureaux de plein exercice ou plus localement d'agences postales communales impliquant fortement les communes et pouvant présenter des plages d'ouverture plus réduites.



Santé

Le territoire est doté d'établissement et services de santé mais l'offre reste toutefois insuffisante en dépit d'une récente réorganisation autour de 2 pôles de santé.

Sur le territoire du Sud Bassin, 2 établissements majeurs de santé, un hôpital et une clinique, ont fait l'objet d'une restructuration et d'un rassemblement sur un même site sur la commune de La Teste de Buch. Le Nord bassin est couvert par une clinique, le Centre Médico-chirurgical et Maternité Wallerstein, qui offre un pôle maternité, un pôle des urgences et SMUR, un pôle chirurgie et des services de médecine. Le territoire bénéficie également d'établissements de soins de suite et de réadaptation, notamment situés sur Lège-Cap-Ferret, Arcachon, Gujan-Mestras.

Un réseau dense de professionnels de santé libéraux, et une bonne couverture d'équipements de proximité (pharmacies, laboratoires, cabinets de radiologie) sont également à relever.

Le territoire accueille 156 médecins généralistes (Urcam 2008). La densité moyenne de médecins généralistes est de 1.1 sur le territoire, alors qu'il est estimé qu'un bon niveau de service nécessite de bénéficier d'un médecin pour 1000 habitants. C'est sur le territoire du Val de l'Eyre que la densité est la plus faible. Il en est de même pour les infirmiers et dentistes.

L'offre de santé spécialisée (dermatologues, ophtalmologues, gynécologues, psychiatres, pédiatres) est également conséquente sur le territoire, à l'exception du Val de l'Eyre qui n'en compte aucun.

Les pharmacies sont bien représentées sur le territoire, toutes les communes disposent d'au moins une pharmacie à l'exception de Lugos et Saint Magne.

Ainsi l'offre de santé pourrait être jugée suffisante au regard de la couverture en établissements et professionnels. Cependant, la Communauté de Communes du Val de l'Eyre souffre d'une moindre couverture, ce qui pourrait poser des difficultés de qualité de soins avec l'augmentation de la population. Aussi, la mise en place de contrats locaux de santé (CLS) pourrait être une réponse.

Personnes âgées

La capacité d'accueil sur le territoire est en progression. Le volet « personnes âgées » du Schéma départemental d'organisation sociale et médicosociale 2012-2016 fixe un taux d'équipement minimum au niveau départemental de 111 places en hébergement permanent pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus.

Le taux d'équipement sur le territoire est de 82.9 places installées en 2011. Ce taux est inférieur à la moyenne départementale (98.6). Cependant, ce taux s'élève à 117, si l'on intègre les places autorisées non installées, pour une moyenne départementale de 116.2. En 2002, il s'élevait à 94.3.

Le territoire dispose par ailleurs de 167 places autorisées spécifiques Alzheimer dont 46 installées.

En 2011, le territoire disposait également de 41 places en accueil familial.

Jeunesse

La part des jeunes de moins de 20 ans reste inférieure à la moyenne départementale (22% en 2011 contre 23.6% en Gironde) mais progresse de manière significative sur le Val de l'Eyre (+56.4% entre 99-2010) et la COBAN (+27.1%).

Le territoire dispose d'un bon maillage d'équipements et de services à destination de la petite enfance (individuels et collectifs).

On compte 7 426 enfants de moins de 6 ans sur le territoire en 2009.

Parallèlement, le Pays dispose d'environ 2 000 places d'accueil pour la petite enfance :



- ◆ 780 assistantes maternelles, pouvant accueillir au total 1 520 enfants ;
- ◆ 99 places pour l'accueil familial (5 crèches familiales)
- ◆ 321 places en accueil régulier en structures collectives (8 haltes-garderies et 18 multi accueils)

Toutes les communes disposent à minima d'une possibilité de garde en assistante maternelle. Ces dernières années plusieurs projets ont vu le jour permettant de renforcer et d'adapter l'offre de service du territoire à la dynamique démographique.

Une vaste expérimentation en matière d'accueils atypiques des enfants, menée sur le Pays avec le soutien du programme LEADER, a permis de renforcer l'adaptation de l'offre de services aux configurations de l'emploi pour favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Ainsi, un certain nombre de structures ont revu leurs horaires d'ouverture, plus tôt le matin et plus tard le soir, ainsi que leurs plages d'ouverture pendant les vacances scolaires.

On compte 4 lieux d'accueil enfants-parents sur le territoire.

Le territoire dispose également d'un bon maillage d'équipements et de services à destination des jeunes.

L'accueil de loisirs sans hébergement est proposé sur toutes les communes à l'exception de Lugos. Ces structures accueillent les enfants de 3 à 13 ans, en dehors du temps scolaire. Le territoire offre environ 612 places en ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

Il existe également une quinzaine de structures d'accueil des adolescents sur le territoire (Points Rencontres Jeunes ou Bureaux Informations Jeunesse), majoritairement de gestion communale.

Sport et culture

L'équipement sportif du territoire est globalement important : toutes les communes possèdent au moins un terrain de grand jeu, 15 d'entre elles comptent au moins une salle multisports et les trois intercommunalités disposent à minima d'une piscine couverte. Pour autant, ces équipements dans leur majorité ne parviennent plus à répondre à la demande des différents publics (scolaires, clubs, particuliers) et font l'objet de saturation.

De plus, le territoire dispose de peu d'équipements sportifs pour accueillir des compétitions de haut niveau.

Le Pays se distingue en revanche par le grand nombre d'équipements spécialisés permettant la pratique de sports atypiques ou moins répandus que les disciplines courantes (golf, escalade, équitation, sports nautiques...).

Le territoire offre un maillage dense d'équipements et services de la lecture publique. Toutes les communes disposent d'un accès à la lecture publique, sous des formes diverses : 15 des 17 communes disposent d'une bibliothèque ou médiathèque, la commune de Saint Magne dispose d'un Point lecture et celle de Lugos d'un dépôt de livres.

Le territoire dispose également d'un bon niveau d'équipements en matière d'apprentissage des arts. Chaque intercommunalité possède au moins 2 écoles de musique (municipale ou associative). Cette offre est complétée par un tissu associatif important pour l'enseignement et la pratique d'autres disciplines (danse, arts plastiques...).

Le territoire dispose de 6 cinémas (2 multiplexes à plusieurs salles et 3 cinémas) et de deux lieux de projections de films au sein de salles culturelles (Biganos et Marcheprime).

Le territoire bénéficie d'un niveau d'équipements importants en termes de diffusion culturelle, pour la plupart développés à l'échelle communale, sans inscription dans une stratégie territoriale plus globale.

- ◆ une salle de spectacle 1 000 places : l'Olympia à Arcachon, qui accueille en moyenne une cinquantaine de spectacles par an ;
- ◆ 7 autres salles peuvent accueillir des spectacles, dont 4 comptent 300 places ou plus.

La proximité avec l'agglomération bordelaise explique le rayonnement essentiellement local de ces équipements.

Les communes du territoire proposent également des lieux dédiés à l'animation culturelle, pour la création ou l'exposition d'œuvres.

Toutes les communes déploient des événements culturels, sur la quasi-totalité de l'année, avec un renforcement sur la période estivale.

Parmi ceux qui réunissent plus de 20 000 personnes, on peut citer : le festival « Jazz en Liberté », le festival « Cadences » ou « Cabanes en Fête ».

Les TIC : un bon niveau global d'infrastructure en cours de développement, mais une offre de services qui reste limitée.

Un bon niveau global d'infrastructures en cours de développement

Le territoire bénéficie d'une bonne couverture en téléphonie mobile : il est couvert à 100% en 2G pour les 3 opérateurs Orange/Bouygues Télécom et SFR, ce qui n'est pas le cas sur la 3G pour laquelle le Val de l'Eyre présente encore des zones blanches. La 4G est actuellement en cours de développement par les opérateurs.

L'accès aux infrastructures de TIC est plus inégal.

En matière de Haut débit ADSL, la couverture est de plus de 90% du territoire en 2Mbits, sachant que ce débit est un minimum pour de nombreux usages, type enseignement à distance, maintien et hospitalisation à domicile et télétravail.

Un programme de construction de points de raccordement télécom, destinés à la montée en débit, est actuellement mené par Gironde Numérique, complété par la COBAS sur son territoire. Gironde Numérique développe également un programme de subventionnement de connexions satellites complémentaires qui devraient permettre de couvrir la totalité du territoire en 2Mbits au moins, d'ici la fin de l'année 2014.

Un récent réseau Très Haut Débit (fibre optique) est en phase d'exploitation et de commercialisation pour les professionnels.

L'aménagement numérique se développe dans le cadre d'un Schéma directeur territorial d'aménagement numérique actuellement en cours de révision.

Une offre de services numériques en augmentation mais qui reste limitée

Le territoire dispose d'une compétence forte en matière de Services d'Information Géographique (SIG) à renforcer. On trouve des développements intéressants notamment dans le domaine du tourisme (promotion, itinérance...). L'offre de services publics en ligne tend à se développer mais reste à homogénéiser.

Le territoire bénéficie d'une dizaine de points d'accès publics à internet, inégalement répartis sur le territoire.

Une situation de l'emploi dégradée et un secteur de l'insertion restreint pour des situations qui se complexifient

Une situation de l'emploi dégradée

L'emploi total sur le territoire a davantage progressé qu'au niveau départemental et représente près de 7% de l'emploi girondin. On dénombre, en 2011, 42 357 emplois sur le territoire.

La part de l'emploi salarié reste inférieure au niveau départemental (80.9% en 2011 sur le territoire contre 86.8 % en moyenne sur le département) et continue de diminuer sauf sur le Val de l'Eyre.

La structure de l'emploi est en évolution sur le territoire: la répartition des emplois selon la Catégorie Socioprofessionnelle (CSP) montre un recul de la part des ouvriers et employés.

On constate une progression du nombre de demandeurs d'emploi qui reste supérieure à la moyenne départementale. Ainsi, au 4^{ème} trimestre 2013, le nombre de demandeurs d'emploi (Cat. A-B-C) a augmenté de 8% en un an. Ce taux reste supérieur à la moyenne départementale (6.4%) et régionale (6.2%). Le taux de chômage en 2013 s'élève à 11%, supérieur à la moyenne régionale (9.6%), il s'affirme comme l'un des 4 plus forts taux en Aquitaine.

Les catégories les plus touchées restent les demandeurs d'emploi de plus d'un an, les plus de 50 ans et les femmes. La part des femmes en recherche d'emploi est de 55.4%, supérieure à la part en Gironde (3.2 points de plus) et en Aquitaine (2.6 points de plus). Il en est de même pour les plus de 50 ans, qui avec 23.8%, présentent un taux supérieur à la moyenne départementale (19.3%) et régionale (21.4%). A l'inverse, la situation est moins dégradée pour les moins de 25 ans, le ratio est en effet parmi les taux les plus bas (15.7%-source DIRECCTE-décembre 2012).

Le territoire est caractérisé par un bon maillage des services publics de l'emploi (pôle emploi, mission locale...) qui développent des partenariats multiformes.

Le Service Public de l'Emploi Local, présidé par le Sous-préfet d'Arcachon en exercice, constitue à la fois un espace de partage d'information et de mise en œuvre d'un plan d'actions.

Un secteur de l'insertion restreint pour des enjeux qui se complexifient.

Les bénéficiaires du RSA et minimas sociaux: le territoire présente des taux inférieurs au niveau départemental (9.8% de familles bénéficiaires du RSA contre 14.6%) mais fait état d'une situation qui se dégrade (évolution de la part des familles monoparentales, des familles allocataires CAF à bas revenus...).

Le Pays compte 3 099 bénéficiaires RSA en décembre 2013 (1 670 sur la COBAS, 1 127 sur la COBAN et 302 sur le Val de l'Eyre).

Globalement le tissu local de l'insertion professionnelle est limité au regard des secteurs d'intervention et du volume d'emploi concernés. Ainsi, seules 7 structures de l'insertion par l'activité économique maillent le territoire. Il s'agit majoritairement de petites associations au rayonnement local et par nature fragiles dans un contexte de crise économique.

Néanmoins les enjeux d'insertion s'avèrent de plus en plus complexes sur le territoire avec un contexte de crise mais aussi l'accroissement des précarités individuelles, de difficultés d'accès au logement, et de manque de mobilité.

Des carences et inégalités territoriales importantes en matière d'éducation et de formation

Un maillage scolaire dense, autour d'établissements importants, mais une répartition inégale entre la zone littorale et rétro littorale, marquée par la nécessité d'un lycée en Val de l'Eyre.

Le territoire bénéficie d'un maillage scolaire dense, en évolution permanente au regard de la dynamique démographique du territoire.

Le territoire relève de 3 circonscriptions du 1^{er} degré de l'Education Nationale

- ◆ Arcachon Nord : pour les 8 communes de la COBAN
- ◆ Arcachon Sud : pour les 4 communes de la COBAS ainsi que 4 communes du val de l'Eyre (Salles, Lugos, Belin-Beliet et Le Barp)
- ◆ Langon : pour la commune de Saint Magne, qui appartient à un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec la commune d'Hostens. Ce RPI est aujourd'hui dissolu mais la dissolution ne sera effective qu'en 2016.

Le maillage scolaire du territoire est dense, avec au moins une école par commune, et composé majoritairement d'écoles publiques.

Le développement de la population conforte ce tissu, comme en témoigne les adaptations effectuées par l'Education Nationale (statistiques ouvertures classes/fermetures).

Dans ce contexte, l'accroissement des capacités d'accueil des élèves constitue un enjeu important pour les communes. Pour répondre aux besoins, la construction des écoles a été transférée aux intercommunalités sur le sud bassin et le Val de l'Eyre. On note des projets de création et d'extension de groupes scolaires sur les communes de Mios, Saint Magne, ...

Le territoire est maillé de collèges importants, adaptés à la population actuelle, même si certains établissements dépassent leurs capacités d'accueil réglementaires. Deux collèges supplémentaires sont envisagés à terme (Mios et Le Barp).

Le Pays compte 10 collèges publics (dont 2 avec SEGPA) et un collège privé. De part leurs effectifs, les collèges du Pays sont considérés comme des établissements importants : au moins 4 d'entre eux accueillent plus de 700 élèves, et le plus petit collège en compte déjà 452.

On constate un maillage inégal des lycées entre la zone littorale et rétro littorale, ainsi que des capacités d'accueil insuffisantes pour faire face à la croissance démographique.

Un nouveau lycée en Val de l'Eyre est aujourd'hui une nécessité.

Collèges	Effectifs
Lège-Cap-Ferret	535
Andernos-les-Bains	825
Audenge	544
Marcheprime	635
Biganos	557
Le Teich	647
Salles	829
Gujan-Mestras	934
La Teste de Buch	739
Arcachon	452

Une offre de formation supérieure et professionnelle limitée, ciblée et inégalement répartie sur le territoire, peu à même de contribuer à un développement économique endogène du territoire.

Enseignement supérieur

L'offre de formation supérieure sur le territoire s'est légèrement accrue ces dernières années mais reste réduite. On compte 7 Brevets de Technicien Supérieur très ciblés sur certains métiers spécifiques (tourisme, nautisme...).

Formation professionnelle et continue

Cinq établissements structurent principalement cette offre, situés sur le nord et le sud du Bassin d'Arcachon :

- 3 lycées professionnels : le lycée de la Mer (Gujan-Mestras), le lycée Condorcet (Arcachon) et le lycée privé de la Côte d'Argent (Biganos)
- 1 lycée technique : le lycée de la Mer (Gujan-Mestras)
- BASSIN Formation COBAS.

L'apprentissage est développé à travers 4 Centres de Formation des Apprentis (CFA), dont certains s'intègrent dans les établissements précédemment évoqués :

Commune	Etablissement	Statut	Filières
La Teste de Buch	CFA BASSIN Formation COBAS	Public	Multi métiers
Audenge	CFA BTP de la Gironde (antenne)	Public	BTP
Gujan-Mestras	CFA Lycée de la Mer	Public	Métiers de la Mer
La Teste de Buch	CFA Agricole (antenne)	Public	Travaux Paysagers Conchyliculture

D'autres organismes proposent également une offre de formation continue :

- un GRETA, installé au Lycée de la Mer
- la COBAS a développé d'autres outils de formation au sein du centre de formation : un Atelier de Pédagogie Personnalisée ;
- des organismes privés tels que l'INSUP (Biganos), ou encore AFEC (Arcachon).

Ainsi, l'offre de formation supérieure et professionnelle est restreinte et peu à même de contribuer à un développement économique endogène du territoire. Elle est de plus très concentrée sur le pourtour sud du Bassin ne permettant pas de couvrir efficacement les besoins du Pays. Enfin, l'accès à la formation se trouve contraint par les limites du transport sur le territoire, notamment pour les habitants du Val de l'Eyre et du Nord Bassin.

Les mobilités, un enjeu majeur pour le territoire

Des besoins de déplacements en évolution

D'un point de vue quantitatif les déplacements pour le travail ne sont plus majoritaires dans l'ensemble des trajets effectués par les ménages. La part des déplacements pour des motifs de loisirs et d'achats progresse partout.

Selon l'INSEE, en 2006, le Pays génère 55 700 déplacements permanents pour le travail, dont 61% de déplacements internes au territoire. L'agglomération bordelaise concentre à elle seule un quart des déplacements pour le travail (14 000 déplacements par jour).

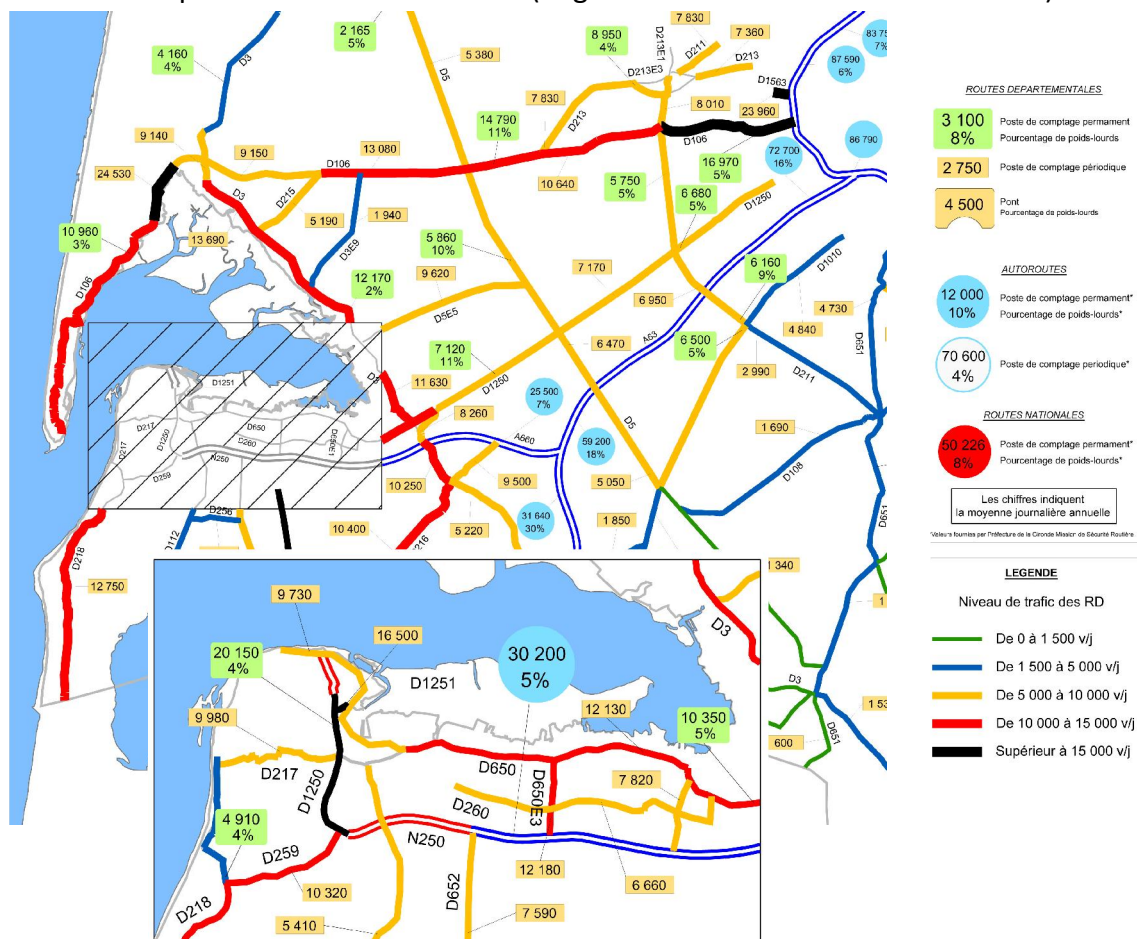
Les ménages restent très dépendants de l'usage de la voiture sur le territoire.

En 2011, 90.4 % des ménages du territoire disposent d'au moins une voiture (89.3% en 2006) et 43.3% de 2 voitures ou plus (41.4% en 2006).

Des infrastructures routières qui font face à une saturation grandissante

Les saturations constatées.

Les grands corridors de trafic du territoire, en particulier l'A63-A660, la RD1250 et la RD106 connaissent des saturations provenant d'un surcroît de fréquentation en période estivale (trafic touristique saisonnier de masse, de tourisme plus régional les week-ends et de transit national et européen) et d'une hausse du trafic aux heures de pointe hors saison estivale (migrations alternantes domicile-travail).



Source : Conseil Général de la Gironde-Recensement de la circulation 2013

Des projets sont actuellement à l'étude afin de fluidifier le trafic :

- ♦ vers le sud bassin à travers la mise à 2x2 voies de l'A660-RN250, avec l'aménagement d'échangeurs aériens à Gujan-Mestras (Césarée et La Hume) dans une première phase,
- ♦ et vers le nord bassin à travers la voie de contournement est du Bassin (déviation de la RD3), ainsi que la future voie d'évitement de la Smurfit KAPPA (400 camions/jour), pour différencier les flux de transit des flux locaux.

Des services de transports collectifs en développement, inégalement répartis

L'offre ferroviaire

Le Pays dispose d'une ligne ferroviaire Arcachon-Bordeaux (ligne 32) desservant 5 gares ouvertes au trafic de voyageurs sur le territoire (Marcheprime, Factice-Biganos, Gujan-Mestras, la Hume, La Teste de Buch et Arcachon).

La ligne 32 est concernée par 47 trains par jour en semaine.

Cette ligne connaît une fréquentation en progression continue (+ 57% entre 2002 et 2013-source Région Aquitaine). Elle concentre aujourd'hui près d'un quart de la fréquentation TER en Aquitaine.

Au 2nd semestre 2014, de nouveaux trains seront affectés sur cette ligne, avec de nouvelles rames sur 2 niveaux offrant ainsi 330 places assises, contre 170 actuellement.

Les transports interurbains

Les transports interurbains sont gérés par le Conseil Général de la Gironde qui a développé 4 lignes sur le territoire : 2 lignes pour les liaisons vers Bordeaux (ligne 601/Bordeaux-Lège-Cap-Ferret et ligne 505/Talence-Salles) ciblées prioritairement sur les usages réguliers. Une ligne transversale 610/Belin-Beliet – Lège-Cap-Ferret et une ligne de rabattement (ligne 504/Saint Magne).

En 2009, ces lignes représentaient environ 200 000 voyageurs, avec toutefois de grandes disparités entre les lignes.

Depuis le 1^{er} septembre 2012, date de mise en service du nouveau réseau TransGironde, la tarification unique a été instaurée, ce qui signifie que, quel que soit le trajet ou la distance parcourue, même en correspondance directe avec une autre ligne TransGironde, le prix est le même : 2,60 € par voyage ou 4,20 € l'aller/retour.



Le réseau de transport collectif urbain

Un réseau de transport collectif urbain présent uniquement sur la COBAS, seule des 3 intercommunalités du Pays à être autorité organisatrice de transport urbain. Le réseau propose deux systèmes de transport :

- ♦ le réseau intercommunal Baïa, connecté au TER, qui connaît une fréquentation en progression (384 099 voyages en 2013) ;
- ♦ un réseau de navettes électriques gratuites de centre-ville Eho (250 942 voyages en 2013).

Dans le cadre d'un partenariat entre la COBAN et la COBAS, la ligne 5 du réseau Baïa a été prolongée jusqu'à la gare de Biganos.

Le transport à la demande

Progressivement les 3 intercommunalités ont développé un service de transport à la demande, permettant de compléter les services de transport collectif du territoire.

Les trois services disposent de caractéristiques propres, adaptées aux spécificités du territoire. La recherche d'une meilleure harmonisation des services proposés s'avère toutefois nécessaire afin d'éviter les ruptures de services entre les trois intercommunalités.

Ainsi, les offres de transport en commun existent sur le territoire, elles sont diversifiées et complémentaires mais trop inégalement réparties. L'accès à l'agglomération reste encore problématique pour une partie des habitants, plus encore les déplacements à l'intérieur du pays quand ils sont extérieurs à la COBAS.

Une inter modalité naissante à généraliser sur l'ensemble du territoire (pôles multimodaux)

L'inter modalité est un concept qui implique l'utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement. Les lieux où l'on change de mode, dans le domaine du transport de passagers, sont appelés pôles d'échanges.

La COBAS construit progressivement un véritable cordon d'inter modalité autour de l'axe ferroviaire qui repose sur le principe de rabattement de tous les modes (transport en commun, voiture) vers les gares. De même, un système de billettique et tarifaire qui unifie l'accès aux services (Ter et réseau Baïa) est mis en place : dans les communes du sud bassin, les lignes de bus Baïa sont connectées au Ter avec des correspondances horaires mais également tarifaires.

Les lignes de bus interurbains sont également connectées au Ter, aux gares de Factice-Biganos et Marcheprime.

Le Plan de Modernisation des gares vient compléter ce dispositif à travers le réaménagement progressif des gares en pôles d'échanges, articulant l'accessibilité combinée des piétons, deux-roues, voitures et cars.

Le pôle d'échange de Factice-Biganos, actuellement en cours de réalisation situé à la croisée des deux axes ferrés et desservi par le TGV devrait devenir un hub ferroviaire. Il sera complété par celui de Marcheprime mais également

sur le sud bassin avec les gares de Le Teich, Gujan-Mestras, La Teste de Buch et Arcachon.



Un transport maritime à développer.

Aujourd'hui, le transport maritime est principalement assuré par l'Union des Bateliers d'Arcachon.

Une seule ligne « Arcachon-Cap Ferret » est ouverte toute l'année, avec 9 services quotidiens en hors saison et 26 services en été. Il existe 5 autres lignes mises en service l'été uniquement.

Les navettes existantes ont essentiellement une fonction touristique avec des horaires adaptés à cette clientèle. La complémentarité avec les réseaux terrestres de transport collectifs est difficile, les jetées étant peu ou mal connectées aux réseaux de bus ou train pour la partie sud.

Au regard des distances kilométriques routières entre le nord et le sud du bassin, de la saturation grandissante de ce réseau, et des carences en matière de transport collectif sur le nord bassin, le développement du transport maritime représente un enjeu grandissant pour la liaison Nord - Sud Bassin. Ainsi, la création d'un véritable service public de transport maritime, adapté aux caractéristiques environnementales du plan d'eau et à la contrainte des marées (aménagement de pontons, utilisation d'hydroglisseurs adaptés aux contraintes des parcs...), pourrait s'intégrer dans un réseau de transport collectif performant. Cette intégration implique une offre renforcée et adaptée à tous les usages, une tarification attractive et une connexion avec les réseaux de transports collectifs et les modes de déplacement doux (vélo).

Des modes de déplacement doux à renforcer

Un réseau des pistes cyclables à organiser et à compléter.

Globalement plat, le territoire du Pays est propice au développement des modes doux comme alternative à la voiture, en particulier dans la zone la plus urbaine agglomérée du Sud bassin qui cumule l'ensemble des fonctions urbaines sur des distances relativement faibles (moins de 3 km).

Le territoire dispose sur la partie littorale de plus de 120 km de pistes cyclables balisées, essentiellement développées le long du littoral. Le Val de l'Eyre est, quant à lui, traversé par une longue piste qui relie Mios à Bazas.

S'il est relativement étendu, le réseau est organisé pour un usage essentiellement de loisirs et de tourisme et peu adapté à la pratique régulière (faible maillage, discontinuités). De même, le niveau de service reste encore insuffisamment développé pour permettre des reports modaux (développement de consignes sécurisés), ce qui peut générer une insécurité importante.

Le développement de l'usage du vélo dans le cadre de déplacements réguliers (domicile-travail en particulier) implique de compléter le réseau, de le sécuriser, et de développer les services.

Le covoiturage

Le covoiturage est l'utilisation conjointe et organisée d'un véhicule, par un conducteur non professionnel et un ou plusieurs tiers passagers, dans le but d'effectuer un trajet commun. C'est une pratique en développement, qui constitue un mode de déplacement nouveau, complémentaire des autres modes de transport et respectueux de l'environnement.

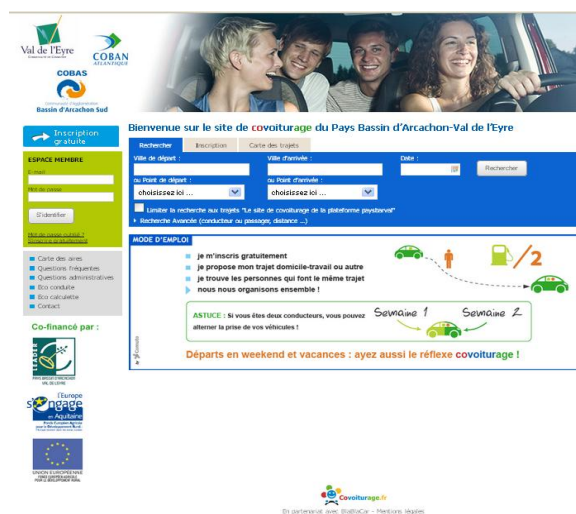
Le covoiturage présente différents avantages. Il favorise la réduction de la circulation automobile en augmentant le taux de remplissage des voitures particulières et par conséquent, les embouteillages, le bruit, les émissions de carburant et les accidents de la circulation. Il permet une meilleure rentabilisation des infrastructures routières et optimise la gestion de la voirie et des parkings en zone urbaine.

Outre l'aspect environnemental du projet, le covoiturage présente aussi un avantage économique pour les utilisateurs puisque cela permet un partage des coûts de transport (carburant et maintenance des véhicules).

Afin de favoriser et d'organiser cette pratique, les collectivités du Pays ont développé depuis quelques années des aires de covoiturage (poches de stationnement). A ce jour, plus d'une dizaine d'aires maillent le territoire et des projets sont en cours.

Parallèlement, la COBAS, puis récemment la COBAN, ont créé des sites internet de mise en relation. Aussi, afin d'offrir ce service sur l'ensemble du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, et de mutualiser les coûts, les élus ont décidé de créer un site unique à l'échelle du territoire qui a été développé avec le soutien du programme LEADER.

La plateforme internet de mise en relation sécurisée entre conducteurs et passager a été créée sur la base d'un partenariat avec le site covoiturage.fr, qui est le leader national avec plus de 2 millions de membres.



SYNTHESE :

Un territoire globalement bien doté en matière d'équipements et de services publics et au public, avec toutefois des inégalités territoriales.

Une situation de l'emploi dégradé et un secteur de l'insertion restreint pour des situations qui se complexifient.

Des carences et inégalités territoriales importantes en matière d'éducation et de formation.

Les mobilités, un enjeu majeur pour le territoire.

ENJEUX

Emploi-insertion

- ⇒ Favoriser le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi sur le territoire.
- ⇒ Développer l'insertion.

Enseignement-formation

- ⇒ Adapter les équipements d'enseignement aux évolutions démographiques.
- ⇒ Créer un lycée en Val de l'Eyre.
- ⇒ Développer les équipements d'accueils pour la formation (notamment sur le Nord Bassin et le Val de l'Eyre).
- ⇒ Développer une offre accessible par les TIC avec des points d'accès à la téléformation répartis sur le territoire, une pédagogie plus personnalisée et proche des besoins.
- ⇒ Renforcer et diversifier l'offre de formation supérieure et professionnelle (post Bac notamment-Bac+2/3).
- ⇒ Développer une gouvernance locale de la formation et faire de BASSIN Formation un outil à l'échelle du Pays.

Transport

- ⇒ Développer et renforcer les déplacements internes au territoire : par le développement des transports collectifs terrestres et maritimes et de l'inter modalité.
- ⇒ Faire face aux saturations des infrastructures routières.
- ⇒ Renforcer la politique en faveur des 2 roues, permettant de généraliser l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens : un schéma vélo à développer (infrastructure et services).
- ⇒ Développer la sensibilisation au covoiturage.

TIC

- ⇒ Poursuivre le développement des infrastructures de Très Haut Débit sur le territoire pour les professionnels et particuliers.
- ⇒ Renforcer l'offre de services numérique et la diversifier.

4. L'environnement et le cadre vie

Les enjeux en matière de préservation de l'environnement et du cadre de vie du territoire sont très importants sur le territoire puisqu'ils fondent son identité, sa notoriété et son attractivité, ils ont fait l'objet d'un traitement poussé dans le cadre de l'élaboration du SCOT. De même, un certain nombre d'études ont été réalisées dans le cadre de la préfiguration du Parc Naturel Marin.

Le programme LEADER sur la période 2009-2014 a permis de développer des outils de connaissance du patrimoine naturel (exemple : programme DELTA du Conservatoire Botanique National Sud Atlantique sur la flore sauvage) ainsi que des actions de sensibilisation visant sa préservation (exemple : programme de régulation de la circulation des Véhicules Terrestres Motorisés dans le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne).

Les paysages, l'urbanisation et les espaces naturels : un équilibre et une identité à préserver

Les paysages et les espaces naturels du territoire fondent son identité, sa notoriété et son attractivité.

Nombreux et divers, ils peuvent être classés en trois catégories : les paysages d'eau qui constituent l'élément essentiel de la création de la lagune, les paysages de forêt qui couvrent la plus grande partie du territoire et enfin les paysages du littoral et les espaces périurbains.

Ces espaces naturels remplissent des fonctions essentielles dans trois domaines :

- ◆ Fonctions économiques : sylviculture, agriculture, ostréiculture...
- ◆ Fonctions écologiques : biodiversité, protection des sols...
- ◆ Fonctions paysagères en donnant une qualité et une identité aux espaces habités.

Le SCOT du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre comme les deux parcs naturels qui couvrent son territoire ont pour objectif de préserver les espaces de nature les plus importants du point de vue de leurs fonctions économiques, écologiques et paysagères.

Ces grands paysages sont en effet soumis à de nombreuses pressions, résultant notamment de la forte fréquentation à laquelle le territoire est soumis pendant la période estivale. De plus, le recul du trait de côte et l'érosion marine menacent les espaces côtiers. Ainsi, les courants de marées, la force de houle et celle de la Leyre modèlent et redessinent continuellement le Bassin. Enfin, l'urbanisation et les activités humaines peuvent être sources de rupture de continuités écologiques en réduisant la part des espaces naturels sur le territoire.

L'eau : un enjeu majeur

Sur le territoire du Pays, 92% de la ressource en eau potable sont issus des différentes nappes profondes. La gestion de la ressource s'effectue dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux Nappes Profondes de Gironde (SAGE) qui a été révisé en 2013.

La qualité de l'eau représente un enjeu majeur pour le territoire, de l'amont à l'aval.

En amont, les cours d'eau sont sous surveillance de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Toutes les communes sont concernées par un SAGE (qualité d'eau, quantité d'eau, préservation des milieux).

L'inter SAGE permet de souligner les paramètres importants en vue de préserver la qualité de l'eau du bassin d'Arcachon, exutoire finale de tous les bassins versants. Il est assuré aujourd'hui par le SIBA et pourrait être repris par le Parc Naturel Marin.

C'est dans ce cadre que les aspects bactériologiques ont été pointés comme essentiels, avec pour conséquence directe la nécessité de développer une vigilance sur les rejets des steps, allant au-delà de la réglementation actuelle sur cet aspect.

Il en va de même pour les nutriments dont la maîtrise est essentielle pour préserver l'équilibre du milieu marin.

En aval: le bassin d'Arcachon est un milieu récepteur sensible.

Des réseaux de surveillance au service de l'environnement et des usages sont mis en place ou relayés sur le territoire.

Les activités domestiques et industrielles produisent des rejets d'eaux usées dont le traitement doit être assuré sur le territoire. Pour les 10 communes littorales, le SIBA assure la maîtrise d'ouvrage des installations du service public de l'Assainissement (collecte et traitement des eaux usées). Le SIBA a confié l'exploitation du service public d'assainissement collectif à la Société éloa, société dédiée du groupe Veolia eau (DSP janvier 2013). Le rejet est effectué hors bassin à la Salie.

Pour les autres communes la compétence est communale, à l'exception des communes de Mios et Salles qui se sont regroupées en syndicat (le SIAEP).

Outre la gestion des systèmes d'assainissement, depuis la Loi sur l'Eau de 1992, il appartient également aux communes de délimiter les zones où des mesures doivent être prises pour maîtriser l'imperméabilisation et les écoulements ainsi que pour assurer, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales. Le SIBA a développé un pôle spécifique pour les 10 communes de son territoire d'intervention qui vise depuis 1985 à privilégier l'infiltration des eaux pluviales, limiter le ruissellement et mettre en œuvre des mesures compensatoires. Chaque commune dispose d'un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales dont certains sont en cours d'actualisation. Sur les autres communes, des initiatives sont en cours.

Les déchets

Sur le territoire, chacune des trois intercommunalités assure la gestion des déchets sur les communes qui la composent. Elles assurent ainsi la collecte sélective, le tri et l'acheminement pour valorisation. Un peu moins de 139 000 tonnes de déchets ont ainsi été collectées et traitées sur le territoire du Pays en 2013. Si les tonnages sont stabilisés, de fortes fluctuations saisonnières sont ressenties sur la partie littorale.

Les systèmes de collecte et de tri performants entraînent un bon taux de valorisation en déchetterie (74% pour la COBAS et 75% en moyenne pour la CdC du Val de l'Eyre).

Afin de réduire les déchets à la source, des actions de prévention sont développées : compostage individuel et collectif, lutte contre le gaspillage alimentaire, développement du réemploi, ressourceries/recycleries... Les différentes actions menées sur le territoire pour réduire les déchets doivent

également prendre en compte le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Gironde.

Au-delà des déchets issus de l'activité des particuliers ou des professionnels, d'autres rejets peuvent être produits, tel les sédiments de dragage issus du milieu marin qui amenés à terre deviennent des déchets dont il convient de développer des filières de valorisation. Les vases extraites du port d'Arcachon sont ainsi acheminées depuis le début de l'année 2014 pour y être traitées sur une plateforme de valorisation (pistes de valorisation en cours de prospection).

Les risques naturels et technologiques

Le risque d'érosion du littoral et de recul du trait de côte concerne les communes du Bassin situées en façade atlantique. Ainsi, un certain nombre de communes du Pays est soumis à des Plans de Préventions des Risques Littoraux, au regard de deux natures de risques : érosion et submersion marine. L'Etat en concertation avec les communes a ainsi défini une bande littorale inconstructible limitant le développement urbain. La prise en compte majeure des risques de submersion marine fait l'objet d'études spécifiques. L'observatoire de la côte Aquitaine, le GIP littoral, le SIBA et les communes mènent actuellement des travaux et études sur ces thèmes, afin de mesurer le risque pour le territoire. Le phénomène d'avancée dunaire est aujourd'hui estimé à 1 à 6 mètres par an.

Le territoire possède majoritairement un relief bas et plat (avec certains secteurs riverains du Bassin possédant un relief en deçà du niveau des plus hautes eaux), une nappe affleurante rendant difficile l'infiltration des eaux de ruissellement et, pour les secteurs riverains, l'influence de la marée. Ces caractéristiques rendent plus difficile la gestion des eaux pluviales sur le territoire. La forêt, en tant que bassin de rétention-absorption naturel joue un rôle très important dans la gestion des situations critiques. Le risque inondation est en revanche moins prégnant dans les secteurs de dunes où les pentes sont plus importantes, la nappe plus profonde et l'infiltration possible.

La vigilance au regard du risque incendie est particulièrement forte sur le territoire du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, qui est totalement intégré au massif de la forêt landaise.

Sa prise en compte doit ainsi intervenir à deux niveaux :

- le maintien et le développement du réseau de pistes DFCI (Défense de la forêt contre les incendies) actuel au regard de ruptures potentiellement générées par de nouvelles urbanisations ou la création d'infrastructures ;
- la gestion de la fréquentation des forêts publiques et privées, pour la grande majorité consensuellement laissées ouvertes par leurs propriétaires afin précisément de permettre l'existence d'un réseau de pistes DFCI efficace.

En matière de risques technologiques, le territoire est concerné à la fois par les risques liés aux installations industrielles (46 installations classées pour l'environnement sont présentes sur le territoire) et aux transports de matières dangereuses (transport de gaz et de pétrole brut).

SYNTHESE :

Des paysages et espaces naturels riches et variés à l'origine d'une identité à préserver : paysages d'eau, de forêts ou littoraux et périurbains.

Des paysages résultant de grandes décisions d'aménagement.

Des documents d'aménagement qui organisent la protection du milieu.

Des sites remarquables et protégés.

Une qualité de l'eau essentielle pour l'ensemble des activités du territoire.

Une gestion des déchets efficace et accompagnée d'initiatives de valorisation.

Un territoire soumis aux risques naturels et technologiques.

Une réelle menace d'érosion et de submersion marine sur la façade atlantique du territoire.

Des zones de bas-relief soumises aux risques d'inondation (relief bas, nappe affleurante...).

Un risque incendie présent mais encadré.

ENJEUX

- ⇒ Préserver les paysages et espaces naturels conformément au SCOT approuvé le 09 décembre 2013.
- ⇒ Poursuivre et renforcer l'entretien du Domaine Public Maritime.
- ⇒ Favoriser les économies d'eau potable et rechercher des solutions de substitution.
- ⇒ Favoriser la connaissance des flux issus des cours d'eau (débitmètrie, quantification...).
- ⇒ Favoriser la mise en réseau territoriale pour sensibiliser les acteurs du territoire à la gestion de l'eau.
- ⇒ Assurer le fonctionnement des systèmes d'assainissement et leur amélioration (traitement des molécules) et favoriser l'acquisition de connaissance sur les rejets de steps et leur impact (directs ou infiltrés).
- ⇒ Accompagner le développement de réflexions intercommunales sur la gestion des eaux pluviales.
- ⇒ Harmoniser le zonage du territoire pour la gestion des déchets.
- ⇒ Favoriser les actions de valorisation des déchets (sédiments de dragage...)
- ⇒ Réfléchir à la mutualisation de certains achats (conteneurs...) et unités de traitement des déchets.

SYNTHESE GENERALE

ATOUTS

Un territoire attractif doté d'un patrimoine naturel riche et préservé : une dynamique démographique et touristique.

Un bon niveau global d'équipements et de services à la population.

Des activités et des savoirs faire traditionnels innovants.

Une économie présentielle dynamique (artisanat, commerce, tourisme).

FAIBLESSES

Un milieu naturel fragile.

Une population âgée.

Des disparités territoriales.

Un territoire périurbain sans pôle urbain majeur.

Une configuration géographique qui complexifie les mobilités internes.

Une part de l'activité économique fortement dépendante de variations saisonnières.

Une économie productive vulnérable.

Un déficit d'image économique.

Une insuffisance d'équipements et services aux entreprises.

Un taux de chômage important (les femmes et les seniors les plus touchés).

Un maillage insuffisant en infrastructures numériques.

Des infrastructures routières en saturation.

Des transports en commun globalement insuffisants et inégalement répartis.

Une offre d'enseignement inégale, notamment en lycée.

Une offre de formation supérieure et professionnelle restreinte et concentrée sur le sud bassin.

OPPORTUNITES

Un accueil de population aux profils diversifiés.

Des potentiels de développement économique inexploités (aquaculture, énergies renouvelables, économie sociale et solidaires...).

Des pôles de recherche en développement.

Un territoire couvert par deux parcs naturels.

La proximité de la grande métropole bordelaise.

La future LGV.

Le développement de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac.

MENACES

Une crise économique et un contexte général de hausse du chômage qui interroge sur l'intégration des nouveaux arrivants sur le territoire.

Un chômage important.

Une déconnexion des formations aux besoins des entreprises.

Un risque de banalisation et de dépendance du territoire à l'agglomération bordelaise.

Des risques naturels importants (érosion, submersion marine, inondations, feux de forêt).

II. STRATEGIE ET OBJECTIFS PRIORITAIRES

Synthèse du diagnostic et principaux enjeux du territoire.

Le diagnostic partagé du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre fait ainsi état d'un territoire attractif, du fait de sa localisation et de ses aménités, et peu dense. Il présente une dynamique démographique soutenue, la plus forte de Gironde, qui génère une pression sur les espaces, mais également les services et les équipements. Sans compter que le territoire connaît un profond vieillissement de sa population, qui va se poursuivre.

Seconde agglomération de Gironde, le territoire se présente comme un bassin de vie autonome et cohérent, avec d'importantes disparités et inégalités territoriales, entre le littoral et l'intérieur mais également entre le rural et l'urbain.

On constate aujourd'hui un déséquilibre important entre le tissu économique local et sa dynamique d'emploi. Le taux de chômage est important sur le territoire, le 4^{ème} taux le plus important en Aquitaine, et se dégrade. Il touche désormais les jeunes jusqu'alors plutôt préservés.

La dynamique économique du territoire repose essentiellement sur son attractivité démographique et touristique. L'activité est fortement tournée vers la satisfaction des besoins des personnes. Si l'économie présentielle a l'avantage de générer des emplois considérés comme non délocalisables, elle repose sur des secteurs à faible valeur ajoutée et assez peu rémunérateurs, sans compter les risques liés à la baisse du niveau des retraites ou la concurrence accrue des destinations touristiques....

Ces dynamiques amènent à faire évoluer le modèle de développement pour accompagner le passage d'un territoire résidentiel à la construction d'une véritable agglomération multifonctionnelle et autonome, développant la diversité de ses activités, la mixité de ses populations, et préservant la qualité de son cadre de vie.

Il s'agit donc de mettre en place les conditions d'un développement équilibré et durable, permettant :

- d'assurer les conditions d'un développement préservant les fondements de l'attractivité du territoire, son identité et sa haute qualité de vie ;
- de renforcer la dynamique économique par une action publique volontariste de soutien au tissu économique existant et de diversification de l'économie du territoire ;
- de conforter la cohésion et l'unité du territoire qui doit être vecteur de développement territorial afin de gagner en cohérence dans l'accueil des nouvelles populations, et d'accompagner les mutations identitaires et sociales en cours.

Les trois orientations stratégiques de la charte du Pays : le projet de territoire

Pour répondre à ces enjeux du territoire, les élus ont souhaité redéfinir, en concertation avec le Conseil de Développement, la stratégie de développement locale, dans le cadre de la révision de la charte du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre.

Le territoire est résolument engagé dans des actions de préservation et de valorisations de ses espaces. A travers le SIBA et la protection du plan d'eau dont l'action sera sans nul doute confortablement étoffée par le Parc naturel marin. A travers le SYBARVAL et le Parc naturel régional des Landes de Gascogne dont les récents documents font une large place à l'impérieuse nécessité de protéger les espaces naturels et paysagers remarquables.

C'est pourquoi, au regard des forces à l'œuvre, les acteurs locaux ont décidé de ne pas prioriser l'action du Pays spécifiquement sur le volet environnemental mais d'intégrer la préservation du patrimoine environnemental comme une priorité transversale qui transcende les orientations thématiques.

Des ateliers de travail associant élus et forces vives locales, organisés en juillet et septembre 2014, ont permis de décliner 3 axes d'intervention prioritaires, complémentaires, reflétant une volonté de concentration thématique au service d'une efficacité renforcée de l'intervention du Pays :

Axe 1-Faire du développement économique un facteur de dynamique territoriale

Il s'agit d'accroître et de diversifier l'activité et de renforcer ainsi l'attractivité économique du territoire pour permettre d'atténuer le nombre de « navetteurs » et de contribuer ainsi au développement durable et à la multifonctionnalité de l'agglomération en devenir.

Axe 2- Développer les transports pour favoriser le développement et la cohésion du territoire

La cohésion du territoire passe par le renforcement et la facilitation des liens et flux internes, qu'ils soient sociaux ou économiques.

Il s'agit donc de construire une politique de transport ambitieuse et respectueuse de l'environnement qui repose sur la solidarité territoriale et une véritable stratégie de la mobilité, comme armature, au service des différents besoins des populations (formation, éducation, emploi, loisirs,).

Axe 3- Renforcer la formation facteur d'identité territoriale

La formation, facteur de développement endogène du territoire, participe à la construction identitaire et équilibrée de ce dernier pour ses habitants et ses entreprises. Il s'agit pour le territoire de pouvoir définir des orientations sur les évolutions attendues, auprès et avec l'ensemble des institutions concernées, en lien avec la politique économique déterminée.

A travers ces nouvelles orientations prioritaires de développement, le territoire participe à la stratégie régionale, en favorisant le renforcement de la compétitivité de l'économie, l'employabilité des personnes et la préservation de la cohésion sociale du territoire, et s'inscrit pleinement dans la stratégie européenne 2020 pour une croissance intelligente (éducation, recherche et innovation), durable (économie sobre en carbone) et inclusive (création d'emplois et réduction de la pauvreté).

La stratégie LEADER et les objectifs prioritaires

Les fondements même du programme européen LEADER qui reposent sur une approche ascendante, collective et innovante, en font un outil de cohésion et de développement particulièrement adapté aux enjeux du Pays.

Le territoire a bénéficié, pour la 1^{er} fois, sur la période 2009-2014, d'un programme LEADER, bâti autour d'une stratégie : « un territoire sous tension, qui doit choisir son attractivité : renforcer le lien littoral-intérieur ».

Fort des résultats de ce programme sur le territoire, l'ensemble des acteurs locaux a unanimement décidé de porter une nouvelle candidature.

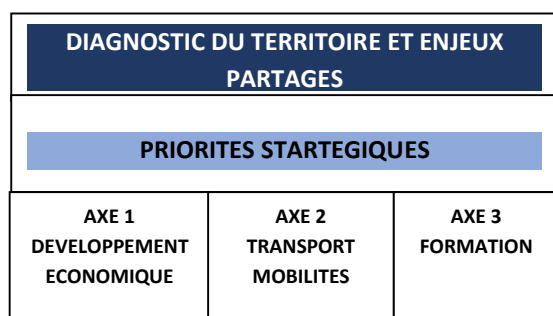
Méthode d'élaboration de la stratégie LEADER 2014-2020

La seconde candidature du GAL Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre a été élaborée à partir des nouvelles orientations stratégiques arrêtées dans le cadre de la charte du Pays révisée, et des résultats de l'évaluation du Leader 2009-2014, croisées avec l'appel à projets lancé par la Région Aquitaine, nouvelle autorité de gestion du programme 2014-2020. En effet, nouveauté par rapport à la précédente programmation, l'appel à projet précise que la stratégie Leader des territoires candidats devra répondre à une thématique prioritaire à choisir parmi les quatre suivantes :

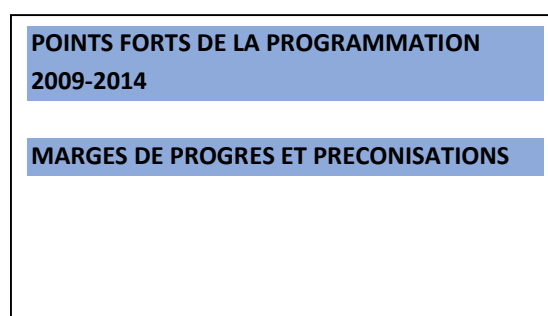
- Territorialisation de l'économie : économie circulaire, de proximité, sociale et solidaire.
- Attractivité territoriale et vitalité du lien social : services, culture, patrimoine.
- Diffusion des services et des usages numériques basée sur les stratégies numériques de territoire.
- Transition énergétique et écologique des territoires (dont patrimoine naturel et environnemental).

Illustration du processus d'élaboration de la stratégie LEADER 2014-2020

Révision de la charte du PAYS



Evaluation LEADER 2009-2014



Capitalisation des résultats de l'évaluation LEADER 2009-2014

► Un premier travail d'évaluation du programme Leader a été mené sur le premier semestre de l'année 2013, dans le cadre de l'évaluation collective régionale menée par le cabinet AEIDL, portée par le GIP Pays et Quartiers d'Aquitaine et co-pilotée par l'Etat et la Région. Il comprenait un volet local, visant à évaluer l'efficacité du programme et son impact sur le territoire, assorti de recommandations (réalisation d'une monographie spécifique à chaque GAL et organisation d'une table ronde), et un volet régional destiné à évaluer de manière plus globale la démarche Leader (modalités de gestion etc.).

La monographie du territoire met en avant l'efficacité de l'utilisation de l'outil Leader par le Pays : « en optant pour une démarche expérimentale et d'anticipation des évolutions en cours, l'essentiel des projets a permis de renforcer la structuration du territoire ». Le choix effectué d'une démarche expérimentale est jugée intéressante, dans la mesure où elle s'insère dans une démarche plus globale à l'échelle du Pays.

► Afin d'aller plus loin dans l'analyse des résultats de cette 1^{ère} expérience, le GAL a validé la mise en œuvre en 2014 d'une mission complémentaire, pour permettre l'évaluation finale du programme. Il a souhaité que cette mission soit réalisée en interne par l'équipe technique du GAL, avec le soutien méthodologique d'un consultant externe, et en articulation avec l'évaluation du programme FEP Axe 4.

Les résultats de l'évaluation mettent en évidence :

✓ des points forts :

- Après 5 années de mise en œuvre, la stratégie reste globalement pertinente et les projets soutenus ont répondu aux enjeux du territoire (projets de qualité, porteurs de changements positifs, d'échelle supra communale majoritairement, centrés sur la problématique des services qui a consommé 50% des enveloppes).
- Une échelle territoriale et un portage pertinents.
- Une gouvernance efficace avec une forte implication des acteurs publics et privés.
- Des effets leviers indiscutables en termes de mise en réseau des acteurs, de développement de partenariats et d'innovation.

✓ des marges de progrès :

- Une stratégie à recentrer pour accroître l'efficacité et la lisibilité du programme.
- Des projets d'investissements structurants à développer.
- Une communication adaptée aux porteurs de projets privés à renforcer.
- Une animation à conforter.

Ainsi, Le programme Leader a été perçu comme un réel outil de cohésion et de structuration du territoire, un lieu d'échanges, qui a eu un effet levier reconnu.

Cette première expérience a permis de conforter le territoire dans l'utilité de la concertation induite par ce programme, pour répondre notamment aux enjeux d'articulation terre-mer. L'ensemble des acteurs souhaite poursuivre cette dynamique tout en renforçant l'efficacité et la lisibilité du programme pour le développement du territoire.

Déclinaison de la stratégie LEADER 2015-2020

La nouvelle candidature Leader du territoire s'inscrit ainsi dans la continuité de la précédente programmation, au regard des points forts mis en avant dans le cadre de l'évaluation, tout en intégrant les dynamiques territoriales à l'œuvre, mises en avant dans le cadre de la révision de la charte, et que le précédent Leader avait contribué à faire émerger (plateforme économique, espace de coworking, site de covoiturage...).

En effet, l'ambition générale du programme reste la même, celle de contribuer à la convergence du territoire (réduction des disparités dans la perspective de la construction de la grande agglomération), par des pratiques mutualisées et innovantes, mais à travers le passage du développement d'un territoire résidentiel (les 3 composantes du précédent programme reflétant les différents volets d'une économie résidentielle) à la construction d'un territoire multifonctionnel qui s'autonomise.

Le choix du territoire de se positionner sur la thématique prioritaire « territorialisation de l'économie » s'est ainsi imposé, au regard des éléments issus des ateliers et de la place accordée au développement économique dans la nouvelle stratégie de développement territoriale. Le programme Leader apparaît ainsi comme l'outil adaptée pour accompagner les évolutions du territoire « ***Vers une territorialisation de l'économie pour un développement équilibré et durable du Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre*** ». L'économie est au cœur de la stratégie, en tant que levier de développement et de construction du territoire. Il s'agit de conquérir la maîtrise d'un développement économique local, plus vertueux, en lien avec les échelons métropolitains, départementaux, et régionaux ; la territorialisation n'impliquant pas un repli sur soi mais bien un développement local ouvert sur l'extérieur.

Articulation stratégie Pays et stratégie Leader

La stratégie LEADER est en parfaite cohérence avec la stratégie du territoire puisqu'elle se développe sur le même périmètre et cible une partie de celle-ci.

L'ambition du Leader se décline ainsi à travers 3 objectifs prioritaires complémentaires qui visent à construire les bases d'un partenariat innovant Territoire - Entreprises : d'une logique de localisation à une logique de territorialisation.

Objectif stratégique 1- Mettre en place une organisation partenariale au service de la performance économique du territoire : création d'une agence de développement économique.

Il s'agit à travers la création de cet outil de développer :

- la connaissance fine des atouts économiques, des activités économiques et des technologies présentes sur le territoire pour définir une politique économique locale adaptée aux spécificités et aux acteurs;

- la construction d'une relation durable aux entreprises : à travers la mise en place d'une animation économique sur l'ensemble du territoire permettant un accompagnement des entreprises à leurs différentes étapes de vie (création, développement, transmission...) et le suivi de leurs projets, une coordination et une mise en réseau des acteurs, le développement de partenariats, l'élaboration d'un observatoire économique ...,
- la promotion économique du territoire, à travers la création d'une image économique, au-delà du tourisme, pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises.

Objectif stratégique 2- Développer les conditions d'accueil et d'innovation des entreprises

En complément, il s'agit de pouvoir offrir un maillage cohérent et équilibré d'équipements et services mutualisés aux entreprises sur l'ensemble du territoire et de développer les actions en faveur de l'innovation.

Objectif stratégique 3 – Développer les mobilités durables en faveur des entreprises et de l'emploi

Au vu de la configuration et des caractéristiques du territoire, le renforcement de la mobilité interne au bassin de vie est indispensable au développement économique du territoire et au rapprochement entre offre et demande d'emplois.

La mobilité est un facteur d'employabilité fort. Aussi, cet axe a pour objectif de favoriser la mobilité quotidienne en identifiant et en levant les freins potentiels, afin de faciliter l'accès et le maintien en emploi mais également à la formation, pour les demandeurs d'emploi, les salariés et les entreprises.

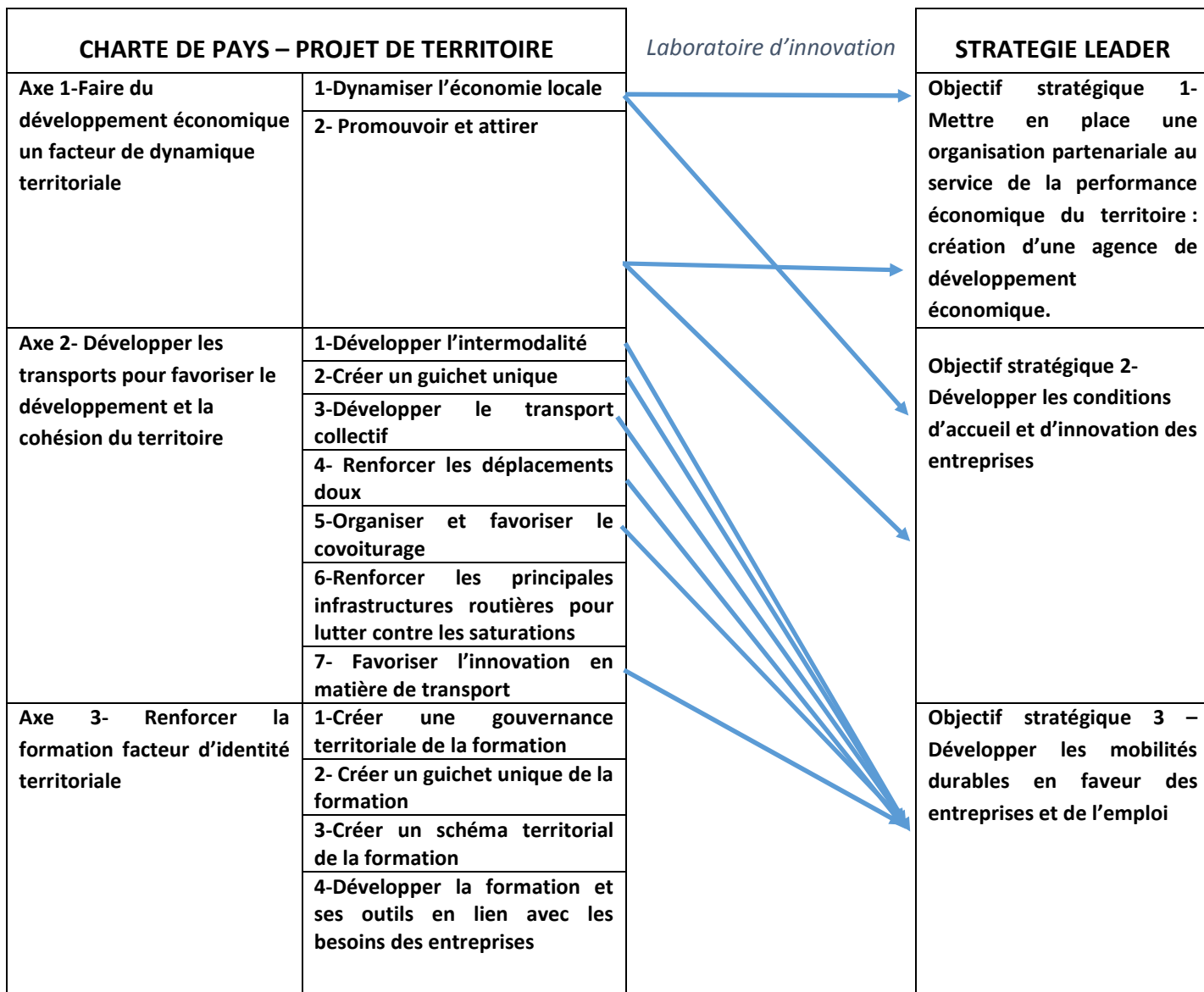
Cela passera principalement par le développement de services et de solutions de mobilité innovantes, et du renforcement des déplacements doux à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Le développement des usages numériques contribuera de manière transversale à l'ensemble des objectifs.

Articulation et plus-value de la stratégie Leader au regard du projet de territoire

Vers la création d'une agglomération multifonctionnelle équilibrée





Par rapport à la stratégie globale, le choix retenu pour le Leader reste celui d'un laboratoire d'innovation collective.

Dans le cadre de l'évaluation collective régionale, la monographie réalisée sur le territoire avait relevé l'intérêt et l'efficacité du choix du territoire d'utiliser le Leader pour une démarche expérimentale et d'anticipation des évolutions en cours. A ce titre, la question de la place que pourrait occuper Leader dans le domaine du développement économique avait déjà été posée.

LEADER → détermination stratégique (autour d'une gouvernance public-privé) → expérimentation → démonstration → pérennisation par d'autres dispositifs.

Ainsi, comme cela a déjà été mis en œuvre sur la période 2009-2014 avec des résultats positifs, le LEADER se concentrera sur les actions susceptibles de mobiliser un large partenariat à l'échelle du Pays avec une vocation expérimentale.

En effet, à partir des nouvelles orientations stratégiques du projet de territoire, et au vu de l'évaluation du programme LEADER 2009-2014 qui a été menée parallèlement, le territoire a construit la nouvelle candidature autour d'une volonté commune : faire de ce territoire un véritable laboratoire d'innovation collective et de développement, où l'économie devient un levier de structuration et de cohésion au service de la construction et de l'autonomisation du territoire.

La stratégie spécifique LEADER cible, au sein de la stratégie locale de développement du territoire, les objectifs prioritaires sur lesquels la démarche LEADER permettra d'apporter une véritable plus-value, en tant que laboratoire d'expérimentations et d'innovation collective.

Le rôle et les apports du Leader au sein de la stratégie du territoire sont multiples :

- ◆ levier au service de la stratégie locale, qui permet de renforcer les moyens humains et financiers de sa mise en œuvre ;
- ◆ vecteur d'innovation au travers du développement de projets et démarches expérimentales et d'anticipation des évolutions en cours ;
- ◆ outil de renforcement et de prolongation du partenariat public-privé : la gouvernance partagée du Leader est une opportunité d'échange et de construction d'une vision commune du territoire (prolongement des travaux élus/Conseil de Développement menés dans le cadre du Pays).

La stratégie spécifique LEADER cible également, au sein de la stratégie locale de développement du territoire, les objectifs prioritaires sur lesquels la démarche LEADER permettra d'apporter un vrai levier financier, en cohérence et complément avec les autres outils financiers et méthodologiques mobilisés par le territoire pour la mise en œuvre des orientations de la charte :

DLAL FEAMP: en faveur des filières maritimes.

Le territoire a bénéficié pour la 1^{ère} fois en 2010 d'un programme européen Axe 4 du FEP, visant à soutenir les filières maritimes. Ce programme a permis de développer un partenariat inédit entre le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Gironde (CDPMEM 33), le Comité Régional de la Conchyliculture d'Arcachon-Aquitaine (CRC AA) et les trois intercommunalités du Pays Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre (BARVAL). Ces acteurs se sont réunis autour d'une stratégie partagée, intitulée : « Des solidarités maritimes pour relever des défis environnementaux et économiques d'un territoire unique : le Bassin d'Arcachon ». Forts des résultats positifs de cette 1^{ère} programmation, les acteurs porteront ensemble une nouvelle candidature au programme désormais dénommé DLAL FEAMP pour poursuivre et renforcer les dynamiques de développement initiés.

OCM Tranche 2: en faveur du commerce et de l'artisanat.

A partir d'un état des lieux précis des forces et faiblesses de l'économie de proximité du territoire, le Pays a développé de 2011 à 2013 une Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM). Ce dispositif ciblé a permis d'apporter un soutien financier (aides directes) aux entreprises locales, mais également d'initier des démarches collectives, en faveur de la modernisation et du développement du commerce et de l'artisanat.

Ce sont au total près de 90 entreprises du territoire qui ont pu être accompagnés. Cette 1^{ère} tranche, achevée fin 2013, a démontré les besoins et potentiels de développement des entreprises commerciales et artisanales du territoire et une 2^{nde} tranche a été déposée auprès des partenaires financiers.

GPECT : en faveur du développement de la formation et des compétences des entreprises.

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) vise à anticiper les évolutions économiques du territoire pour développer la formation et l'emploi en lien avec les besoins actuels et futurs des entreprises. Ce dispositif partenarial, qui associe l'ensemble des acteurs concernés (Etat, Région, Département, services publics de l'emploi, chambres consulaires, organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), instances paritaires des partenaires sociaux, clubs d'entreprises...), a été lancé au début de l'année 2015.

Première étape de la démarche : la réalisation d'une enquête auprès d'un échantillon représentatif de 350 entreprises du territoire. Il s'agit de repérer et comprendre les préoccupations, besoins et difficultés rencontrées par les entreprises du territoire en matière d'emploi, de formation et de compétence, pour améliorer les réponses proposées localement.

CONTRAT TERRITORIAL: en faveur de la cohésion territoriale.

La Région Aquitaine a adopté, lors de sa séance plénière du 20 octobre 2014, les modalités de mise en œuvre de la nouvelle politique contractuelle pour la période 2014-2020. Les Contrats Territoriaux négociés avec les territoires aquitains de projets permettent d'établir un programme d'actions pluriannuel.

Le Pays poursuit ainsi son objectif de participer à la construction d'une future agglomération en menant un programme territorial de convergence progressive, par des actions structurantes et l'élaboration de stratégies communes. Le futur contrat devra permettre de soutenir les trois grands axes de développement et d'attractivité du territoire: le développement économique et l'emploi, les services à la population et le cadre de vie.

En complément de ces dispositifs, des financements européens ciblés pourront être sollicités, tels que :

- le FSE sur la mise en œuvre des actions liées au développement de la formation et des compétences en lien avec les besoins des entreprises, en articulation et complément de la GPECT ;
- le FEADER sur les aides aux entreprises de proximité en complément et renforcement de l'OCM tranche 2 ;
- le FEDER sur les équipements de transport, et notamment les pôles d'échanges multimodaux,
- etc.

III. PROCESSUS D'IMPLICATION DES ACTEURS

Le rythme soutenu des évolutions démographiques et sociétales que connaît le territoire, l'adoption d'un Schéma de Cohérence Territoriale sur le territoire géographique du Pays, la révision de la charte du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, qui couvre 11 des 17 communes du Pays, et la création d'un Parc Naturel Marin sur le plan d'eau, sont autant d'éléments qui ont amené les décideurs locaux à lancer la révision de la charte de développement du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre.

Le processus de révision a été lancé dès 2013, afin d'anticiper l'inscription du futur programme d'actions prioritaires dans le calendrier des nouveaux dispositifs d'accompagnement.

Ainsi, l'élaboration de la candidature LEADER s'est inscrite dans le processus de révision de la charte dès son lancement.

De la révision de la charte à la candidature LEADER

Actualisation du diagnostic territorial

1^{ère} étape dans la révision de la charte, l'actualisation du diagnostic a été menée par un Comité technique élargi, animé par le chef de projet Pays. Constitué des directeurs de la COBAS, COBAN, CDC VE, SIBA, PNRLG, SYBARVAL, de l'équipe technique du Pays, du Président du Conseil de Développement et des référents techniques des partenaires, Région Aquitaine et Département de la Gironde, il s'est réuni à 5 reprises pour analyser l'évolution des indicateurs statistiques et faire émerger les nouveaux enjeux du territoire.

Les travaux menés sur l'actualisation du diagnostic ont été amendés par les 3 Co-présidents du Pays et validés par le Conseil des élus (17 maires) le 30 septembre 2013.

Elaboration de la stratégie territoriale et des priorités d'actions

Afin de décliner les priorités d'actions du Pays, des groupes de travail ont été constitués en juillet 2014.

Des ateliers élus, composés de conseillers communautaires des 3 intercommunalités, et des ateliers réunissant des membres du Conseil de Développement renouvelé (réunion Plénière du 1^{er} juillet 2014), se sont réunis simultanément. Douze réunions ont ainsi été menées au mois de juillet 2014.

Une réunion commune a été organisée le 16 septembre permettant de croiser les travaux élus et Codev autour de 3 priorités d'actions.

Le Conseil des élus a validé le projet de charte révisé le 17 octobre 2014 et le Conseil de Développement a rendu un avis favorable, assorti d'observations, lors de sa réunion plénière du 5 novembre 2014.

Le Comité de Pilotage du Pays a ainsi entériné la charte révisée le 7 novembre 2014. Elle a fait l'objet, au cours du mois de décembre 2014, d'une délibération de chacune des 3 intercommunalités du Pays.

Ainsi la charte du Pays est le fruit d'un véritable travail collectif partagé.

Elaboration de la candidature LEADER

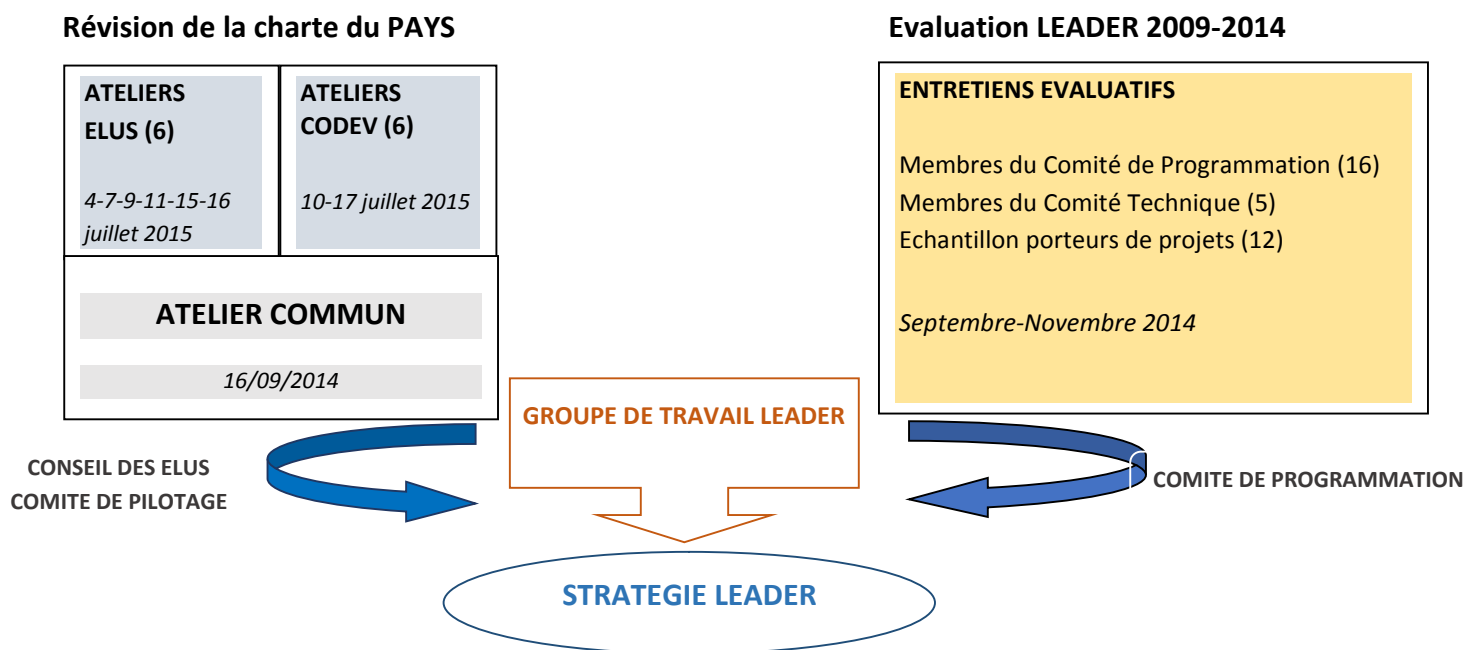
La candidature LEADER est issue des travaux menés dans le cadre des ateliers élus et socioprofessionnels organisés pour la révision de la charte, et qui ont permis de réunir au total 70 participants.

Elle s'est également appuyée sur les travaux d'évaluation, intermédiaire et finale, menés sur le programme 2009-2014. En effet, dans le cadre de l'évaluation finale notamment, menée en interne avec le soutien méthodologique d'un consultant spécialisé, 33 entretiens ont été menés auprès des membres du Comité de Programmation, du Comité technique et d'un échantillonnage de porteurs de projets ayant bénéficié du programme. Ces entretiens ont permis de recueillir un certain nombre de préconisations issues du bilan de cette 1^{ère} expérience, dans la perspective de la nouvelle programmation.

A partir de l'ensemble de ces rencontres, la candidature a été finalisée dans le cadre d'un atelier de travail dédié piloté par les Co-Présidents du Pays, qui s'est réuni à trois reprises.

La candidature a été validée par le Comité de pilotage du Pays le 11 décembre 2014.

Illustration du processus de concertation pour l'élaboration de la stratégie LEADER 2014-2020



→ La candidature Leader est ainsi issue d'un croisement entre les sphères politiques, techniques, et la société civile. La candidature présentée est ainsi le résultat d'une large implication des différents acteurs du territoire : de la concertation locale a été menée dans le cadre de l'évaluation finale. Membres du Comité de Programmation, porteurs de projets et partenaires financiers ont été interrogés. Dans le cadre de la révision de la charte, membres du conseil de développement, conseillers communautaires, maires et techniciens territoriaux ont été mobilisés.

Mise en œuvre et suivi de la stratégie LEADER : information et formation.

Au-delà des comités de programmation qui pilotent le programme, l'implication du Conseil des Elus (17 maires) et du Conseil de Développement dans la mise en œuvre et au suivi du Leader sera renforcée.

Le rapport d'exécution annuel du programme LEADER sera l'occasion d'organiser un temps d'échange en Conseil des Elus pour assurer le suivi du programme et son appropriation.

Le Conseil de Développement sera également plus étroitement associé à la mise en œuvre de la stratégie. Un séminaire sera organisé au lancement du programme pour renforcer sa diffusion sur le territoire. Des référents, membres du Collège privé du Comité de programmation, issus du Conseil de Développement seront désignés pour assurer le lien, sur toute la durée du programme.

Des commissions thématiques seront constituées pour contribuer à l'élaboration et au suivi des projets Leader, faciliter la communication sur le programme et son rayonnement. Des « tuteurs » pourront être désignés pour assurer l'accompagnement des porteurs de projets.

Des actions de sensibilisation, d'information et de communication sur le programme LEADER, mais plus largement sur les programmes européens, seront organisées sur le territoire auprès des acteurs publics et privés. Animées par l'équipe technique du GAL, ces actions prendront la forme de réunions d'informations et d'ateliers de formation-action dédiés, avec le soutien d'intervenants (instructeurs régionaux, réseau rural...). Elles bénéficieront aux collectivités publiques (communes et intercommunalités, élus et techniciens) mais également aux acteurs privés (relais : associations, fédérations...). En effet, l'évaluation du précédent programme a mis en avant la nécessité de développer une communication plus directe auprès des acteurs locaux (relais), bénéficiaires potentiels. Ce type d'actions permettra également de mieux valoriser l'intervention des fonds européens sur le territoire.

Ces ateliers s'appuieront sur l'expérience menée lors du précédent programme, avec PQA et le réseau rural national.



L'équipe technique du GAL, au sein du Pays, deviendra ainsi un pôle ressource sur les financements européens pour diffuser l'information, orienter et accompagner les porteurs de projets.

IV. PLAN DE DEVELOPPEMENT

Priorité ciblée du LEADER 2014-2020: « Vers une territorialisation de l'économie pour un développement équilibré et durable du Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre ».

Il s'agit pour le territoire de renforcer sa compétitivité et son attractivité économique pour contribuer au développement durable et à la multifonctionnalité de l'agglomération en devenir.

Cette ambition se décline à travers 3 objectifs prioritaires stratégiques concomitants :

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : METTRE EN PLACE UNE ORGANISATION PARTENARIALE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE : CREATION D'UNE AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Objectif opérationnel 1.1 : Préfiguration d'une Agence de développement économique à l'échelle du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre.

Objectif opérationnel 1.2 : Création de l'agence.

Objectif opérationnel 1.3 : Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication et de promotion des atouts du territoire.

EQUIPEMENT STRUCTURANT

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPER LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET D'INNOVATION DES ENTREPRISES

Objectif opérationnel 2.1 : Renforcer les équipements et services aux entreprises.

Objectif opérationnel 2.2 : Développer les actions collectives en faveur de l'économie de proximité.

Objectif opérationnel 2.3 : Accompagner la mutualisation et l'innovation des entreprises.

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : DEVELOPPER LES MOBILITES AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI

Objectif opérationnel 3.1 : Favoriser le développement de solutions de mobilité innovantes.

Objectif opérationnel 3.2 : Développer de nouveaux services en faveur de la mobilité.

Objectif opérationnel 3.3 : Renforcer les déplacements doux.

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : «Mettre en place une organisation partenariale au service de la performance économique du territoire : création d'une agence de développement économique»

ENJEUX ET OBJECTIFS

Finalités et effets recherchés

Il s'agit pour le territoire de (re)conquérir la maîtrise du développement économique local afin d'accroître et de diversifier les activités, et ainsi la nature des emplois du territoire. Cet objectif stratégique vise ainsi à soutenir l'économie présentielle et productive, lutter contre la hausse du chômage et la précarisation des ménages.

Pour cela, il s'agira de doter le territoire d'un outil professionnel, souple et réactif, de connaissance, d'animation, et de promotion économique, mutualisé à l'échelle du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, qui repose sur une gouvernance partenariale publique-privée, afin de définir des stratégies partagées et de proposer des actions adaptées au territoire.

En l'absence d'initiatives privées, il s'agit d'un outil particulièrement innovant sur le territoire qui ne dispose d'aucune structure équivalente (absence de SPL, clusters etc.).

Contribution aux priorités européennes

Cet objectif stratégique contribue aux priorités de l'UE d'inclusion sociale et de développement économique, et plus particulièrement à la priorité 6 du DR, en favorisant la création d'entreprises et ainsi la création d'emplois, et de manière plus globale le développement local, tout en améliorant l'utilisation des NTIC.

Objectifs opérationnels hiérarchisés

Pour atteindre cet objectif, le LEADER permettra de soutenir :

- la mission de préfiguration.
- le développement d'actions innovantes de l'agence dans le cadre de sa création.
- la promotion des atouts économiques du territoire.

Plus-value LEADER : sans objet (objectifs opérationnels différents du PDRA).

Mesures RDR mobilisées : mesure 6 « Développement des exploitations agricoles et des entreprises », mesure 7 « services de base et rénovation des villages dans les zones rurales », mesure 16 « coopération ».

BASES REGLEMENTAIRES

Actes de bases et textes d'application : Règlement UE N°1303/2013 (articles 32 à 35, 61, 65, 69,71) et 1305/2013 (articles : 16, 19,20, 42 à 44) ; Règlement d'exécution 808/2014.

Régimes d'encadrement des aides d'Etat.

Réglementation nationale (accord de partenariat, respect de la commande publique...).

Réglementation régionale (PDRA).

TYPE DE SOUTIEN

Subvention par remboursement de coûts éligibles engagés et payés.

OBJECTIF OPERATIONNEL 1.1 : MISE EN ŒUVRE D'UNE PHASE DE PREFIGURATION

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le programme LEADER permettra la mise en œuvre d'une phase de préfiguration de l'agence de développement économique à l'échelle du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre : il s'agira de définir ses objectifs et sa configuration (missions, forme juridique, modalités de mise en œuvre, mode de gouvernance ...) avec l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire. Cette 1^{ère} phase de co-construction servira également à son appropriation et sera l'occasion de réunir l'ensemble des acteurs concernés.

Cette action fera l'objet d'une animation dédiée et un chargé de mission mutualisé sera recruté à cet effet à l'échelle du Pays. Dans le cadre de cette phase de définition, des visites d'études pourront être organisées, des prestations de cabinets ou consultants spécialisés pourront être mobilisées, notamment sur l'analyse de certains secteurs ou sur les potentiels de développement (économie sociale et solidaire, silver économie...), permettant de mieux cerner les missions attendues.

Type d'investissement et dépenses éligibles (articles 45 et 61 du RDR) : frais de personnel, frais d'animation et de mise en réseau, frais de déplacement et de missions, études et honoraires, frais de communication.

BENEFICIAIRES

Maîtres d'ouvrage publics (EPCI) et structures mixtes (personnes morales de droit privé associant des personnes publiques).

CRITERES D'ELIGIBILITE

Conformes aux mesures 6, 7, 16 du RDR.

CRITERES DE SELECTION

Etablissements publics de Coopération Intercommunale, agissant pour le compte du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre.

Les critères de sélection des projets seront précisés par le Comité de Programmation (cf. Refonte de la grille de scoring P82).

INTENSITE DE L'AIDE

Taux maximal d'aide public : 100 %.

Taux d'intervention FEADER : 53% de la DPT

INDICATEURS SPECIFIQUES : nombre de partenariats développés, implication des acteurs privés dans la future agence, nombre d'entreprises ciblées.

OBJECTIF OPERATIONNEL 1.2 : CREATION DE L'AGENCE

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira de mettre en œuvre l'agence répondant aux objectifs définis en 1^{ère} phase, selon des modalités de fonctionnement et une configuration adaptée aux spécificités territoriales, à partir notamment d'outils mobilisant les NTIC.

Le programme LEADER permettra le soutien au développement du programme d'actions de l'agence.

L'équipement structurant est ciblé sur cet axe : création d'une agence de développement économique à travers la création d'un réseau de lieux d'accueils connectés à l'échelle du territoire, intégrant l'aménagement et l'équipement de lieux existants la création de nouveaux lieux et leur mise en réseau (mise en réseau numérique...).

Type d'investissement et dépenses éligibles (articles 45 et 61 du RDR) : frais d'animation et mise en réseau (hors frais de fonctionnement généraux de l'agence conformément aux règles d'éligibilité des programmes européens), études et honoraires, frais de communication, investissements (construction, rénovation, frais d'équipement et d'aménagement).

BENEFICIAIRES

Etablissements publics de Coopération Intercommunale et future agence de développement économique selon son statut, agissant pour le compte du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Démonstration de la carence de services et d'initiatives équivalentes.

CRITERES DE SELECTION

Capacité des projets à répondre de manière innovante à la stratégie de développement économique du territoire.

Les critères de sélection des projets seront précisés par le Comité de Programmation (cf. Refonte de la grille de scoring P82).

INTENSITE DE L'AIDE

Taux maximal d'aide public : 100%.

Taux d'intervention FEADER : 53% de la DPT

INDICATEURS SPECIFIQUES

Nombre de partenariats développés, implication des acteurs privés dans la future agence, nombre d'entreprises accompagnées, nombre d'emplois créés et/ou sauvegardés, réorganisation spatiale des relais territoriaux.

OBJECTIF OPERATIONNEL 1.3 : STRATEGIE DE COMMUNICATION ET PROMOTION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de promotion des atouts économiques du territoire : il s'agira de doter le territoire d'une identité économique et de la promouvoir (réseau d'ambassadeurs....).

Type d'investissement et dépenses éligibles (articles 45 et 61 du RDR) : frais d'animation, prestations de services, frais de communication (création, diffusion,...), construction d'évènements.

BENEFICIAIRES

Etablissements publics de Coopération Intercommunale et future agence de développement économique selon son statut, agissant pour le compte du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Actions collectives répondant à la stratégie de développement économique du territoire.

CRITERES DE SELECTION

Actions innovantes menées à l'échelle du Pays.

Les critères de sélection des projets seront précisés par le Comité de Programmation (cf. Refonte de la grille de scoring P82).

INTENSITE DE L'AIDE

Taux maximal d'aide public : 100 %.

Taux d'intervention FEADER : 53% de la DPT

INDICATEURS SPECIFIQUES

Nombre d'actions menées et nombre d'entreprises concernées.

VERIFIABILITE ET CONTROLABILITE

Procédures de mise en concurrence, caractère raisonnable des coûts, prévention des conflits d'intérêts, transparence financière.

INDICATEURS DE SUIVI/EVALUATION

Emplois créés, population bénéficiant de l'amélioration des services/infrastructures, nombre de projets structurants développés à l'échelle du Pays.

ENVELOPPE FINANCIERE

L'enveloppe LEADER prévisionnelle affectée à l'objectif stratégique N°1 s'élève à 450 000 €, répartis de la manière suivante : **1.1 : 70 000 € - 1.2 : 330 000 € - 1.3 : 50 000 €**

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : «DEVELOPPER LES CONDITIONS D’ACCUEIL ET D’INNOVATION DES ENTREPRISES»

ENJEUX ET OBJECTIFS

Finalités et effets recherchés

Cet axe a pour objectif de développer un ensemble d’outils cohérents et complémentaires visant à renforcer les conditions d’accueil et d’innovation des entreprises, et ce, de manière équilibrée sur l’ensemble du territoire.

Contribution aux priorités européennes

Cet objectif stratégique contribue aux priorités de l’UE d’inclusion sociale et de développement économique, et plus particulièrement à la priorité 6 du DR, en favorisant la création d’entreprises et ainsi la création d’emplois, et de manière plus globale le développement local, tout en améliorant l’utilisation des NTIC.

Objectifs opérationnels hiérarchisés

Le LEADER permettra de soutenir plus particulièrement les actions visant à :

- Renforcer les équipements et services aux entreprises.
- Développer les actions collectives en faveur de l’économie de proximité.
- Accompagner la mutualisation et l’innovation des entreprises.

Plus-value LEADER : sans objet.

Mesures RDR mobilisées : mesure 6 « Développement des exploitations agricoles et des entreprises », mesure 7 « services de base et rénovation des villages dans les zones rurales », mesure 16 « coopération ».

BASES REGLEMENTAIRES

Actes de bases et textes d’application : Règlement UE N°1303/2013 (articles 32 à 35, 61, 65, 69,71) et 1305/2013 (articles : 20, 42 à 44) ; Règlement d’exécution 808/2014.

Régimes d’encadrement des aides d’Etat.

Réglementation nationale (accord de partenariat, respect de la commande publique...).

Réglementation régionale (PDRA).

TYPE DE SOUTIEN

Subvention par remboursement de coûts éligibles engagés et payés.

OBJECTIF OPERATIONNEL 2.1 : RENFORCER LES EQUIPEMENTS ET SERVICES AUX ENTREPRISES

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit de soutenir les initiatives publiques et privées innovantes destinées à compléter et développer les équipements et services aux entreprises : espaces de coworking, tiers lieux, pépinières, couveuses, technopoles, plateformes...

Type d'investissement et dépenses éligibles (articles 45 et 61 du RDR) : études préalables (étude de faisabilité...), aménagements et équipements (hors acquisitions et construction de locaux), frais d'animation et services mutualisés.

BENEFICIAIRES

Maîtres d'ouvrage privés (associations, entreprises, fédérations...), maîtres d'ouvrage publics (collectivités, EPCI) et structures mixtes.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Démonstration de la carence du service.

Seuls seront éligibles les tiers-lieux situés en zone rurale (ligne de partage FEDER).

CRITERES DE SELECTION

Priorité sera donnée aux projets localisés sur des territoires ne disposant pas de ce type d'équipements.

Capacité des projets à répondre à la stratégie de développement économique du territoire.

Les critères de sélection des projets seront précisés par le Comité de Programmation (cf. Refonte de la grille de scoring P82).

INTENSITE DE L'AIDE

Taux maximal d'aide public : 50 % pour les maîtres d'ouvrage privés et 100% pour les maîtres d'ouvrage publics.

Taux d'intervention FEADER : 53% de la DPT

INDICATEURS SPECIFIQUES

Nombre de projets structurants soutenus et nombre d'entreprises concernées.

OBJECTIF OPERATIONNEL 2.2 : DEVELOPPER LES ACTIONS COLLECTIVES EN FAVEUR DE L'ECONOMIE DE PROXIMITE

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les entreprises de proximité représentent des enjeux importants: vitrine du territoire à travers l'animation et le lien social qu'elles créent, mais également les potentiels d'emploi qu'elles représentent. Elles participent à l'identité du territoire, à sa qualité de vie et à son image. Cependant l'économie de proximité est fragile et encore insuffisamment structurée (exemple de l'Economie Sociale et Solidaire, ...). En articulation avec la tranche 2 à venir de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce sur le territoire, le LEADER pourra par exemple soutenir les actions collectives innovantes et structurantes menées à l'échelle du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre favorisant le développement de l'innovation, et l'adaptation des entreprises (mutation vers le numérique, dynamique collective, identité territoriale, relocalisation ...).

Type d'investissement et dépenses éligibles (articles 45 et 61 du RDR) : frais d'animation, prestations de services, frais de communication (création, diffusion,...), création d'évènements.

BENEFICIAIRES

Maîtres d'ouvrage publics (collectivités, établissement public) et maîtres d'ouvrage privés (associations, fédérations).

CRITERES D'ELIGIBILITE

Actions collectives à destination des micros et petites entreprises.

CRITERES DE SELECTION

Actions collectives innovantes en faveur du développement de l'économie de proximité et des centres ville, menées à l'échelle du Pays.

Les critères de sélection des projets seront précisés par le Comité de Programmation (cf. Refonte de la grille de scoring P82).

INTENSITE DE L'AIDE

Taux maximal d'aide public : 100 % pour les maîtres d'ouvrage publics et 70 % pour les maîtres d'ouvrage privés.

Taux d'intervention FEADER : 53% de la DPT

INDICATEURS SPECIFIQUES

Nombre d'actions menées et nombre d'entreprises concernées. Nombre de services mutualisés.

OBJECTIF OPERATIONNEL 2.3 : ACCOMPAGNER LA MUTUALISATION ET L'INNOVATION DES ENTREPRISES

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif est de développer l'innovation des entreprises, qu'il s'agisse d'innovation de produits ou de services, de procédé, l'innovation organisationnelle ou encore l'innovation sociale.

Il s'agira également d'accompagner la mutualisation des ressources (groupements d'employeurs, multi-salariat, société de temps partagé, organisations commerciales...) et des outils des entreprises, notamment numériques.

Type d'investissement et dépenses éligibles (articles 45 et 61 du RDR) : études préalables (étude de faisabilité...), aménagements et équipements (hors acquisitions et construction de locaux), frais d'animation et services mutualisés, formations.

BENEFICIAIRES

Maîtres d'ouvrage privés (association, entreprises, fédérations...), maîtres d'ouvrage publics (collectivités, EPCI) et structures mixtes.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Capacité des projets à répondre à la stratégie de développement économique du territoire.

Formation des entreprises en zone rurale uniquement (PME).

CRITERES DE SELECTION

Caractère innovant des actions développées.

Les critères de sélection des projets seront précisés par le Comité de Programmation (cf. Refonte de la grille de scoring P82).

INTENSITE DE L'AIDE

Taux maximal d'aide public : 100 % pour les maîtres d'ouvrage publics et 50% pour les maîtres d'ouvrage privés.

Taux d'intervention FEADER : 53% de la DPT.

INDICATEURS SPECIFIQUES : Nombre d'actions développées, nombre d'entreprises concernées, nombre d'emplois concernés.

VERIFIABILITE ET CONTROLABILITE

Procédures de mise en concurrence, caractère raisonnable des coûts, prévention des conflits d'intérêts, transparence financière.

INDICATEURS DE SUIVI/EVALUATION

Emplois créés, population bénéficiant de l'amélioration des services/infrastructures, nombre de projets structurants développés à l'échelle du Pays, degré de mutualisation sur l'ensemble du territoire.

ENVELOPPE FINANCIERE L'enveloppe LEADER prévisionnelle affectée à l'objectif stratégique N°2 s'élève à 420 000 €, répartis de la manière suivante : **2.1 : 250 000 € - 2.2 : 80 000 € - 2.3 : 90 000 €**

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : «DEVELOPPER LES MOBILITES EN FAVEUR DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI»

ENJEUX ET OBJECTIFS

Finalités et effets recherchés

Cet axe a pour objectif de favoriser la mobilité quotidienne en identifiant les besoins et en levant les freins, afin de faciliter l'accès et le maintien en emploi mais également à la formation, pour les demandeurs d'emploi, les salariés et les entreprises, dans un souci d'excellence environnementale. En effet, la configuration et les caractéristiques du territoire (territoire étendu avec un plan d'eau qui se présente comme une île à l'envers) font du développement de la mobilité une condition du développement économique équilibré du territoire. En effet, les moyens de mobilités sont de plus inégalement répartis sur le territoire, avec une concentration des infrastructures et services sur l'agglomération.

Contribution aux priorités européennes

Cet objectif stratégique contribue à la priorité 6 du DR, en renforçant la mobilité de la main d'œuvre, tout en favorisant le développement d'un transport durable.

Objectifs opérationnels hiérarchisés

Le renforcement de la mobilité sur le territoire passe par 3 priorités d'actions dans le cadre du LEADER:

- le développement de solutions de mobilités innovantes durables.
- le développement de nouveaux services en faveur de la mobilité.
- le renforcement des déplacements doux.

Plus-value LEADER : sans objet.

Mesures RDR mobilisées : mesure 7 « services de base et rénovation des villages dans les zones rurales »

BASES REGLEMENTAIRES

Actes de bases et textes d'application : Règlement UE N°1303/2013 (articles 32 à 35, 61, 65, 69,71) et 1305/2013 (articles : 14,20, 42 à 44) ; Règlement d'exécution 808/2014.

Régimes d'encadrement des aides d'Etat.

Réglementation nationale (accord de partenariat, respect de la commande publique...).

Réglementation régionale (PDRA).

TYPE DE SOUTIEN

Subvention par remboursement de coûts éligibles engagés et payés.

OBJECTIF OPERATIONNEL 3.1 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE SOLUTIONS DE MOBILITES INNOVANTES

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit de développer de nouvelles solutions de mobilités, sur le Nord bassin et le Val de l'Eyre et de renforcer les connexions entre les 3 intercommunalités, innovantes, économes, adaptées à la configuration du territoire ainsi qu'aux besoins présents et à venir des populations.

Le programme LEADER permettra de développer des actions pilotes en matière de mobilité des publics :
- Etudes préalables (état des lieux de l'offre, recueil des besoins...), mise en œuvre de solutions innovantes expérimentales et promotion des solutions développées.

Type d'investissement et dépenses éligibles (articles 45 et 61 du RDR) : frais de personnel (ingénierie mutualisée), frais d'animation et mise en réseau, frais de déplacement et de mission, études et honoraires, dépenses de communication, prestations de services, frais d'équipement et d'aménagement innovants (hors grandes infrastructures).

BENEFICIAIRES

Maîtres d'ouvrage publics (collectivités, établissements publics).

CRITERES D'ELIGIBILITE

Démonstration de la carence des services sur le territoire.

CRITERES DE SELECTION

Caractère innovant des solutions proposées à l'échelle du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, favorisant une mobilité durable au service des entreprises et de l'emploi.

Priorité sera donnée aux expérimentations développées sur le Nord Bassin et le Val de l'Eyre ainsi que sur les connexions entre les 3 intercommunalités.

Les critères de sélection des projets seront précisés par le Comité de Programmation (cf. Refonte de la grille de scoring P82).

INTENSITE DE L'AIDE

Taux maximal d'aide public : 100 %.

Taux d'intervention FEADER : 53% de la DPT

INDICATEURS SPECIFIQUES

Nombre d'expérimentations développées, population et entreprises bénéficiaires.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira de concevoir, mettre en œuvre et promouvoir, une plateforme ressource innovante en matière de mobilité à l'échelle du territoire. Cette plateforme, permettant de développer les usages numériques, aura pour objectif de valoriser l'ensemble des services et infrastructures de transports présents sur le territoire du Pays, de valoriser les lieux de télétravail (tiers-lieux), de promouvoir les solutions alternatives à la voiture individuelles (covoiturage...), de favoriser l'intermodalité,

Type d'investissement et dépenses éligibles (articles 45 et 61 du RDR) : animation interne, prestation externe, frais de communication, aménagements et équipements innovants.

BENEFICIAIRES

Maîtres d'ouvrages publics (collectivités, établissements publics).

CRITERES D'ELIGIBILITE

Démonstration de la carence des services sur le territoire.

CRITERES DE SELECTION

Actions innovantes développées à l'échelle du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, partenariats développés, usages numériques renforcés....

Les critères de sélection des projets seront précisés par le Comité de Programmation (cf.grille de scoring).

INTENSITE DE L'AIDE

Taux maximal d'aide public : 100 %.

Taux d'intervention FEADER : 53% de la DPT.

INDICATEURS SPECIFIQUES

Nombre d'actions innovantes développées à l'échelle du Pays.

OBJECTIF OPERATIONNEL 3.3 : RENFORCER LES DEPLACEMENTS DOUX

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif est de développer et faciliter l'usage du vélo en tant que mode de déplacement à part entière, à travers l'élaboration d'un plan vélo complet sur le territoire du Pays.

Il s'agira également de promouvoir les déplacements pédestres.

Type d'investissement et dépenses éligibles (articles 45 et 61 du RDR) : frais d'animation, études, petits équipements et aménagements (hors infrastructure de pistes).

BENEFICIAIRES

Maîtres d'ouvrages publics (collectivités, établissements publics) et privés (associations, entreprises).

CRITERES D'ELIGIBILITE

Démonstration de la carence des services sur le territoire.

Vélos-routes et voies vertes en milieu rural uniquement (ligne de partage FEDER).

CRITERES DE SELECTION

Actions et réflexions collectives développées à l'échelle du Pays en faveur des déplacements doux.

Les critères de sélection des projets seront précisés par le Comité de Programmation (cf. Refonte de la grille de scoring P82).

INTENSITE DE L'AIDE

Taux maximal d'aide public : 100 % pour les maîtres d'ouvrage publics et 70% pour les maîtres d'ouvrage privés.

Taux d'intervention FEADER : 53% de la DPT.

INDICATEURS SPECIFIQUES : population concernée.

VERIFIABILITE ET CONTROLABILITE

Procédures de mise en concurrence, caractère raisonnable des coûts, prévention des conflits d'intérêts, transparence financière.

INDICATEURS DE SUIVI/EVALUATION

Emplois créés, population bénéficiant de l'amélioration des services/infrastructures, nombre de projets structurants développés à l'échelle du Pays.

ENVELOPPE FINANCIERE

L'enveloppe LEADER prévisionnelle affectée à l'objectif stratégique N°3 s'élève à 308 000 €, répartis de la manière suivante : **3.1 : 150 000 € - 3.2 : 80 000 € - 3.3 : 78 000 €**

COOPERATION

ENJEUX ET OBJECTIFS

Contexte :

Les entretiens réalisés dans le cadre de l'évaluation du Leader 2009-2014 ont permis de mettre en évidence l'intérêt désormais reconnu de la coopération par les membres du GAL, suite aux expériences menées sur le précédent programme.

En effet, le GAL a soutenu 3 projets de coopérations et l'enveloppe prévisionnelle allouée a été entièrement consommée.

Deux coopérations transnationales :

- **Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre et la province de Sakon Nakon (Thaïlande), en partenariat avec l'ENSAP Bordeaux et l'Université Kasetsart : « Approche croisée de démarche territoriale de développement durable »-2010-2014**
- **Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne / Pays Landes de Gascogne et la province El Hajeb (Maroc) : « un projet partagé d'écotourisme et de développement culturel » - 2010/2011.**

Une coopération interterritoriale :

- **Communauté d'Agglomération du Sud Bassin / Grand Briançonnais : « entre littoral et montagne complémentarité et mutualisation autour de l'emploi saisonnier » - 2010.**

La coopération développée a permis d'enrichir les réflexions territoriales d'un regard et d'expériences extérieures, de se confronter à une autre culture pour renouveler la perception de son propre territoire, et de renforcer l'image du territoire. La coopération est ainsi aujourd'hui un élément à part entière concourant à la stratégie territoriale de développement.

Ainsi, le territoire a acquis au cours de la précédente programmation une bonne connaissance des mécanismes de coopération et démontré sa capacité à coopérer : il a développé notamment un projet ambitieux sur plus de 3 ans avec un territoire lointain, la Thaïlande, qui reposait sur un large partenariat d'acteurs (institutionnels, universitaires, professionnels, étudiants), et qui a abouti à la production d'outils communs. Les travaux ont nourri certains projets, en Thaïlande, mais également sur le territoire, financés par Leader hors coopération (ex : l'étude sur les formes urbaines développée par le Sybarval), et continue à nourrir la réflexion de certaines communes sur leurs aménagements urbains et paysagers (ex : Biganos).

Finalités et effets recherchés :

L'expérience acquise, notamment avec la Thaïlande, qui ne peut être poursuivie au regard du contexte politique sur cette nouvelle programmation, a amené les acteurs à vouloir développer de nouvelles coopérations sur des thématiques volontairement plus ciblées, pour plus d'efficacité, et permettant d'impliquer plus directement les acteurs privés afin de capitaliser et diffuser plus largement les effets de la coopération.

Les thématiques que les acteurs souhaitent investir, en lien et au service de la stratégie arrêtées sont :

- **La relation jeune-entreprises (lien objectifs stratégiques 1 et 2)**

Il s'agit d'imaginer et d'explorer des solutions innovantes avec d'autres territoires partageant les mêmes objectifs, permettant de développer les relations entre les jeunes et les entreprises locales.

Les objectifs recherchés sont multiples :

- Sensibiliser les jeunes au monde de l'entreprise (pour développer l'esprit d'entreprise, l'entrepreneuriat des jeunes...)
- Valoriser la richesse du tissu économique local et la diversité des métiers (pour nourrir leurs orientations professionnelles au regard des potentiels d'emploi local...)
- Sensibiliser et accompagner les entreprises : de la découverte de son métier, transmettre sa passion, susciter des vocations, jusqu'à l'accueil du jeune en entreprise (stages...) et son accompagnement vers l'emploi (tutorat, alternance...)

Ce projet pourrait permettre de fédérer de nombreux acteurs locaux : collectivités territoriales, associations et clubs d'entreprises, mission locale, centres de formation....

Partenaires potentiels : un certain nombre de territoires en France ont développé des réflexions sur ce sujet (Sud Gironde et Grand Bergeracois par exemple), de même certains GAL européens aux configurations proches souhaitent investir ce champ, comme le GAL Vénétie orientale en Italie.

- **Valorisation du bois structure (lien objectifs 1 et 2)**

Afin d'assurer la pérennité de la ressource forestière dont dispose le territoire en y apportant une plus grande valeur-ajoutée, la coopération pourra permettre d'explorer de nouveaux modes de valorisation du bois structure utilisant les nouvelles technologies, tels que le Cross-Laminated-Timber (bois lamellé croisé), le BRM (bois massif reconstitué) ou encore la technique Above (séchage de bois vert).

Ce projet de coopération pourrait permettre de fédérer les acteurs publics et privés locaux (collectivités, syndicat des sylviculteurs, industriels comme PGS...), en associant le pôle de compétitivité Xylofutur, et de développer des partenariats avec des acteurs européens permettant d'importer de l'innovation sur le territoire.

Territoires partenaires potentiels : la Finlande (1^{er} producteur de bois structure : Stora Enso) et l'Espagne.

Modalités de mise en œuvre

Un groupe de travail dédié sera constitué au sein du Comité de programmation, comme sur le précédent programme pour animer et piloter le volet coopération du programme.

TYPE DE SOUTIEN

Subvention par remboursement de coûts éligibles engagés et payés.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La coopération sera organisée en deux temps :

- **Phase préparatoire** : l'expérience a démontré l'importance de cette phase préparatoire pour mettre en place les conditions propices au développement de projets de coopération.

Il s'agit dans un 1^{er} temps de préciser les thématiques pré-identifiées et d'associer l'ensemble des acteurs locaux concernés. Une fois que les objectifs et attendus partagés sont détaillés, il s'agira d'identifier des partenaires potentiels présentant des mêmes enjeux, au niveau national dans un 1^{er} temps ainsi qu'au niveau européen. Pour cela, le territoire pourra s'appuyer sur les coopérations développées par la Région Aquitaine, mais également les réseaux ruraux national et européen. La 3^{ème} étape consiste à explorer la faisabilité d'actions de coopération, à travers des rencontres préalables destinés à échanger sur les sujets présentant un intérêt commun et de réelles opportunités de projets à mener ensemble grâce à la coopération. Pour la mise en œuvre de cette étape, le GAL pourra mobiliser le dispositif « de l'idée au projet ».

- **Mise en œuvre conjointe d'actions communes** : cette phase consiste à mettre en œuvre le programme de coopération défini qui pourra prendre différentes formes (productions communes, études-recherches-actions communes, etc.).

Type d'investissement et dépenses éligibles (articles 45 et 61 du RDR) : visites d'études (déplacements, hébergements, restauration), publications, frais d'interprétariat,...

BENEFICIAIRES : GAL

CRITERES D'ELIGIBILITE : Non applicable.

CRITERES DE SELECTION : articulation avec la stratégie territoriale (pertinence, impacts...), implication des partenaires locaux.

Les critères de sélection des projets seront précisés par le Comité de Programmation (cf. Refonte de la grille de scoring P82).

INTENSITE DE L'AIDE

Taux maximal d'aide public : 100 %.

Taux d'intervention FEADER : 53% de la DPT.

VERIFIABILITE ET CONTROLABILITE

Procédures d'appel d'offres, prévention des conflits d'intérêts, transparence financière.

INDICATEURS DE SUIVI/EVALUATION

Partenariats développés, population bénéficiaire.

ENVELOPPE FINANCIERE : Enveloppe prévisionnelle LEADER affectée à la coopération : 62 000 €.

ANIMATION-FONCTIONNEMENT

ENJEUX ET OBJECTIFS

L'évaluation finale révèle qu'une des conditions de réussite du programme est l'animation dédiée, qui permet d'accompagner les porteurs de projets mais également de faire émerger des projets. L'ingénierie technique de proximité induite par le LEADER est une valeur ajoutée pour les acteurs du territoire. Elle permet de répondre aux exigences administratives, facteurs limitant pour les porteurs de projets, privés notamment. L'évaluation préconise de renforcer certaines missions (communication, lien entre acteurs...) et propose que l'équipe technique du GAL puisse devenir un véritable pôle de ressource sur l'ensemble des financements européens.

Ainsi, l'animation du nouveau programme sera assurée par une personne recrutée spécifiquement à temps plein, disposant de compétences et d'expériences adaptées, placée sous l'autorité du Président du GAL et du chef de projet du Pays. Ce dernier pourra ainsi coordonner les actions menées par le GAL, le futur groupe FEAMP et par le Pays, afin de garantir la cohérence des politiques territoriales.

Cette fonction consiste à animer les différentes instances du programme, accompagner les porteurs de projets, faire émerger des projets et communiquer sur le programme. La personne en charge de l'animation sera également une personne ressource sur l'ensemble des différents dispositifs européens pour assurer une communication et un accompagnement renforcé auprès des acteurs du territoire.

Une personne à mi-temps assurera la gestion administrative et financière du programme LEADER. La gestionnaire du LEADER précédent sera maintenue sur ce poste ce qui permettra d'assurer une continuité auprès des différents acteurs et de garantir l'expertise nécessaire aux exigences administratives de ce type de programme.

De plus, afin de mutualiser les compétences, la seconde moitié du temps sera consacrée à la gestion du futur Axe 4 du FEAMP (DLAL).

TYPE DE SOUTIEN

Subvention par remboursement de coûts éligibles engagés et payés.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cet axe intègre les frais salariaux liés à l'animation et la gestion du programme sur 1.5 ETP, les frais de mission ainsi que les charges de fonctionnement, liées à la mise en œuvre de la stratégie Leader.

Type d'investissement et dépenses éligibles (articles 45 et 61 du RDR) : frais de personnel, frais de mission, charges de fonctionnement dédiées (fournitures, location de matériels...), coûts de formation, achat de petits équipements et de petits matériels nécessaires à l'animation et à la gestion du programme.

<p>BENEFICIAIRES : GAL</p> <p>CRITERES D'ELIGIBILITE : Non applicable.</p> <p>INTENSITE DE L'AIDE Taux maximal d'aide public : 100 %. Taux d'intervention FEADER : 53% de la DPT.</p>
<p>ENVELOPPE FINANCIERE</p> <p>Enveloppe prévisionnelle LEADER affectée à l'animation-gestion du programme : 260 000 €</p>
<p style="text-align: center;">COMMUNICATION</p>
<p>ENJEUX ET OBJECTIFS</p> <p>La communication répond à plusieurs objectifs. Il s'agit de communiquer sur la stratégie locale, dès la candidature, de stimuler l'intérêt des acteurs locaux, capitaliser les projets emblématiques et bonnes pratiques, garantir la bonne exécution du programme, communiquer sur le soutien de l'UE et en asseoir une vision concrète.</p> <p>Pour ce faire, une commission dédiée sera constituée au sein du comité de programmation, pour définir un plan de communication adapté et piloter sa mise en œuvre.</p> <p>La commission s'appuiera sur le plan de communication élaboré sur la précédente programmation qui a permis de développer plusieurs outils, en fonction de la nature des informations à diffuser, du public visé et du calendrier de mise en œuvre du programme. Ainsi différents supports et actions ont été développées, qui pourront être renforcés et adaptés: affiches et flyers d'information générale sur le programme, guide du porteur de projets sur les modalités de mobilisation, site internet d'information, d'accompagnement et de valorisation des actions soutenues, kakémonos de valorisation du soutien européen, organisation de points presse...</p> <p>Il s'agira de revisiter ce plan de communication pour accroître son efficacité, au regard notamment des préconisations issues de l'évaluation. L'accent sera en effet mis sur la communication directe auprès des bénéficiaires potentiels locaux, privés en particulier. Le GAL développera des réunions d'informations sur le LEADER et plus largement de formation-actions sur les dispositifs européens.</p>
<p>TYPE DE SOUTIEN</p> <p>Subvention par remboursement de coûts éligibles engagés et payés.</p>
<p>DESCRIPTION DE L'ACTION</p> <p>Type d'investissement et dépenses éligibles : conception et réalisation d'outils de sensibilisation et de communication, frais de réunion, évènements.</p> <p>BENEFICIAIRES : GAL</p>

CRITERES D'ELIGIBILITE : Non applicable.

CRITERES DE SELECTION : Non applicable.

INTENSITE DE L'AIDE

Taux maximal d'aide public : 100 %.

Taux d'intervention FEADER : 53% de la DPT.

ENVELOPPE FINANCIERE

Enveloppe prévisionnelle LEADER affectée à la communication du programme : 10 000 €

EVALUATION

ENJEUX ET OBJECTIFS

L'évaluation du programme LEADER doit permettre d'apprécier ses effets, le degré d'atteinte de ses objectifs mais également la pertinence et l'efficacité des ressources mobilisées pour sa mise en œuvre.

L'évaluation fait partie intégrante du programme 2014-2020. Au-delà du caractère désormais obligatoire de l'évaluation du programme, l'expérience acquise a démontré son intérêt mais également les difficultés que sa mise en œuvre soulève. C'est, en effet, une démarche qui exige du temps de mise en œuvre, qui est souvent perçue comme technique, complexe et non opérationnelle, qui impose une prise de recul et nécessite d'accepter une remise en cause de ses pratiques. L'évaluation peut être perçue comme un jugement, un outil de contrôle et finalement une contrainte.

Ainsi l'évaluation sur le programme 2014-2020 sera plurielle :

- une évaluation in itinere sera menée à partir des ressources internes : la commission évaluation, mise en place pour l'évaluation du précédent programme, sera renouvelée et mobilisée dès le lancement du programme et se réunira tout au long du programme. Elle sera constituée à parité de membres volontaires issus des 2 collèges et animée par l'équipe technique du GAL.

Il s'agira de définir la méthode et les outils de suivi nécessaires qui feront l'objet d'un rapport et d'échanges lors de leur présentation, une fois par an, en Comité de programmation mais également en Conseil des élus (17 maires).

La commission pourra s'appuyer, pour cela, d'une part sur l'expertise acquise par l'équipe technique du GAL (autoévaluation finale du programme 2009-2014) et d'autre part sur les outils quantitatifs et qualitatifs élaborés pour l'évaluation finale qui pourront être mis en place dès le lancement du programme : arbre des objectifs, tableaux de suivi des maîtres d'ouvrage et de la maquette financière, rythme de programmation, ...

L'évaluation in itinere aura pour objectif d'être un outil de synthèse opérationnel d'aide au pilotage du programme.

- une évaluation à mi-parcours, ainsi qu'une évaluation finale seront également menées, avec le soutien d'un prestataire extérieur spécialisé. Il s'agira de mesurer l'efficacité et l'efficacités du programme et d'en rendre compte. Les questions évaluatives élaborées lors de l'évaluation finale pourront servir de base de travail, de même que les questionnaires d'évaluation.

En effet, quatre grandes questions évaluatives ont servi pour l'évaluation finale du programme précédent:

- *La mise en œuvre du programme a-t-elle permis d'atteindre les objectifs fixés ?*
- *Quels sont les effets du programme sur le territoire ?*
- *Quelle efficacité des modalités de fonctionnement des instances, de l'accompagnement des porteurs de projet et du circuit d'instruction ?*
- *Quelles articulations des deux programmes (FEP et Leader) et effets sur le territoire ?*

Ces questions évaluatives ont permis de décliner les champs évaluatifs: la stratégie, la mobilisation des acteurs et des financements, la gouvernance, l'animation, la communication, la procédure, les financements et l'articulation Leader/Axe 4 du Fep. Pour chacun des thèmes ont été ensuite déterminés des critères, indicateurs et outils évaluatifs. Des outils quantitatifs permettant une analyse statistique des données (arbre d'objectifs, tableaux de suivi des maîtres d'ouvrage et de la maquette financière, rythme de la programmation, répartition des cofinancements, participation au Comité de Programmation et au Comité Technique, circuit d'un projet) et des outils quantitatifs permettant de recueillir les avis des différents acteurs à travers la passation de questionnaires et entretiens, ont été réalisés.

L'ensemble de cette matière (téléchargeable sur le site internet [www. Leader-paysbarval.com](http://www.Leader-paysbarval.com)) servira de base aux travaux de la commission dédiée.

TYPE DE SOUTIEN

Subvention par remboursement de coûts éligibles engagés et payés.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Type d'investissement et dépenses éligibles (articles 45 et 61 du RDR) : prestations de cabinets spécialisés, frais de réunion, édition de brochures et d'outils de communication et de sensibilisation.

BENEFICIAIRES : GAL.

CRITERES D'ELIGIBILITE : Non applicable.

CRITERES DE SELECTION : Non applicable.

INTENSITE DE L'AIDE

Taux maximal d'aide public : 100 %.

Taux d'intervention FEADER : 53% de la DPT.

ENVELOPPE FINANCIERE

Enveloppe prévisionnelle LEADER affectée à l'évaluation du programme : 40 000 €

Maquette financière prévisionnelle LEADER 2014-2020

		CONTREPARTIES NATIONALES						PLAN DE FINANCEMENT						TOTAL DEPENSES ELIGIBLES	
Fiches actions	Intitulé objectif et libellé sous-mesure	Région	Département	Etat	Autres fonds publics (ADEME, ARS, Agence de l'Eau...)	Auto-financement sous MO publique	Total contributions publiques nationales CPN	Montant FEADER à compléter si CPN >0	Dépense publique totale (CPN + FEADER)	taux de participation	CPN s'adossant au FEADER	Taux aide publique	Taux de FEADER (<= 53%)	Fonds privés (dont auto-financement privé)	Montant global des dépenses éligibles
OBJECTIFS STRATEGIQUES															
FICHE 1 - Objectif stratégique n°1	Agence de dev économique	80 000 €	30 000 €	0 €	0 €	289 057 €	399 057 €	450 000 €	849 057 €		399 057 €	95,0%	50,3%	45 000 €	894 057 €
<i>sous-mesure n°1</i>	<i>Mission de préfiguration</i>	5 000 €	8 679 €			48 396 €	62 075 €	70 000 €	132 075 €	53%	62 075 €	100,0%	53,0%		132 075 €
<i>sous-mesure n°2</i>	<i>Mise en œuvre</i>	50 000 €	21 321 €			221 321 €	292 642 €	330 000 €	622 642 €	53%	292 642 €	94,7%	50,2%	35 000 €	657 642 €
<i>sous-mesure n°3</i>	<i>Promotion</i>	25 000 €				19 340 €	44 340 €	50 000 €	94 340 €	53%	44 340 €	90,4%	47,9%	10 000 €	104 340 €
<i>dont équipement structurant</i>	<i>sous mesure 2</i>	50 000 €	15 000 €			209 906 €	274 906 €	310 000 €	584 906 €	53%	274 906 €	94,4%	50,0%	35 000 €	619 906 €
FICHE 2 - Objectif stratégique n°2	Conditions d'accueil des entreprises	100 000 €	10 000 €	25 000 €	30 000 €	222 453 €	387 453 €	420 000 €	792 452 €		372 453 €	78,1%	41,4%	207 233 €	1 014 686 €
<i>sous-mesure n°1</i>	<i>Equipements et services</i>	70 000 €	0 €	15 000 €	25 000 €	126 699 €	236 699 €	250 000 €	471 698 €	53%	221 698 €	75,0%	39,7%	142 233 €	628 932 €
<i>sous-mesure n°2</i>	<i>Economie de proximité</i>	15 000 €	0 €	10 000 €	5 000 €	40 943 €	70 943 €	80 000 €	150 943 €	53%	70 943 €	85,8%	45,5%	25 000 €	175 943 €
<i>sous-mesure n°3</i>	<i>mutualisation et innovation</i>	15 000 €	10 000 €	0 €	0 €	54 811 €	79 811 €	90 000 €	169 811 €	53%	79 811 €	80,9%	42,9%	40 000 €	209 811 €
FICHE 3 Objectif stratégique n°3	Favoriser la mobilité interne	40 000 €	45 000 €	0 €	35 000 €	168 132 €	273 132 €	308 000 €	581 132 €		273 132 €	97,5%	51,7%	15 000 €	596 132 €
<i>sous-mesure n°1</i>	<i>Solutions innovantes</i>	15 000 €	30 000 €		15 000 €	88 019 €	133 019 €	150 000 €	283 019 €	53%	133 019 €	100,0%	53,0%		283 019 €
<i>sous-mesure n°2</i>	<i>Services en faveur de la mobilité</i>	10 000 €	10 000 €	0 €	10 000 €	40 943 €	70 943 €	80 000 €	150 943 €	53%	70 943 €	93,8%	49,7%	10 000 €	160 943 €
<i>sous-mesure n°3</i>	<i>déplacements doux</i>	15 000 €	5 000 €		10 000 €	39 170 €	69 170 €	78 000 €	147 170 €	53%	69 170 €	96,7%	51,3%	5 000 €	152 170 €
TOTAL OBJECTIFS STRATEGIQUES		220 000 €	85 000 €	25 000 €	65 000 €	679 642 €	1 074 642 €	1 178 000 €	2 222 641 €	53%	1 044 642 €	88,7%	47,0%	267 233 €	2 504 875 €
<i>% objectifs stratégiques</i>		73%	89%	81%	100%	75%	77%	76%	76%		76%			96%	78%
COOPERATION															
<i>aide préparatoire à la coopération</i>						3 548 €	3 548 €	4 000 €	7 548 €	53%	3 547 €	100,0%	53%		7 548 €
<i>Coopération Transnationale et/ou interterritoriale</i>		15 000 €	10 000 €	6000	0 €	20 434 €	51 434 €	58 000 €	109 434 €	53%	51 434 €	91,6%	49%	10 000 €	119 434 €
FICHE 4 - TOTAL COOPERATION		15 000 €	10 000 €	6 000 €	0 €	23 982 €	54 982 €	62 000 €	116 982 €		54 981 €	92,1%	49%	10 000 €	126 982 €
<i>% coopération</i>		5%	11%	19%	0%	3%	4%	4%							
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (25% MAX DU TOTAL DU PROGRAMME)															
FICHE 5 animation du GAL		60 000 €				170 566 €	230 566 €	260 000 €	490 566 €	53%	230 566 €	100,0%	53%		490 566 €
FICHE 6 suivi / évaluation		5 000 €				30 472 €	35 472 €	40 000 €	75 472 €	53%	35 472 €	100,0%	53%		75 472 €
FICHE 7 communication		2 000 €				6 868 €	8 868 €	10 000 €	18 868 €	53%	8 868 €	100,0%	53%		18 868 €
TOTAL FRAIS DE FONCTIONNEMENT		67 000 €	0 €	0 €	0 €	207 906 €	274 906 €	310 000 €	584 906 €		274 906 €	100,0%	53%	0 €	584 906 €
<i>% frais de fonctionnement</i>		22,2%	0,0%	0,0%	0,0%	22,8%	20%	20%	20%		20%			0%	18%
TOTAL PROGRAMME		302 000 €	95 000 €	31 000 €	65 000 €	911 530 €	1 404 530 €	1 550 000 €	2 924 529 €		1 374 528 €	91%	48%	277 233 €	3 216 763 €
<i>dont % projets structurants</i>		16,6%	16%	0%	0%	23%	19,6%	20,0%	584 906 €		274 906 €				619 906 €
saisir le montant maquette du GAL	1 550 000 €														

V. PILOTAGE DU PROGRAMME

Structure juridique porteuse du GAL : la Communauté de Communes du Val de l'Eyre pour le compte du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre.

Le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, outil de coopération des 3 intercommunalités, ne dispose pas à ce jour de structure juridique propre. En effet, la volonté des élus a été, à sa création, de fédérer le territoire sans ajouter de nouvelle structure. Cependant, au regard des nouveaux objectifs déterminés dans le cadre de la révision de la charte, les élus souhaitent aujourd'hui aller vers une structuration juridique du Pays.

Aussi, en attendant, sur chacune des missions confiées au Pays, une des 3 intercommunalité, désignée comme chef de file, porte les actions ou programmes concernés, pour le compte des 3.

C'est ainsi que les élus du Pays ont décidé de confier à la Communauté de Communes du Val de l'Eyre de porter la candidature LEADER 2014-2020, comme c'était le cas sur la précédente programmation. En effet, son caractère rural lui confère une entière légitimité pour porter cette démarche.

L'évaluation de la précédente programmation a en effet mis en évidence la pertinence du portage du programme par le Pays, mais également par la Communauté de Communes du Val de l'Eyre, au regard de son caractère rural et de ses besoins de développement. Le choix de ce portage a permis, selon les membres du GAL, de renforcer la cohésion du territoire mais également de crédibiliser et valoriser l'action du Pays.

Gouvernance :

Au regard du bilan très positif tiré de la 1^{ière} expérience LEADER, le Comité de Programmation LEADER 2014-2020 se situe dans la continuité du précédent, avec quelques adaptations liées aux nouvelles thématiques d'intervention afin de maintenir la représentativité des acteurs locaux sur les champs identifiés. Il est ainsi constitué sur le même principe et repose sur les mêmes équilibres.

Le Comité de programmation 2014-2020 sera constitué de deux collèges totalisant 17 membres titulaires et autant de suppléants, avec un collège privé majoritaire :

- ◆ le collège public compte 8 membres titulaires (et 8 membres suppléants) : 2 élus de chacune des 3 intercommunalités du Pays, ainsi représentées à part égale, un élu du PNRLG et un élu du SYBARVAL. Le SYBARVAL qui intervient sur le même périmètre géographique que le Pays rejoint ainsi le Comité de Programmation, au regard notamment des champs d'intervention retenus et du rapprochement attendu entre les 2 structures.
- ◆ le collège privé compte 9 membres titulaires, très majoritairement issus du Conseil de Développement, dont un représentant de chacune des trois chambres consulaires. Les membres sont renouvelés pour intégrer de manière équilibrée les structures représentatives des thématiques retenues, et ce, dans un souci d'équilibre territorial. On compte ainsi 3 clubs ou associations d'entreprises (DEBA, CACBN, IDEES TPE), l'Union Départementale des Offices de Tourisme, l'association COBARTEC (Collectif du bassin d'Arcachon pour un réseau de transports en commun), et l'Université du Temps Libre d'Arcachon.

Le collège privé reste ainsi majoritaire et le Comité de programmation renouvelé demeure un organe dynamique représentatif du territoire. L'évaluation à mi-parcours du programme 2014-2015 mettait déjà en avant qu'au niveau du GAL, la participation démocratique était unanimement citée en exemple de bonne pratique à reproduire. L'évaluation finale relève la richesse des échanges et des débats lors des réunions du Comité de Programmation, qui n'a pas été une chambre d'enregistrement. La mobilisation des acteurs et la gouvernance mise en place ont ainsi été un facteur de réussite de la précédente programmation.

La taille limitée du Comité en fait un lieu de travail actif, de même que ses modalités de fonctionnement, détaillées dans un règlement intérieur qui reposera sur les grands principes de celui de la précédente programmation, jugé efficace.

Le Comité a en effet développé une procédure d'examen des projets en deux temps, avec des auditions systématiques des porteurs de projets :

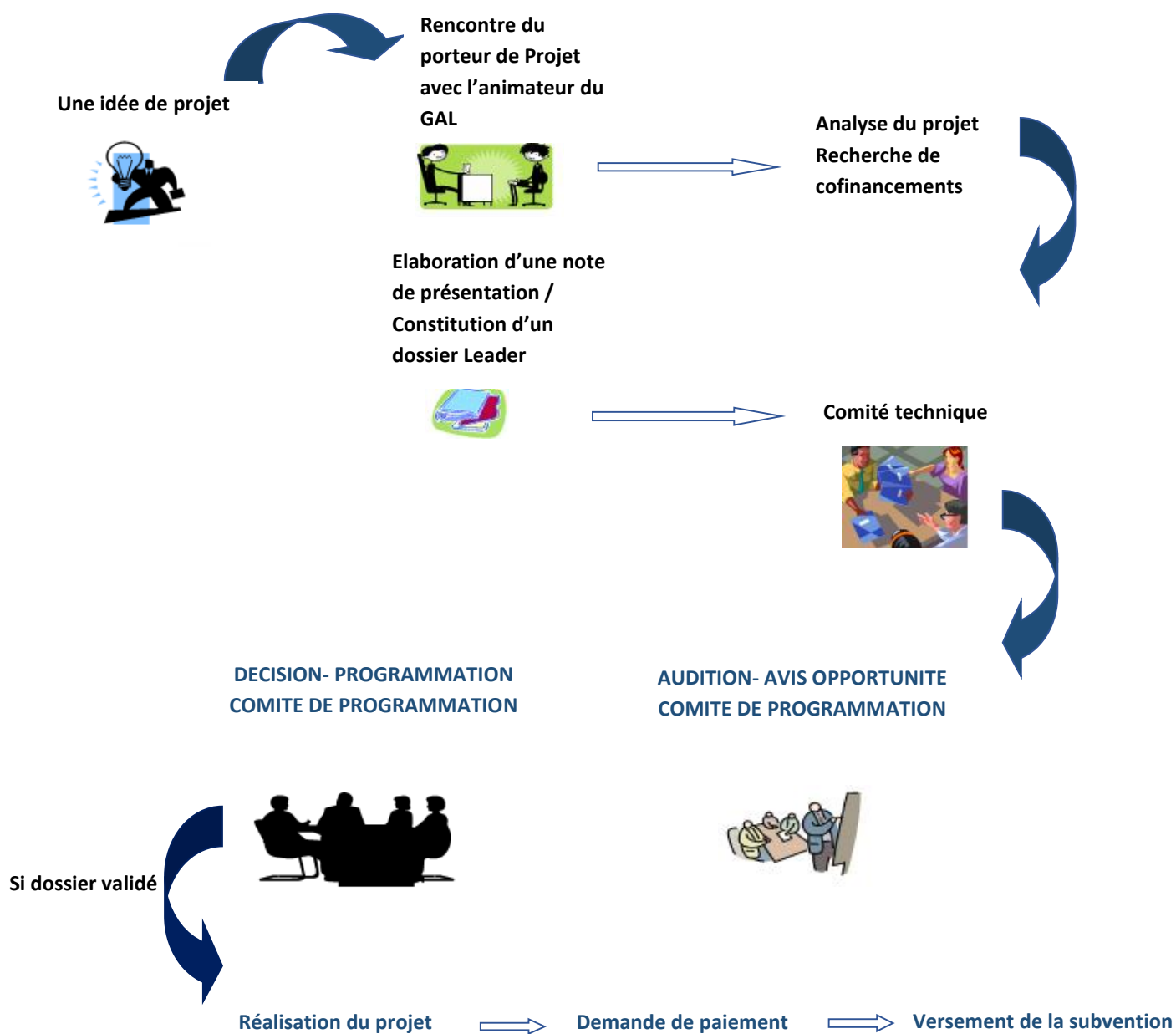
- en opportunité : il s'agit pour le porteur de projet de présenter un projet en construction et de vérifier son adéquation au programme. Il ne s'agit pas à ce stade de décider de l'attribution de subvention mais bien d'échanger sur l'opportunité et les modalités de mise en œuvre du projet. Cette phase permet d'enrichir les projets et de renforcer leur qualité. Cette phase a été jugée indispensable sur la précédente programmation.
- En programmation : il s'agit de juger de l'octroi d'une subvention et de son montant. La procédure de sélection reposera, comme sur la précédente programmation, sur une grille de notation, à partir de critères indispensables et facultatifs qui seront revus. En effet, certains critères évolueront au regard des caractéristiques et objectifs recherchés sur cette nouvelle programmation, sans compter que certains critères ont été jugés inadaptés lors de l'évaluation (exemple : critère environnemental inadapté dans sa formulation à un certain nombre de projets). Cette grille, véritable outil d'aide à la décision, permet une analyse objective des projets. Elle est garante d'une égalité de traitement des projets et permet de rappeler les critères fondamentaux du Leader.

La Présidence sera assurée par le Président du GAL, à savoir la Communauté de Communes du Val de l'Eyre, structure porteuse du programme pour le compte du Pays. Une vice-présidence sera déterminée par le Comité, au sein du collège privé. De même que la composition des membres des groupes de travail transversaux dédiés à la communication, l'évaluation et la coopération.

Les partenaires institutionnels seront également invités aux travaux du Comité de Programmation (Conseil Régional, Conseil Général, Sous-préfecture, ASP...).

Le Comité de programmation continuera de fonctionner avec un Comité technique préalable, qui sera maintenu. Cette instance, qui associe représentants techniques du territoire et du GAL, partenaires financiers et services instructeurs) s'avère en effet être un facteur de fluidité intéressant dans le circuit du dossier, comme souligné dans l'évaluation.

Illustration du circuit du projet



Lancement du programme

Ainsi, le GAL a développé un certain nombre de bonnes pratiques sur lesquelles s'appuyer.

Le lancement du nouveau programme s'effectuera à partir d'un 1^{er} séminaire d'installation du Comité de programmation, réunissant les membres du Comité de programmation titulaires et suppléants, suivi d'un moment de convivialité pour permettre de poursuivre des échanges entre les membres.

Comme sur le précédent programme, cette 1^{ère} réunion permettra de rappeler les principales caractéristiques du programme (règles d'intervention, rôle des acteurs...) et les évolutions apportées par rapport à la précédente programmation, afin que chacun puisse être à même niveau de connaissance.

Ce temps d'appropriation permettra également d'aborder les évolutions à apporter au règlement intérieur : modalités d'organisation des réunions du Comité, critères de sélection et ajustement de la grille de scoring, fiche de présentation de projets.

Cette rencontre permettra aux membres du Comité d'être de véritables ambassadeurs du programme.

Moyens humains et mécanismes de gestion et de suivi de la stratégie

L'évaluation finale révèle qu'une des conditions de réussite du programme est l'animation dédiée, qui permet d'accompagner les porteurs de projets mais également de faire émerger des projets. L'ingénierie technique de proximité induite par le LEADER est une valeur ajoutée pour les acteurs du territoire. Elle permet de répondre aux exigences administratives, facteurs limitant pour les porteurs de projets, privés notamment. L'évaluation préconise de renforcer certaines missions (communication, lien entre acteurs...) et propose que l'équipe technique du GAL puisse devenir un véritable pôle de ressource sur l'ensemble des financements européens.

Ainsi, l'animation du nouveau programme sera assurée par une personne recrutée spécifiquement à temps plein, placée sous l'autorité du Président du GAL et du chef de projet du Pays. Ce dernier pourra ainsi coordonner les actions menées par le GAL, le futur groupe FEAMP et par le Pays, afin de garantir la cohérence des politiques territoriales.

Cette fonction consiste à animer les différentes instances du programme, accompagner les porteurs de projets, faire émerger des projets et communiquer sur le programme. La personne en charge de l'animation sera également une personne ressource sur l'ensemble des différents dispositifs européens pour assurer une communication et un accompagnement renforcé auprès des acteurs du territoire.

Une personne à mi-temps assurera la gestion administrative et financière du programme LEADER. La gestionnaire du LEADER précédent sera maintenue sur ce poste ce qui permettra d'assurer une continuité auprès des différents acteurs et de garantir l'expertise nécessaire aux exigences administratives de ce type de programme.

De plus, afin de mutualiser les compétences, la seconde moitié du temps sera consacrée à la gestion du futur Axe 4 du FEAMP (DLAL).

Evaluation

L'évaluation sert à mesurer des écarts entre deux situations, des effets, des impacts. Evaluer une action, c'est juger de sa valeur sur la base d'informations rassemblées et analysées à cet effet.

L'évaluation du programme LEADER doit permettre d'apprécier ses effets, le degré d'atteinte de ses objectifs mais également la pertinence et l'efficacité des ressources mobilisées pour sa mise en œuvre.

L'évaluation fait partie intégrante du programme 2014-2020. Au-delà du caractère désormais obligatoire de l'évaluation du programme, l'expérience acquise a démontré son intérêt :

- ◆ une aide au pilotage indispensable sur un programme qui va se dérouler sur 5 ans, et qui nécessite des évolutions, et des ajustements des éléments de la stratégie.

- ◆ un outil d'animation territoriale car l'évaluation représente l'opportunité pour mobiliser et impliquer les acteurs locaux.
- ◆ un retour indispensable vers les financeurs et les populations.

Ainsi l'évaluation sur le programme 2014-2020 sera plurielle :

- une évaluation in itinere sera menée à partir des ressources internes : la commission évaluation, mise en place pour l'évaluation du précédent programme, sera renouvelée et mobilisée dès le lancement du programme et se réunira tout au long du programme. Elle sera constituée à parité de membres volontaires issus des 2 collèges et animée par l'équipe technique du GAL.

Il s'agira de définir la méthode et les outils de suivi nécessaires qui feront l'objet d'un rapport et d'échanges lors de leur présentation, une fois par an, en Comité de programmation mais également en Conseil des élus (17 maires).

La commission pourra s'appuyer, pour cela, sur les outils quantitatifs et qualitatifs élaborés pour l'évaluation finale qui pourront être mis en place dès le lancement du programme : arbre des objectifs, tableaux de suivi des maîtres d'ouvrage et de la maquette financière, rythme de programmation, ...

L'évaluation in itinere aura pour objectif d'être un outil de synthèse opérationnel d'aide au pilotage du programme.

- une évaluation à mi-parcours, ainsi qu'une évaluation finale seront également menées, avec le soutien d'un prestataire extérieur spécialisé. Il s'agira de mesurer l'efficacité et l'efficacités du programme et d'en rendre compte. Les questions évaluatives élaborées lors de l'évaluation finale pourront servir de base de travail, de même que les questionnaires d'évaluation.

En effet, quatre grandes questions évaluatives ont servi pour l'évaluation finale:

- *La mise en œuvre du programme a-t-elle permis d'atteindre les objectifs fixés ?*
- *Quels sont les effets du programme sur le territoire ?*
- *Quelle efficacité des modalités de fonctionnement des instances, de l'accompagnement des porteurs de projet et du circuit d'instruction ?*
- *Quelles articulations des deux programmes (FEP et Leader) et effets sur le territoire ?*

A partir de ces questions évaluatives, le prestataire a décliné les champs évaluatifs suivants : la stratégie, la mobilisation des acteurs et des financements, la gouvernance, l'animation, la communication, la procédure, les financements et l'articulation Leader/Axe 4 du Fep. Pour chacun des thèmes ont été déterminés des critères, indicateurs et outils. Des outils quantitatifs permettant une analyse statistique des données (arbre d'objectifs, tableaux de suivi des maîtres d'ouvrage et de la maquette financière, rythme de la programmation, répartition des cofinancements, participation au Comité de Programmation et au Comité Technique, circuit d'un projet) et des outils quantitatifs permettant de recueillir les avis des différents acteurs à travers la passation de questionnaires et entretiens ont été réalisés pour l'évaluation.

Les résultats de l'évaluation feront l'objet de réunions de restitution sous forme de tables ronde, auprès du comité de programmation, du Conseil des élus (17 maires) et du Conseil de Développement, des documents de synthèse seront également réalisés et diffusés auprès de la population.

CONCLUSION :

Le territoire a bénéficié pour la 1^{ère} fois d'un programme européen LEADER, sur la période 2009-2014. Les résultats de cette 1^{ère} expérience ont démontré que ce programme était particulièrement adapté pour répondre aux enjeux de cohésion et de développement du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre. Il s'agit en effet d'un levier efficace en termes de partenariat, d'innovation et de financement pour la structuration de ce territoire en pleine mutation.

La stratégie partagée, renouvelée, centrée sur la territorialisation de l'économie, permettra de renforcer les liens littoral-intérieur mais également rural-urbain, au service d'un développement durable et équilibré du territoire.

Le Groupe d'Action Locale Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre est ainsi aujourd'hui prêt à lancer un nouveau programme.

ANNEXES

- ✓ ANNEXE 1 - Charte révisée du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre 2014 : Extrait- Projet de territoire.
- ✓ ANNEXE 2- Evaluation Régionale mi-parcours programmation 2007-2013 : Extrait monographie territoriale AEIDL - Partie 1.
- ✓ ANNEXE 3- Synthèse de l'évaluation finale interne du programme LEADER 2009-2014 du GAL BARVAL
- ✓ ANNEXE 4- Règlement d'intervention local LEADER 2009-2014.
- ✓ ANNEXE 5- Modèle Grille multicritères de sélection des projets LEADER 2009-2014.
- ✓ ANNEXE 6-Plan de communication LEADER 2009-2014.

CHARTRE DU PAYS BASSIN D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE

REVISION 2014



Les trois intercommunalités du Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre



SOMMAIRE

PREAMBULE	P 3
I-LE PAYS BASSIN D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE : UN TERRITOIRE EN CONSTRUCTION	P 5
De l'intercommunalité à la création du Pays	P 5
Une cohérence naturelle et culturelle	P 6
Une localisation géographique attractive aux portes de la métropole régionale	P 7
L'affirmation d'un projet commun	P 7
II-LE PROJET DE TERRITOIRE	P 10
La synthèse du diagnostic et grands enjeux	P 10
Les trois orientations stratégiques	P 11
Les priorités d'actions	P 11
III-LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	P 15
L'affirmation du territoire	P 15
Les dispositifs contractuels	P 19
IV-L'EVALUATION	P 19
ANNEXE : LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL REVISE	P 20
Dynamique démographique et typologie des populations	P 20
Economie	P 22
Synthèse	P 43
Services à la population	P 44
Synthèse	P 68
Environnement et cadre de vie	P 71
Synthèse	P 78
Synthèse générale AFOM	P 79
Liste des sigles utilisés	P 80

VI. LE PROJET DE TERRITOIRE : ENJEUX ET STRATEGIE

Le territoire entend s'affirmer en bâtissant un véritable projet commun, à travers la structuration du Pays et la mise en œuvre d'un programme de convergence recentré autour de trois orientations prioritaires : le développement économique, les transports et déplacements, la formation.

Des ateliers de travail réunissant élus et socioprofessionnels du Conseil de Développement ont permis de décliner ces 3 orientations en priorités d'actions qui constituent un véritable programme de convergence du territoire, au service de ses habitants.

La charte du territoire révisée est ainsi le fruit d'un travail collectif associant l'ensemble des forces vives locales.

La stratégie retenue vise à favoriser l'émergence d'un territoire ouvert, compétitif, innovant, solidaire et préservé. Elle privilégie ainsi un développement endogène et durable au service de ses habitants.

II.1. Synthèse du diagnostic du territoire et principaux enjeux.

Le diagnostic révisé du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre (cf. annexe) fait état d'un territoire attractif qui présente une dynamique démographique soutenue, la plus forte de Gironde, avec une population aux niveaux de revenus plus élevés que la moyenne départementale.

Il repose sur un patrimoine naturel riche, diversifié, à la qualité préservée, avec notamment deux parcs naturels qui couvrent la totalité du territoire.

Il offre globalement un bon niveau de services et d'équipements à la population, qui s'est renforcé ces dernières années.

Il bénéficie d'un important tissu économique composé à la fois d'activités traditionnelles innovantes et d'activités artisanales, commerciales, et touristiques dynamiques.

Face à ces atouts, le diagnostic révèle également un certain nombre de fragilités. Le territoire est en effet marqué par un profond vieillissement de sa population, un taux de chômage important, qui se dégrade, une précarisation des ménages ainsi que des fragilités écologiques (pollutions, rupture des continuités écologiques, problématique de la ressource en eau...).

L'offre de services et d'équipement présente d'importantes disparités territoriales, accentuées par des mobilités internes difficiles, du fait de carences en matière de transports en commun, et d'une configuration géographique complexe.

Le territoire souffre également d'un déficit d'image économique, au-delà du tourisme, alors que l'économie productive (pêche, ostréiculture, sylviculture, nautisme...) présente d'importantes vulnérabilités, et que l'économie présentielle est fortement dépendante des variations saisonnières, et subi le contexte de crise économique.

L'offre de formation restreinte, ciblée et concentrée géographiquement ne permet également pas de contribuer à un développement économique endogène.

II.2. Les trois orientations stratégiques

Pour répondre aux enjeux du territoire en matière d'identité, de dynamique territoriale et de cohésion, les élus ont défini une stratégie de développement ciblée qui repose sur 3 axes prioritaires, complémentaires.

Axe 1-Faire du développement économique un facteur de dynamique territoriale

Il s'agit de dynamiser l'économie locale et d'en assurer la promotion.

Axe 2- Développer les transports pour favoriser le développement et la cohésion du territoire

La cohésion du territoire passe par le renforcement et la facilitation des liens et flux internes au territoire, qu'ils soient sociaux ou économiques.

Il s'agit donc de construire une politique de transport ambitieuse qui repose sur la solidarité territoriale et une véritable stratégie de la mobilité, au service des différents besoins des populations (formation, éducation, emploi, loisirs, ...).

Axe 3- Renforcer la formation facteur d'identité territoriale

La formation, facteur de développement endogène du territoire, participe à la construction identitaire de ce dernier pour ses habitants et ses entreprises. Il s'agit pour le territoire de pouvoir définir des orientations sur les évolutions attendues, auprès et avec l'ensemble des institutions concernées, en lien avec la politique économique déterminée.

La préservation du patrimoine environnemental est une priorité d'action transversale qui sera intégrée au sein de chacun des axes développés. En effet, la richesse, la qualité et la diversité du patrimoine environnemental fondent l'identité et l'attractivité du territoire. En ce sens sa préservation est une préoccupation permanente.

II.3. Les priorités d'actions

Axe 1-Faire du développement économique un facteur de dynamique territoriale

Le territoire se donne pour objectif de mettre au centre de ses enjeux le développement économique et pour ce faire de travailler sur deux axes prioritaires.

I/ Dynamiser l'économie locale

1) Animer le territoire en lien avec les acteurs locaux et partenaires institutionnels

- ✓ Accompagner et renforcer notre présence auprès des entreprises dans la création, la reprise, la transmissions, le développement, etc.
- ✓ Favoriser l'innovation.
- ✓ Favoriser l'accès à l'information pour les entreprises et les demandeurs d'emploi.
- ✓ Gérer et développer un site internet de promotion économique.
- ✓ Animer, impulser et créer de nouveaux partenariats économiques.
- ✓ Accompagner l'animation des zones d'activités.
- ✓ Repérer, impulser et soutenir les initiatives locales.
- ✓ Créer un ou des évènement(s) susceptible(s) d'être moteur du développement économique.

2) Accueillir des entreprises

- ✓ Impulser une nouvelle dynamique (prospection, communication, partenariats, etc.).
- ✓ Etudier de nouveaux outils de développement économique (hôtel d'entreprises, espaces d'activités, coworking, etc.).
- ✓ Poursuivre le développement de la fibre optique et des NRA MED.
- ✓ Favoriser l'essor d'une économie résidentielle et solidaire.

3) Identifier les filières et les savoirs faire

- ✓ Poursuivre et accentuer les filières (pêche, ostréiculture, conchyliculture, chantiers naval, plaisance et sylviculture).
- ✓ Identifier et être partie prenante dans l'animation des nouvelles filières.
- ✓ Développer la filière des Energies Marines Renouvelables (EMR).
- ✓ Organiser une veille stratégique sur les filières et les métiers.
- ✓ Créer des chaînes de valeurs et un annuaire économique.
- ✓ Promouvoir et valoriser les circuits courts.

4) Poursuivre le soutien au commerce, à l'artisanat et aux services pour renforcer les centres villes.

Il s'agit de poursuivre le programme d'aides à la modernisation et au développement des entreprises artisanales et commerciales du territoire, grâce à la mise en œuvre d'actions collectives et d'aides directes aux entreprises, dans le cadre de la seconde tranche de l'Opération Collective de Modernisation de l'artisanat et du commerce. Cette opération ciblée a pour objectifs d'orienter les aides vers les secteurs d'activité dont les points de fragilité sont les plus évidents ou dont le renforcement apporte la plus grande valeur ajoutée au territoire. Ainsi, l'OCM permet, de favoriser les actions accompagnant l'innovation des entreprises, et de soutenir l'artisanat pour son impact majeur sur l'emploi du territoire.

5) Favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande

- ✓ Créer une interface privilégiée entre les institutionnels et les acteurs économiques
- ✓ Analyser les besoins des entreprises,
- ✓ Favoriser les échanges et les partages d'expérience
- ✓ Développer les services aux seniors « Seilver Economy »

II/ Promouvoir et attirer

- ✓ Concevoir et mettre en place une politique de promotion pertinente du territoire
- ✓ Créer une identité de marque, une signature pour le territoire (charte graphique, argumentaire etc.)
- ✓ Créer des outils de communication adaptée (site internet économique, plaquettes, fiches filières, etc.)
- ✓ Endogène et exogène : mettre en place une véritable démarche de communication de l'économie locale
- ✓ Rechercher et créer un réseau d'ambassadeurs afin de promouvoir le territoire, détecter des opportunités et faire des retours d'expérience
- ✓ Créer et organiser des événements de niveau régional ou national.

Pour atteindre ces objectifs, il est primordial de mettre en œuvre une politique d'animation du territoire, de promotion économique et de marketing territorial passant par la création d'une agence de développement économique.

Cet outil de connaissance des entreprises et de leurs besoins, de mise en réseau des acteurs, de développement de partenariats, d'accueil et d'accompagnement des entreprises, de promotion du territoire, de prospection de nouvelles entreprises, évoluera dans le temps par phasages.

Une mission de préfiguration préalable à sa création permettra de préciser ses missions, sa forme juridique, ses moyens et sa gouvernance.

Axe 2- Développer les transports pour favoriser le développement et la cohésion du territoire

Les objectifs fixés en matière de transport s'articulent autour de 7 grands axes d'interventions en faveur de la mobilité interne et durable du territoire :

1/Développer l'intermodalité (bus, train, vélo, bateau...) en favorisant la convergence des horaires et des tarifications, pour tendre vers une billettique unique.

2/Créer un guichet unique d'information des services et infrastructures de transport.

Ce guichet aura pour objectif de centraliser l'information sur tous les services et infrastructures de transport existants (transport collectif, pistes cyclables, transport ferroviaire, transport maritime, covoiturage...) pour une communication facilitée, renforcée, et partagée, utilisant différents supports (site internet, application mobile, supports papier).

3/Développer le transport collectif :

- ✓ Développer le transport collectif sur le Nord Bassin et le Val de l'Eyre (services de rabattements autour d'un axe principal structurant) et renforcer les connexions entre les 3 intercommunalités.

- ✓ Etudier la création d'un service public de transport maritime adapté aux caractéristiques environnementales du plan d'eau.

4/Renforcer les déplacements doux.

- ✓ Développer l'usage du vélo, en tant que mode de déplacement.
- ✓ Promouvoir les déplacements pédestres.

5/Organiser et favoriser le covoiturage

- ✓ Poursuivre l'aménagement d'aires situées à proximité des principaux axes de déplacement structurants.
- ✓ Développer une politique de communication et de sensibilisation.

6/Renforcer les principales infrastructures routières pour lutter contre les saturations.

7/Favoriser l'innovation en matière de transport (maillage de bornes pour voitures électriques...).

Axe 3- Renforcer la formation facteur d'identité territoriale

Il s'agit de renforcer une attractivité équilibrée du territoire pour ses habitants, par une offre de formation qui repose sur des filières d'excellence, développées autour de réseaux d'établissements, permettant de favoriser le développement endogène de l'emploi (organismes de formation, entreprises, collectivités, établissements publics...), qui maillent l'ensemble du territoire.

Il s'agit également de concourir au maintien et au développement des entreprises, en créant une interface dynamique entre le monde économique et les formations ; et en étant innovant dans la façon de mettre en œuvre la carte des formations (formation professionnelle, politique de l'insertion...) et des stages en entreprises.

Quatre grands axes d'intervention permettront d'atteindre ces objectifs:

1. Créer une gouvernance territoriale de la formation.

Cette gouvernance doit permettre de poser un diagnostic et de porter des orientations sur les évolutions attendues sur le territoire, auprès et avec l'ensemble des institutions concernées, en lien avec la politique économique définie.

2. Créer un guichet unique de la formation.

Il s'agit de renforcer la lisibilité des formations offertes sur le territoire et des organismes, pour tout public à travers la centralisation et le regroupement des informations, déclinée à travers différents supports de communication (portail internet, applications mobiles, documents papier...).

3. Créer un schéma territorial des enseignements.

Ce schéma vise à favoriser une répartition équilibrée et adaptée des enseignements sur l'ensemble du territoire.

4. Développer la formation et ses outils (formation professionnelle, post bac) en lien avec les besoins des entreprises.

Cette action nécessite de connaître les besoins en compétences des entreprises afin de pouvoir adapter le contenu de l'offre de formation locale. Ce type d'actions pourrait notamment être mené dans le cadre d'une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territoriale, permettant d'appréhender la question de la formation sous l'angle professionnel.



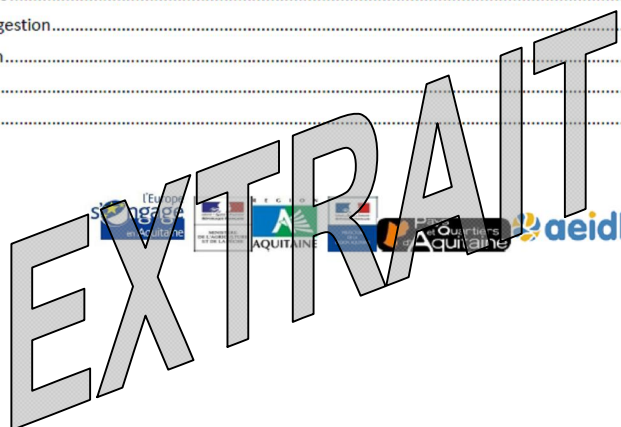
Les territoires ruraux innovent en Aquitaine:
Evaluation collective régionale de LEADER en Aquitaine 2007-2013

GAL Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre
Monographie – Février 2013

«Un territoire sous tension qui doit choisir son attractivité : renforcer le lien littoral-intérieur»



Partie I.....	2
I. Rappel des enjeux.....	2
II. Synthèse et préconisations.....	3
III. Prospective.....	4
Partie II.....	5
IV. Profil et stratégie du territoire.....	5
V. Gouvernance, animation et gestion.....	7
VI. Analyse de la programmation.....	8
VII. Analyse financière.....	13
VIII. Pratiques exemplaires.....	18



1

II. Synthèse et préconisations

Indiscutablement, le Pays Barval a utilisé l'outil LEADER de façon efficace et utile pour le territoire. En optant pour une démarche expérimentale et d'anticipation des évolutions en cours, l'essentiel des projets soutenus a permis de renforcer la structuration du territoire (mutualisation des pratiques innovantes, extension au Val de l'Eyre des pratiques culturelles du Bassin d'Arcachon, démarches pluriannuelle en étapes d'une démarche globale d'écotourisme.

Le choix clairement posé d'une démarche sans investissement et très expérimentale est une modalité intéressante d'utilisation de l'outil LEADER, à la condition de s'insérer dans une démarche plus globale au niveau du Pays. C'est le cas pour ce GAL et cette approche mérite d'être examinée plus en profondeur par les pilotes régionaux pour la prochaine phase de programmation. Mécanisme intégré au sein du Pays: LEADER en charge de l'expérimentation → démonstration → pérennisation par d'autres dispositifs.

Points forts	Points faibles	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> Bon climat de travail (Comité de programmation); Un accompagnement des porteurs de projet très apprécié; Une équipe très motivée et expérimentée avec une bonne coopération avec le programme Axe4 FEP ; Effet structurant et haut niveau global d'innovation sur le territoire ; Bonne articulation avec le Pays et le SCOT (même territoire et gestion en partie commune) ; Projets phares : accueil atypique (intérêt au niveau national pour cette expérimentation), écotourisme (programmation pluriannuelle et séquencée des interventions). 	<ul style="list-style-type: none"> Jeunesse du Pays et certaines réticences d'élus Manque de temps disponible pour l'animation du territoire ; Fortes attentes du territoire pour des investissements faisant suite aux actions initiées (schéma de services, saisonniers, pérennité de l'accueil atypique) Pas vraiment un point faible mais beaucoup d'attentes à satisfaire ! Manque d'actions en direction des jeunes compte tenu de l'arrivée de familles sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> Définir ex-ante et très clairement l'articulation entre LEADER et le Pays ; Assurer la pérennité des expérimentations soutenues par LEADER.

Valeur ajoutée de LEADER

- Au niveau des projets, LEADER a permis de financer des opérations impossibles sans cet outil, qu'il s'agisse des actions de service à la population (accueil atypique) ou du processus d'animation de l'écotourisme. Dans les deux cas, il faut noter que le dynamisme et l'impact de ces projets est clairement lié au financement de la mise à disposition d'animateurs spécifiques, à l'intérieur du projet.
- Au niveau du GAL, la participation démocratique est unanimement citée en exemple de bonne pratique à reproduire.
- Enfin le territoire lui-même a bénéficié de façon évidente d'un appui à sa structuration, du fait de la mutualisation des pratiques. La volonté unanime des élus de poursuivre l'expérience est un résultat qui n'était pas garanti il y a quelques années.

Synthèse de l'évaluation finale 2014

Un territoire sous-tension qui doit choisir son attractivité :

Renforcer le lien littoral-intérieur



EDITO

Je tenais à remercier l'ensemble des acteurs qui se sont mobilisés sur ce programme, depuis la candidature en 2008, jusqu'à aujourd'hui. Les résultats de l'évaluation, qui sont présentés en synthèse dans ce document, montrent que nous avons su, ensemble, relever le défi que nous nous étions lancé, pour le territoire et ses habitants.

Je souhaite que nous puissions aller encore plus loin sur le prochain programme 2015-2020.

**Marie-Christine
LEMONNIER**

Présidente du GAL LEADER
Présidente de la Communauté
de Communes du Val de l'Eyre

LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen, qui vise à faire des territoires ruraux et périurbains des pôles équilibrés d'activités et de vie.

Le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, qui regroupe les 17 communes de la COBAN, la COBAS et la Communauté de Communes du Val de l'Eyre, a bénéficié, pour la 1^{ère} fois, de ce dispositif de 2009 à 2014.

Porté par la Communauté de Communes du Val de l'Eyre, pour le compte du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, et piloté par un Groupe d'Actions Locales (GAL), composé d'élus et de socioprofessionnels, il a permis de soutenir des projets privés et publics innovants, qui répondaient à la stratégie définie par les acteurs du territoire, intitulée « un territoire sous-tension qui doit choisir son attractivité : renforcer le lien littoral-intérieur ».

Outre les financements octroyés, cette première expérience a permis d'initier une nouvelle forme de gouvernance publique-privée, de développer des partenariats, d'expérimenter de nouveaux services et de renforcer la connaissance et les échanges entre les différents acteurs.

Au regard des résultats positifs du programme Leader et de la volonté exprimée par l'ensemble des acteurs du territoire, élus et représentants socioprofessionnels, une nouvelle candidature a été déposée auprès de la Région Aquitaine le 15 décembre 2014.



LE PROGRAMME LEADER DU PAYS BASSIN D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE, C'EST...

...une stratégie rédigée en 2008, mise en œuvre de 2009 à 2014, autour de 3 axes

Accompagner un accueil durable des populations

- **Anticiper et adapter l'offres de services aux populations** : Référent et expérimentations sur les accueils atypiques, études de préfiguration de deux centre sociaux, Schéma de services, Analyse des besoins sociaux du Val de l'Eyre, Création d'un site de covoiturage à l'échelle du Pays BARVAL, Mise en place de navettes bus gratuites dans le cadre des Bicyclettes Bleues).
- **Animer le territoire et mutualiser les compétences** : Le coworking, Création d'une plateforme de développement économique, Manifestations autour du développement durable, Salon de l'Habitat et de l'Immobilier sur le Val de l'Eyre, Forum du Logement à La Teste de Buch, Réalisation de Portraits du Pays sous forme d'exposition et de site internet et Réalisation d'émissions de radio.
- **Fédérer le territoire autour d'un projet de développement culturel**: 16 Manifestations culturelles.

Valoriser et préserver la qualité du patrimoine naturel

- **Préserver le patrimoine naturel** : Programme Delta, Signalisation et sensibilisation pour la régulation des VTM de loisirs, Réalisation d'une série documentaire, Festival de l'Oie Bernache, Aménagement des Prés Salés Ouest de La Teste de Buch.
- **Entretien et gérer le patrimoine environnemental**: Ecopastoralisme, Haro sur les Phytos.
- **Accompagner la préservation d'une identité locale par l'intégration paysagère**: Etude sur les formes urbaines et paysages, Animation de l'observatoire photographique du Paysage des Landes de Gascogne.

Développer les filières touristiques et économiques responsables

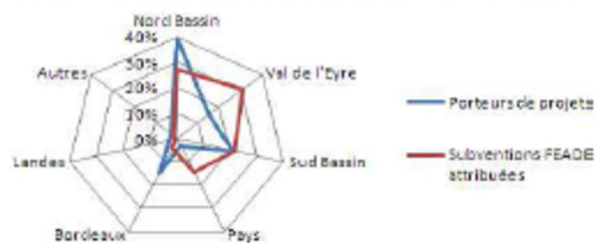
- **Structurer une offre globale en écotourisme** : Structuration et promotion d'une offre globale en écotourisme à l'échelle du Pays BARVAL, Dispositif numérique de découverte Itinérante des Landes de Gascogne, Formation-action en écotourisme des prestataires des Landes de Gascogne, Balisage circuit vélo Saint Jacques de Compostelle en boucle d'Audenge à Biganos, Structuration d'une offre en écotourisme et pilotage collectif d'un réseau d'acteurs en écotourisme sur le territoire du Coeur du Bassin.
- **Soutenir l'économie locale liée à la saisonnalité** : Etude sur la pluriactivité et Sensibilisation des acteurs à la problématique de la saisonnalité.
- **Développer la filière de l'agriculture biologique et de circuit court**: Essaimage des AMAPS et de l'Agriculture Paysanne, Accompagnement des collectivités du Pays BARVAL pour favoriser une alimentation de qualité bio et locale en restauration collective publique.

... en quelques chiffres

- ♦ **3.7 millions d'euros investis sur le territoire du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre**
 - 869 158€ de financements publics
 - 134 335€ de financements privés
 - Plus de 1.5 millions d'euros de FEADER mobilisés
- ♦ **84 projets soutenus, portés par 32 porteurs de projets différents**
- ♦ **16 700 € de subvention FEADER en moyenne par projet**

Une 1^{ère} expérience qui présente des résultats positifs

Répartition géographique des porteurs de projets et des subventions FEADER attribuées selon le siège social des structures



Après 5 années de mise en œuvre, la **stratégie** reste pertinente. Les projets soutenus ont globalement répondu aux enjeux du territoire :

- ▶ Des projets de qualité, porteurs de changements positifs sur le territoire.
- ▶ Des projets d'échelle supra communale majoritairement, portés par des acteurs publics essentiellement mais également privés du territoire.
- ▶ Deux projets emblématiques relevés par les acteurs : l'expérimentation en faveur des accueils atypiques des jeunes enfants à l'échelle du Pays BARVAL, et la création d'un espace de coworking sur le Val de l'Eyre.

LE PAYS BASSIN D'ARCACHON - VAL DE L'EYRE



Une gouvernance efficace grâce...

- ▶ ... au portage par la Communauté de Communes du Val de l'Eyre pour le compte du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, sur un périmètre jugé pertinent.
- ▶ ... au comité de programmation (organe décisionnel), rassemblant acteurs publics et privés et reflétant assez bien la diversité des acteurs du territoire.

La mobilisation des acteurs, maintenue pendant les 5 années de mise en œuvre du programme, est le témoin d'une forte implication des acteurs du territoire.

L'animation une des conditions de réussite du programme. Elle est jugée indispensable pour la mise en œuvre du programme et l'accompagnement des porteurs de projets, au regard de l'exigence de la procédure administrative et financière.

LE PROGRAMME LEADER EST PERÇU COMME UN REEL OUTIL DE COHESION DU TERRITOIRE ET DE VALORISATION DU PAYS, AINSI QU'UN LIEU D'ECHANGES ENTRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE, QUI A EU UN EFFET LEVIER RECONNU, EN TERMES DE FINANCEMENTS ET DE PARTENARIATS PRINCIPALEMENT.

DES POINTS DE VIGILANCE A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AVENIR

L'évaluation finale a également permis d'identifier des marges de progrès pour renforcer l'efficacité de l'outil.

→ Une stratégie à recentrer

La stratégie a été jugée un peu trop large, nuisant ainsi à l'efficacité et la lisibilité du programme.

→ Des projets d'investissements structurants à développer

Le programme a permis d'accompagner principalement des projets immatériels (animation, ingénierie, communication,...).

→ Une communication à renforcer

Malgré les outils développés (affiches, plaquettes, site internet dédié, kakémonos...), la communication est jugée insuffisante dans la mesure où elle n'a pas permis de diffuser largement l'information sur le programme auprès de tous les bénéficiaires potentiels, et notamment les porteurs de projets privés.

→ Une animation à conforter

L'ingénierie technique de proximité est une valeur ajoutée pour les acteurs du territoire. Elle permet de palier en partie à la procédure administrative jugée lourde et complexe par les porteurs de projets, privés notamment. L'animation pourrait être renforcée à l'avenir afin de développer certaines missions (communication, lien entre acteurs...) mais également de devenir un véritable pôle de ressource sur l'ensemble des financements européens.

→ Une coopération insuffisamment valorisée

Ce volet, incontournable des programmes européens, a bien été investi mais il a été insuffisamment valorisé. La plus-value apportée par la coopération, qui permet des rencontres et des échanges, est aujourd'hui reconnue par les acteurs qui ont piloté le programme mais il reste à communiquer plus largement.

→ Une articulation avec l'Axe 4 du Fep à renforcer

L'évaluation met en avant l'intérêt pour le territoire à développer les complémentarités entre les deux programmes afin de renforcer le lien terre-mer.

DES DEFIS A RELEVER POUR TRANSFORMER L'ESSAI SUR UNE NOUVELLE PROGRAMMATION



Aux vues des bons résultats de cette 1^{ère} expérience sur le territoire, les élus du Pays ont déposé le 15 décembre dernier une nouvelle candidature pour la période 2015-2020.

Cette nouvelle candidature issue de la charte révisée du Pays, fruit d'un travail conjoint entre élus et forces vives du territoire, s'appuie sur les résultats de l'évaluation afin de renforcer l'efficacité du dispositif, au service d'un développement équilibré du territoire.

PROGRAMME LEADER BASSIN D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE

Contact : Sabrina LO COCO

✉ Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre

20 route de Suzon – 33830 BELIN-BELIET

☎ 05 56 88 55 28 📠 05 56 88 08 42

@ leaderbassindarcachon@valdeleyre.fr

www.leader-barval.com

ANNEXE 4- Règlement Intérieur du Comité de Programmation

Groupe d'Action Locale
« Pays du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre »
Règlement Intérieur du Comité de Programmation

Article 1 : Mise en place du Comité de programmation

En application de l'article 4 de la convention d'attribution des fonds communautaires passée entre le CNASEA (Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles), autorité de paiement et de gestion, et le Groupe d'Action Locale « Pays du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre », ce dernier met en place un Comité de Programmation.

Article 2 : Membres

Conformément aux orientations fixées par la Commission Européenne, le Comité de Programmation compte en son sein au moins 50 % de membres privés, société civile, représentants socioprofessionnels du secteur privé, associations : 9 titulaires sur 17, les 8 restants étant des élus et un membre de la CAF de la Gironde – et pour les suppléants 9 sur 17, soit au total 18 membres privés et 16 membres publics. Il est constitué de 17 membres titulaires, et autant de suppléants, répartis en deux collèges, privé et public. La composition de ce Comité de Programmation illustre l'organisation du Pays et les thèmes de la candidature LEADER. Les élus appartiennent tous au Comité de Pilotage du Pays auquel se rajoute un élu du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. Les membres privés sont très majoritairement issus du Conseil de Développement du Pays. Validée par le Comité de Pilotage du Pays et le Conseil de Développement, la liste des membres est annexée au présent règlement. Toute modification de la liste fera l'objet d'une information au CNASEA et à la DRAF Aquitaine.

Le Comité de Programmation est présidé par-----.

Deux Vice-présidents seront désignés :

- 1^{er} Vice-président : collège des personnes privées
- 2^{ème} Vice-président : collège des personnes publiques

pour prendre le relai lorsque le président est absent ou doit s'abstenir pour des projets dont il est partie prenante.

Le Comité de Programmation délibère valablement lorsque le principe du double quorum suivant est respecté :

- 50% au moins des membres du Comité de Programmation ayant voix délibérante (le titulaire ou son suppléant) sont présents au moment de la séance ;
- 50% au moins des membres présents lors de la séance du Comité de Programmation appartiennent au collège privé présenté dans la liste en annexe.

Le GAL invite systématiquement à assister à son Comité de Programmation :

- Le Préfet de région ou son représentant (en particulier le service d'appui de proximité du GAL) ;
- L'organisme payeur ;
- Les co-financeurs ;
- Le Trésorier.

Article 3 : Organisation

3.1 – Comité technique

Le Pays dispose d'un Comité Technique composé des personnes qualifiées des trois intercommunalités, du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, du SIBA et des Chargés de Mission du Pays. Il sera élargi aux techniciens des Compagnies Consulaires et des cofinanceurs éventuels, afin de venir en appui aux porteurs de projets potentiels et à l'instruction des dossiers. En coordination avec le secrétariat du GAL, il émettra un avis motivé sur chaque projet soumis au GAL afin d'éclairer ses membres sur les caractéristiques techniques des dossiers. Ses positions seront prises à la majorité des membres si un consensus n'est pas trouvé. Il se réunira autant que de besoin pour ne pas retarder la procédure de décision du GAL qui restera souverain dans son calendrier de réunions et ses décisions.

Compte tenu du partenariat renforcé avec le PNRLG et le Pays des Landes de Gascogne, un Comité Technique restreint aux personnes qualifiées des deux Pays et du Parc Naturel se réunira au moins deux fois par an afin de s'assurer de la cohérence des opérations mises en œuvre sur chacun des territoires, plus particulièrement dans la partie commune, celle du PNRLG.

3.2 – Président

Le Président du GAL :

- accuse réception des dossiers déposés par les porteurs de projets ;
- adresse une notification aux porteurs de projet de la décision du Comité, après engagement, le cas échéant, des crédits correspondants par le CNASEA ;
- signe la convention d'attribution de subvention avec le CNASEA et le bénéficiaire ultime ;
- adresse la demande de mise en paiement des dossiers au CNASEA.

Le Président du Comité de Programmation

- représente de façon permanente le Comité de Programmation.
- a l'initiative des convocations et consultations du Comité ;
- procède à l'information des membres du Comité de Programmation.

3.3 – Gouvernance et rapport avec le Pays

La Communauté de Communes du Val de l'Eyre, structure porteuse de la démarche LEADER pour le compte du Pays, intégrera dans sa gouvernance la création et le fonctionnement du GAL. Le Trésorier principal en vérifiera chaque année la bonne application. Le GAL bénéficiera de l'appui de la Communauté de Communes mais sera strictement indépendant dans ses décisions collégiales.

Article 4 : Acquisition et perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par démission, par décès ou, en cas de motif grave, par radiation prononcée par le Comité de Programmation en accord avec le Comité de Pilotage du Pays du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre et après avoir invité l'intéressé à fournir des explications. Compte tenu de la règle dite de double quorum, l'assiduité aux réunions du Comité de Programmation est obligatoire. Une absence à trois réunions successives non excusée et justifiée par un motif valable entraînera la radiation.

Article 5 : Fonctions du Comité de Programmation

5.1 - Sélection des dossiers

Un « guide pratique » en cours d'élaboration sera annexé au présent règlement pour développer les modalités de sélection des dossiers.

A - Mode de sélection

Le Comité de programmation du Groupe d'Action Locale est seul à l'initiative de la programmation des opérations du programme LEADER.

Le Comité, lors de ses séances plénières, émet un avis sur l'ensemble des projets qui lui sont soumis.

Seuls les dossiers complets peuvent faire l'objet d'une programmation. En revanche, certains projets d'envergure en cours de montage pourront obtenir un avis informel du Comité.

B - Critères de sélection

La sélection des dossiers se fait au regard de critères, garants du respect :

- de la réglementation européenne ;
- des objectifs assignés au programme LEADER par la Commission européenne à travers sa communication aux Etats membres, par l'Etat à travers le programme national français et le PDRH Aquitaine ;
- de la stratégie de développement du G.A.L. Pays Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre, définie dans le cadre de sa candidature.

1. Critères obligatoires

Ils définissent la recevabilité du projet. Le porteur devra prouver qu'il y répond effectivement.

a) Respect de la réglementation

- ✚ L'opération devra poursuivre les **objectifs** assignés aux projets dans les fiches-actions du programme.
- ✚ Les dépenses devront être **éligibles** à au moins l'un des fonds structurels européens et figurer parmi les dépenses retenues dans les fiches-actions du programme

b) Les axes du LEADER Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre 2008-2013

A- Accompagner un accueil durable des populations :

- anticiper et adapter l'offre de service au public et favoriser l'accès aux services de base
- animer le territoire et mutualiser les compétences :
 - *Informers et sensibiliser les acteurs et animer le territoire*
 - *Former les professionnels et les acteurs locaux*
- fédérer le territoire autour d'un projet de développement culturel

B- Valoriser et préserver la qualité du patrimoine naturel :

- préserver le patrimoine naturel
- entretenir et gérer le patrimoine environnemental
- accompagner la préservation d'une identité locale par l'intégration paysagère

C- Développer les filières touristique et économique responsables :

- structurer une offre globale en écotourisme
- soutenir l'économie locale liée à la saisonnalité
- développer la filière de l'agriculture biologique et de circuit court
 - *Favoriser l'émergence d'une filière locale et accompagner les professionnels du secteur*
 - *Créer des espaces de distribution et de consommation dédiés*

Chaque projet devra s'inscrire dans au moins un de ces axes.

c) Caractère pilote

- ✚ Le porteur devra démontrer le caractère pilote de son projet, ce qui pourra s'apprécier de plusieurs façons, en termes :

- soit **d'innovation technologique et de création** :

L'opération permet l'émergence de nouveaux produits et services qui incorporent les spécificités locales, par la mise en œuvre de techniques nouvelles ;

- soit **d'innovation géographique** :

L'opération permet au territoire de bénéficier de produits et services expérimentés ailleurs, mais dont l'application au Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre a nécessité la mobilisation de moyens particuliers ;

- soit **d'innovation organisationnelle** :

L'opération expérimente dans sa méthode ou a pour résultat :

*soit un **partenariat** substantiellement élargi

*soit une **liaison entre des secteurs** d'activité traditionnellement séparés les uns des autres

*soit une **implication originale de la population** dans le processus décisionnel et la mise en œuvre de l'opération (les efforts d'information de la population autour du projet devront être démontrés).

Dans tous les cas, l'opération devra être **transférable** à une autre partie du territoire ou à un autre territoire, **pérennisable** dans le temps et avoir un **effet d'entraînement** sur d'autres activités.

e) Viabilité

- ✚ Les opérations à but économique devront être **viables** et leur pérennisation devra être prévue.

2. Critères supplémentaires

La réponse à ces critères constitue une réelle **valeur ajoutée** pour les projets.

Ils pourront permettre, le cas échéant, d'arbitrer entre des projets de nature proche.

- ✚ Le nombre de réponses aux critères définissant le caractère pilote du projet sera un indicateur qualitatif important.

Plus particulièrement, les projets conçus dans une **approche collective** et, qui plus est, multisectorielle, favorisant une mise en réseau, pourront être privilégiés.

- ✚ **L'interaction de l'opération avec d'autres projets Leader** de nature différente ou menés sur d'autres parties du territoire pourra être soulignée.

✚ Démarche Pays

La **cohérence** avec la démarche Pays du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre et l'Agenda 21 du Pays sera recherchée. Elle concernera notamment :

- la nouvelle Charte du Pays 2007-2010
- l'Agenda 21 du Pays en cours d'élaboration (2011-2021)

- ✚ **La contribution à l'emploi** pourra s'exprimer à travers le nombre d'emplois créés ou maintenus, grâce à la réalisation du projet.

5.2 - Tâches de suivi

Le Comité de Programmation doit :

- Etablir et acter les propositions de modifications de la maquette financière ou du plan de développement ;
- Evaluer périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention ;

- Examiner les résultats de la mise en œuvre, notamment les progrès réalisés pour atteindre les objectifs fixés pour les différentes mesures, ainsi que l'évaluation à mi-parcours ;
- Examiner et approuver les états d'engagement et de paiement qui sont transmis régulièrement au CNASEA ;
- Veiller au respect des politiques communautaires.

Les membres sont par ailleurs informés lors des séances :

- de la situation financière du programme (crédits engagés, payés et disponibles) ;
- des opérations annulées, reportées ;
- des conventions attributives signées ;
- des opérations entreprises au titre de l'animation et de la gestion du programme ;
- des résultats des contrôles réalisés.

Un rapport de suivi est soumis annuellement à l'approbation du Comité de Programmation.

5.3 - Communication du programme

L'existence du programme LEADER et les possibilités de financement offertes feront l'objet d'une communication régulière sur le Pays du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre, auprès :

- du Comité de Pilotage du Pays ;
- du Conseil de Développement du Pays ;
- de la population, par les sites Internet des Intercommunalités du Pays et du PNRLG, par les magazines des Collectivités (Intercommunalités, PNRLG, Communes), par voie de presse, etc. Afin de renforcer l'action de communication du GAL, un Plan de Communication sera élaboré. Celui-ci définira la politique globale de communication autour du programme LEADER et les outils à mettre en œuvre.

Article 6 : Instruction des dossiers

Pour une bonne instruction du dossier, celui-ci devra être transmis par format informatique au secrétariat du G.A.L. trois semaines avant la date du comité de programmation, le comité technique se réunissant la semaine précédant la réunion du GAL.

Chaque dossier devra être réputé complet par le secrétariat du GAL afin que les membres puissent l'étudier et se prononcer sur un document définitif.

Article 7 : Décisions du Comité de Programmation

7.1 - Présentation des dossiers

Les porteurs de projets, dont les dossiers seront examinés, pourront être invités à les exposer et à les argumenter devant le comité de programmation.

7.2 - Décisions en séance plénière

Les décisions du Comité de Programmation se prennent généralement par consensus. A défaut de celui-ci, le GAL se prononce à la majorité des membres présents.

Le Président du GAL notifie les décisions prises aux porteurs de projets. L'avis motivé du Comité doit être mentionné au porteur de projet non retenu ou pour lequel la subvention accordée est inférieure au montant demandé.

7.3 – Cas des porteurs de projets membres du Comité de Programmation

Les membres du Comité de Programmation ont toute liberté de présenter un projet afin de demander son éligibilité au titre du programme LEADER. Comme tous porteurs de projets, ils pourront être invités à le présenter et à l'argumenter devant le Comité de Programmation. Ils ne pourront en revanche pas participer aux délibérations du Comité, préalables à la décision, ni prendre part au vote sur ce dossier.

7.4. - Accompagnement des porteurs de projet ;

Lorsque le Comité de Programmation valide un projet présenté, il désigne un représentant de son assemblée et un représentant du Comité Technique qui seront chargés conjointement, en lien avec l'équipe technique du GAL, du suivi des actions retenues.

Article 8 : Fonctionnement du Comité de Programmation

8.1 - Fréquence des Comités de Programmation

Le Comité de Programmation se réunit sur l'initiative de son Président, en règle générale de manière bimestrielle, en fonction du nombre de projets soumis et instruits par les services du GAL et le Comité Technique

8.2 - Préparation des réunions du Comité de Programmation

L'ordre du jour et les documents nécessaires aux travaux du Comité de Programmation (relevé de décisions du précédent Comité de Programmation, liste des dossiers soumis en Comité...) sont transmis aux membres du Comité une semaine minimum avant la réunion.

L'ensemble des pièces d'un dossier est à disposition des membres au siège du GAL une semaine avant la réunion et peut être communiqué à un membre sur simple demande.

Le Comité de Programmation fixe, sur proposition de son Président et en dernier point de son ordre du jour, la date du Comité de Programmation suivant.

8.4 - Consultation écrite du Comité de Programmation

Les membres titulaires du Comité de Programmation peuvent être consultés par courrier électronique ou postal sur :

- des projets pré retenus
- des modifications de plans de financement ou des demandes de prolongation
- le rapport annuel d'exécution
- l'ordre du jour du précédent comité de Programmation, lorsque celui-ci n'a pu délibérer, faute de double quorum
- tout autre point convenu lors d'un précédent comité

Pour la validité de la consultation, il conviendra de respecter les principes suivants :

- a minima un accusé de réception du courrier électronique doit être transmis au GAL
- en l'absence de réponse formelle dans un délai de 10 jours ouvrés, les points à l'ordre du jour de la consultation écrite seront réputés « approuvés ».

8.5 - Secrétariat du Comité de Programmation

Le secrétariat du Comité de Programmation sera assuré par le GAL, à son siège :

**G.A.L. Pays du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre
20 Route de Suzon – 33830 BELIN-BELIET**

Le GAL s'assurera de la préparation de la documentation, du suivi, des rapports, des ordres du jour, des comptes rendus des réunions.



**GRILLE MULTICRITERE INDICATIVE POUR LA SELECTION DES PROJETS
PROGRAMME LEADER BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'EYRE 2009-2014**

Comité de Programmation N° du
 Intitulé du Projet :
 Maître d'ouvrage : Auditionné : oui non

INSTRUCTION REGLEMENTAIRE

Date :
 Service Référent :
 Avis :

JUGEMENT EN OPPORTUNITE

Comité Technique N°
 Avis motivé : Accepté Refusé en l'état Refusé
 Motifs :

CRITERES OBLIGATOIRES

1. Inscription du Projet dans un ou plusieurs axes du Leader

	Présence
Axe stratégique A : « Accompagner un accueil durable des populations »	
.A.1 Anticiper et adapter l'offre de services aux populations	<input type="checkbox"/>
.A.2.1 Informer et sensibiliser les acteurs et animer le Territoire dans le domaine de l'accueil des populations	<input type="checkbox"/>
.A.2.2 Former les professionnels et les acteurs locaux	<input type="checkbox"/>
.A.3 Fédérer le Territoire autour d'un projet de développement culturel	<input type="checkbox"/>
Axe stratégique B : « Valoriser et préserver la qualité du patrimoine naturel »	
.B.1 Préserver le patrimoine environnemental	<input type="checkbox"/>
.B.2 Entretenir et gérer le patrimoine environnemental	<input type="checkbox"/>
.B.3 Accompagner la préservation d'une identité locale par l'intégration paysagère	<input type="checkbox"/>
Axe stratégique C : « Développer les filières touristique et économique responsables. »	
.C.1 Structurer une offre globale en écotourisme	<input type="checkbox"/>
.C.2 Soutenir l'économie locale liée à la saisonnalité	<input type="checkbox"/>
.C.3.1 Favoriser l'émergence d'une filière locale et accompagner les professionnels du secteur	<input type="checkbox"/>
.C.3.2 Créer des espaces de distribution et de consommation dédiés	<input type="checkbox"/>
TOTAL :	
(Minimum exigé : 1)	

2. Caractère innovant / Pilote

A. Innovation technologique et de création	<input type="checkbox"/>
B. Innovation géographique	<input type="checkbox"/>
C. Innovation organisationnelle	
C.1. Partenariat élargi	<input type="checkbox"/>
C.2. Liaison entre des secteurs traditionnels séparés	<input type="checkbox"/>
C.3. Implication originale de la population	<input type="checkbox"/>
TOTAL :	
(Minimum exigé : 1)	

3. Transférabilité / Effet d'entraînement

A. Caractère transférable (l'action, la méthode peut être reproduite)	<input type="checkbox"/>
B. Effet d'entraînement sur d'autres activités	<input type="checkbox"/>
TOTAL :	
(Minimum exigé : 1)	

4. Viabilité / Pérennisation

A. Opération à vocation économique viable	<input type="checkbox"/>
B. Pérennisation de l'action prévue	<input type="checkbox"/>
TOTAL :..... (Minimum exigé : 1)	

TOTAL 1 – CRITERES OBLIGATOIRES :

Un minimum de 4 points est exigé pour la recevabilité du dossier

CRITERES SUPPLEMENTAIRES

1. Approche collective

L'opération se localise sur une commune	(0) <input type="checkbox"/>
L'opération se localise à l'échelle de plusieurs communes	(1) <input type="checkbox"/>
L'opération se localise à l'échelle d'une Communauté de Communes ou d'une Communauté d'Agglomération	(2) <input type="checkbox"/>
L'opération se localise à l'échelle de plusieurs intercommunalités	(3) <input type="checkbox"/>
L'opération se localise à l'échelle du Pays	(4) <input type="checkbox"/>
TOTAL :...../4	

2. Interaction de l'opération avec d'autres projets Leader de nature différente ou sur d'autres parties de Territoire

Absence d'interaction	(0) <input type="checkbox"/>
Interaction	(1) <input type="checkbox"/>
Projet dépassant le territoire stricte du leader	(2) <input type="checkbox"/>
TOTAL :...../2	

3. Cohérence avec la démarche Pays, avec la Charte du Pays (0-2)

Projet qui ne s'inscrit pas dans un axe de la Charte du Pays	(0) <input type="checkbox"/>
Projet qui s'inscrit dans un axe de la Charte du Pays	(1) <input type="checkbox"/>
Projet qui s'inscrit dans plusieurs axes de la Charte du Pays	(2) <input type="checkbox"/>
Précisez les axes :	
.....
.....
TOTAL :...../2	

4. Respect de l'environnement

Aucune prise en compte de la dimension environnementale	(0) <input type="checkbox"/>
Prise en compte et mise en place de mesure rectificatives	(1) <input type="checkbox"/>
Projet respectueux de l'environnement	(2) <input type="checkbox"/>
TOTAL :...../2	

TOTAL 2- CRITERES SUPPLEMENTAIRES :

TOTAL GENERAL (total 1+ total 2) =

DECISION:

Accepté Refusé en l'état Refusé

Commentaires :

PLAN DE COMMUNICATION PROGRAMME LEADER BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'EYRE 2009-2013

Eléments de cadrage	<p>POURQUOI COMMUNIQUER?</p> <p><i>De manière générale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Informer la population de ce qui se passe sur le Territoire... ✓ Faire connaître l'action de l'Europe localement ✓ Renforcer la lisibilité des structures et des programmes du Territoire ✓ Informer, mobiliser les porteurs de projets potentiels, ✓ Faciliter la mise en réseau des acteurs et leur interconnaissance, ✓ Faire vivre le GAL, ✓ Animer le territoire. <p><i>Et plus spécifiquement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Au démarrage du programme : importance de cette phase liée à l'absence de pratiques antérieures ● Informer de l'existence du programme et de son effet de levier financier. ✓ Au cours du programme : ● Valoriser des « opérations pilotes » ● Mobiliser sur les actions par rapport aux axes du programme qui prennent du retard ✓ A l'achèvement du programme : ● Attester de ce qui a été fait. ● Prolonger les dynamiques enclenchées... 	<p>SUR QUELS SUPPORTS?</p> <ul style="list-style-type: none"> ✦ Les supports matériels ✓ à créer : affiches, plaquettes, guide, banderoles, site internet, lettres d'info, courriers, magazines, vidéo ✓ Existants : Les magazines municipaux, les sites internet des villes, la presse locale... ✦ Les supports immatériels : ✓ réunions sur les cantons, les intercommunalités, ✓ médias (radios, presse etc.) : support d'une stratégie de communication <p>La création d'événementiels à des moments phares : conf de presse, journée Leader, la fête de l'Europe...</p> <p>Les relais d'informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les porteurs de projets peuvent être des vecteurs de communication (banderoles, panneaux...) <p>EN DIRECTION DE QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Du grand Public ✓ Ciblé : ● Porteurs de projets (collectivités, associations, entreprises...) ● acteurs relais (collectivités et Partenaires institutionnels)
	<p>Composition du groupe de travail en charge de l'élaboration du plan de communication: E.DURIF (CDC VE),S.DEGAY (COBAS),M.DUPONT (COBAN), J.D.CAILLET (Comité de Progr), J.CHAUVET (Comité de Progr), S.FLEITH (Pays), S.LO COCO (Pays), M.LINCHAUSPE (Pays)</p>	

TEMPS DU PROGRAMME	PUBLIC VISE	NATURE DE L'INFORMATION DIFFUSEE	SUPPORT DE COMMUNICATION	DELAIS	COÛT
DEMARRAGE DU PROGRAMME					
	GRAND PUBLIC	Information générale sur le programme en vue d'informer le territoire de son existence (information succincte et pédagogique)	Existant: Presse régionale écrite et orale Outils des collectivités: journaux/mag municipaux et intercommunaux	Point presse après chaque Comité de Programmation création d'un article uniforme de presse pour parution fin 2009	- -
	ACTEURS RELAIS	Information technique sur le programme Leader : Rôle du relais dans la sensibilisation des acteurs (Présentation introductive sur le programme + Détails technique fiches dispositif)	Réunions d'information/ateliers Courrier Maires/Cseillers communautaires A créer: Page web au sein des sites des structures intercommunales avec téléchargement du guide du porteur de projet Sites internet des communes: pages d'actu Affiches et doc d'accroche * Mail d'info type: Pds d'interco et Maires concernés des projets validés en CP Guide du porteur de projet **	Réalisées: Jeudi du Pays (5 mars 2009), réunion CC Cdc VE, réunion chefs service COBAS A poursuivre selon demande des territoires à définir	- - -
	PORTEURS DE PROJETS CIBLES			dernier trimestre 2009 dernier trimestre 2009 dernier trimestre 2009 dernier trimestre 2009 dernier trimestre 2009	- - chiffrage en cours - chiffrage en cours

TEMPS DU PROGRAMME	PUBLIC VISE	NATURE DE L'INFORMATION DIFFUSEE	SUPPORT DE COMMUNICATION	DELAIS	COÛT
EN COURS DE PROGRAMME					
	GRAND PUBLIC/ ACTEURS RELAIS/PORTEURS DE PROJETS	Valorisation d'"opérations pilote" (critères de sélection à définir) visant à remobiliser les porteurs de projets potentiels	Existant: Presse régionale écrite et orale (reportages, interviews...) Outils des collectivités (journaux/mag municipaux et intercommunaux, sites internet concernés territorialement) A créer: outils de communication à disposition des porteurs de projets retenus type kakémono Mail d'info type: @largir aux relais	2010-2011-2012 2010-2011-2012 dernier trimestre 2009	- - chiffrage en cours
		Piqure de rappel de l'existence du programme	Existant: Intégration événementiels nationaux: journée de l'Europe (9 mai)	2010-2012	à définir
EN FIN DE PROGRAMME					
	GRAND PUBLIC/ ACTEURS RELAIS/PORTEURS DE PROJETS	Bilan et évaluation du programme à travers des bilans généraux et retours sur des opérations emblématiques	Existant: Presse régionale écrite et orale (reportages, interviews...) Outils des collectivités (journaux/mag municipaux et intercommunaux, sites internet concernés territorialement) A créer: Evaluation par prestataire extérieur	2013-2014-2015	- - à définir

Caractéristiques affiches d'accroche: 40x70, quadricolor, encre végétale, papier recyclé/Quantité: 200
 Caractéristiques documents d'accroche: A4 plié 3 volets, quadricolor, encre végétale, papier recyclé/Quantité: 3000
 Caractéristiques Guide du porteur de projets: chemise A4, a à 6 feuillets, quadricolor, encre végétale, papier recyclé/Quantité: 400